BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

76 | 08

OCTOBRE 2021

JOURNÉES NUMISMATIQUES

64

METZ

01-03 OCTOBRE 2021

Couverture

Cité de Metz, florin d'or dit « au saint Étienne debout », atelier municipal de Metz (1415-1500)
© Laurianne Kieffer, Musée de La Cour d'Or – Eurométropole de Metz
(Don Victor Jacob, 1904 ; inv. 2014.0.2071 ; 3,51 g ; 23,21 mm)

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

76 | 08

OCTOBRE 2021

SOMMAIRE

ÉTUDES ET TRAVAUX

309 **Ludovic TROMMENSCHLAGER, Thibault CARDON, Vincent DROST, Clément FÉLIU, Jean-Denis LAFFITE**
En passant par la Lorraine. Le projet diachronique MONELOR : monnaies et monnayages dans l'espace lorrain. Présentation des axes de recherches et des objectifs

316 **François REINERT, Cécile ARNOULD**
Un parcours messin à travers les collections du Cabinet des Médailles de Luxembourg

325 **Simone SCHEERS**
À propos de quelques petits bronzes au cavalier du Musée de Metz et du bronze *BN* 7979 : une série médiomatrique méconnue ?

331 **Vincent DROST, Georges GAUTIER**
Un nouveau lot du trésor tétrarchique d'Emmersweiler conservé au Musée de la Cour d'Or (Metz)

338 **Philippe SCHIESSER**
Les deniers au monogramme, à propos d'un deuxième exemplaire d'un denier à la tête de face casquée. Une nouvelle attribution à Trèves

346 **Thibault CARDON, Bruno JANÉ, Philippe SCHIESSER**
L'atelier monétaire de Metz, des frappes carolingiennes à celles des comtes-évêques (milieu IXe-fin Xe siècle)

353 **Christian CHARLET, François RENARD**
Une monnaie d'argent inédite du prince-abbé de Gorze, récemment retrouvée

358 **Bruno JANÉ**
Les monnaies royales et constitutionnelles de l'atelier de Metz conservées au Musée de La Cour d'Or - Eurométropole de Metz

PROCHAINES SÉANCES

SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 - 14h00 - INHA, salle Vasari
SAMEDI 04 DÉCEMBRE 2021 - Séance spéciale Carnavalet - journée entière
SAMEDI 08 JANVIER 2022 - 14h00 - INHA, salle Vasari

366 **Arnaud CLAIRAND**
Les monnaies de l'établissement monétaire de Besançon enfin identifiées (1792-1794)

374 **Xavier BOURBON, Philippe THÉRET**
Le passage au système décimal :
les premières frappes en Franc à Metz entre l'An 5 et l'An 8

SOCIÉTÉ

387 Compte rendu - 64es journées numismatiques

ÉTUDES ET TRAVAUX

Ludovic TROMMENSCHLAGER*, Thibault CARDON**, Vincent DROST***, Clément FÉLIU[Δ], Jean-Denis LAFFITE[ΔΔ]

En passant par la Lorraine. Le projet diachronique MONELOR : monnaies et monnayages dans l'espace lorrain. Présentation des axes de recherches et des objectifs

La création du projet collectif de recherches MONELOR (monnaies et monnayages dans l'espace lorrain) fait suite à l'émulation née du colloque organisé au musée de la Cour d'or à Metz par la Société d'Études Numismatiques et Archéologiques en 2018[1]. Nous avons, alors, décidé de monter ce projet autour du territoire lorrain, mais en choisissant des problématiques diachroniques, débutant à l'époque celtique et se terminant avec la fin du duché de Lorraine en 1766. Le projet a pour but de faciliter la recherche numismatique en redécouvrant les collections des instances muséales et des dépôts archéologiques, et en favorisant les collaborations entre les numismates, les conservateurs, les régisseurs et les restaurateurs. Cet article est donc l'occasion de décrire les enjeux et les thèmes de ce projet, et de présenter les premières avancées.

Base de données et cartographie

Le projet MONELOR réunissant plus d'une vingtaine de chercheurs et chercheuses, nous avons décidé de mettre en place une base de données de trouvailles monétaires commune. Nous considérons que l'hétérogénéité des chercheurs rend l'emploi d'un outil simple d'utilisation nécessaire, ce qui explique le choix du tableur. Nous avons, par conséquent, proposé de nombreux champs qui ne sont pas tous obligatoires, mais que nous avons décrits afin que chaque chercheur puisse bien comprendre la fonction du champ et le type de données attendu. Cette base est inspirée du programme « Trouvailles monétaires » porté par le département des Monnaies, médailles et antiques de la BnF ainsi que de la base *Nummus*, créée par le Craham (CNRS-Université de Caen) et le Pôle document numérique (Université de Caen-MRSH). Malgré les différences de vocabulaire d'une période à l'autre, il nous a semblé essentiel de pouvoir harmoniser l'ensemble des données, et intégrer aussi bien des dépôts monétaires que des monnaies isolées. Enfin, nous avons proposé une bibliographie de références par période ainsi qu'un choix limité d'ateliers, d'émetteurs et de dénominations lorsque cela nous semblait nécessaire en se calquant en partie sur les propositions existantes du site *nomisma.org*.

* Archéologue numismate ; ludovic.trommenschlager@live.fr
** Chargé de recherche, UMR 6273 – CRAHAM, CNRS / Université de Caen Normandie ; thibault.cardon@unicaen.fr
*** BnF, département des Monnaies, médailles et antiques ; vincent.drost@bnf.fr
Δ Archéologue, Inrap Grand-Est / UMR 7044 – ArcHiMèdE ; clement.feliu@inrap.fr
ΔΔ Archéologue, Inrap Grand-Est / UMR 6273 – CRAHAM ; jean-denis.laffite@inrap.fr

1. *Le monnayage à Metz et en pays lorrain de l'Antiquité à nos jours, Actes du Colloque des 27-30 septembre 2018 au musée de la Cour d'Or, Metz Métropole, 2019* (RT SENA 9).

L'intégration de données numismatiques contextualisées dans une base suppose également la mise en place de fonds cartographiques, encore en cours d'élaboration. Les limites des diocèses d'Ancien Régime, et des cités gauloises et romaines ont d'ores et déjà été établies sur la base de la méthode proposée dans les *Annales* par J. Dubois[2], tandis que celles des évêchés et du duché aux périodes médiévale et moderne sont en cours de finalisation. Les monnaies de la base possédant un contexte pourront ainsi être localisées dans leur contexte géohistorique.

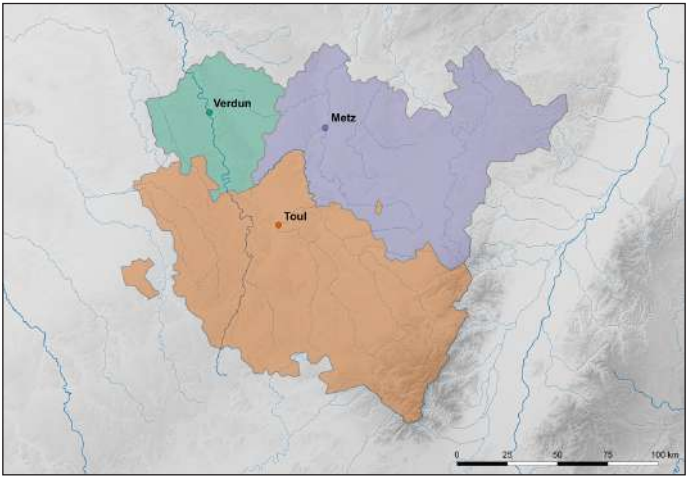

Figure 1 – Carte des diocèses de Metz, Verdun et Toul (DAO : Cl. Féliu).

Archéonumismatique

Les thèmes développés dans ce projet sont tous diachroniques. L'archéonumismatique correspond au thème central de notre projet. Il faut l'aborder comme une coopération entre la numismatique et l'archéologie, dont les intérêts ont déjà été énoncés par Stanislas Suchodolski en 1983[3]. L'archéonumismatique a ainsi pour but, en plus de dater, d'expliquer la présence de la monnaie dans son contexte et fait partie de cette culture matérielle révélée par l'archéologie et étudiée par la numismatique.

Nous disposons en effet d'un corpus de presque 5 000 monnaies identifiées et découvertes en Lorraine depuis l'an 2000 dans le cadre de fouilles préventives, qui restent cependant à intégrer. Les deux tiers correspondent à la période gauloise et romaine, les 158 monnaies médiévales ne représentant qu'environ 4 % et les 702 monnaies modernes qu'environ 15 %, le reste demeurant indéterminé. Elles sont issues de plus de 75 opérations de fouilles et d'une cinquantaine de diagnostics archéologiques réalisées par l'Inrap[4].

2. Dubois 1965.
3. Suchodolski 1983.
4. Trommenschlager *et al.* 2019, p. 27-30.

Le développement de l'archéonumismatique permet, à travers ce PCR, de commencer l'exploitation de ces nombreuses données. Nous avons opté pour une étude quasiment systématique des monnaies médiévales et modernes issues des fouilles récentes en débutant par la rétroconversion des données déjà connues. Près de 200 exemplaires ont ainsi rejoint la base de données, et ont permis de compléter ou d'ajuster les référentiels. Pour la période antique, nous nous limitons à la rétroconversion des données et à l'étude approfondie des sites majeurs tels que Grand (88), La Bure (88), Scarponne (54), Nasium (55), Amel (55), Bliesbruck (57) ou encore Metz (57). Plusieurs milliers de monnaies antiques sont déjà intégrées à cette base. Cette approche permettra d'effectuer une synthèse de la circulation monétaire sur près de 2 000 ans. De plus, cela a déjà permis, par exemple, lors de l'inventaire des monnaies découvertes dans les fouilles de Metz[5] d'identifier un *argenteus* pseudo-impérial généralement daté entre 450 et 530 apr. J.-C.[6]. Cet *argenteus* est intégré à la thèse en cours de notre collègue Guillaume Blanchet (CRAHAM) ainsi qu'au projet porté par le CRAHAM d'Inventaire des Trouvailles d'Argent Monnayé du IVe au VIe siècle dans les provinces continentales du nord-ouest de l'Empire romain (ITAM)[7].

Figure 2 – *Argenteus* pseudo-impérial découvert
dans l'US 283 du site de « L'îlot de la Visitation » à Metz (16 mm ; × 2).

Dépôts monétaires

Dépôts antiques

Le thème suivant demeure classique en numismatique et est consacré au référencement des dépôts monétaires découverts en Lorraine. Bien que de nombreux dépôts monétaires lorrains soient déjà répertoriés, leur inventaire complet reste à faire. Or, nous disposons d'outils précieux qui permettent d'ores et déjà d'en proposer un premier recensement.

En ce qui concerne l'Antiquité, en l'absence d'un volume de la série *Corpus des trésors monétaires antiques de la France* (*TAF*) consacré à la Lorraine, la principale ressource est l'inventaire fourni par les cinq volumes de la *Carte archéologique de la Gaule* (*CAG* 54,

5. Henrotay 1993.
6. Le droit schématique du buste et le revers en globules (chrisme ?) se rapprochent des *argentei* découverts à Cologne sur le site de Rodenkirchen daté de la période Ve-VIe s. (*FMRD* VI, 1, 1, 27, 3-32).
7. https://www.unicaen.fr/recherche/mrsh/document_numerique/projets/itam.

55, 57-1, 57-2 et 88) couvrant la Lorraine. En complément, nous disposons d'une publication répertoriant les trésors monétaires de la Meuse[8] et d'archives inédites rassemblées par Xavier Loriot et déposées récemment au département des Monnaies, médailles et antiques de la BnF[9].

Un premier inventaire réalisé sur ces bases permet de réunir 115 dépôts monétaires antiques (période mérovingienne incluse). Seuls huit ensembles sont constitués de monnaies frappées par les peuples gaulois, dont l'important trésor de Bassing[10] (57) qui est composé de 1 111 quinaires d'argent. Il a été découvert en 2010, avec une série de potins, sur un site aristocratique gaulois et augustéen, lors du grand chantier de la ligne ferroviaire LGV Est[11] et fera l'objet d'une future publication dans le prochain volume de la série *Trésors Monétaires*[12].

	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Total
Gaule pré-romaine	4	1	1	2	**8**
République romaine	0	0	0	1	**1**
Ier siècle	0	0	5	0	**5**
IIe siècle	2	7	3	4	**16**
IIIe siècle	4	19	15	9	**47**
IVe siècle	1	3	6	1	**11**
Romain indéterminé	5	5	4	1	**15**
Antique ?	3	2	4	1	**10**
Mérovingien	0	1	1	0	**2**
Total	**19**	**38**	**39**	**19**	**115**

Figure 3 – Répartition chronologique des trésors monétaires antiques lorrains.

Sur la centaine de trésors romains, près de la moitié date du IIIe siècle, période qui est généralement particulièrement prolifique en la matière. Parmi ces trésors se trouvent des ensembles très volumineux comme ceux de Basse-Rentgen (plus de 15 000 monnaies)[13] ou de Senon (potentiellement plus de 10 000 monnaies)[14].

Bon nombre de ces dépôts ont été dispersés suite à leur découverte, la plupart du temps sans inventaire. Dans certains cas, une liste sommaire des règnes représentés a pu être dressée. Rares sont en revanche les ensembles qui ont fait l'objet d'une publication détaillée[15]. Certains trésors ont pu rejoindre, pour tout ou partie, des collections publiques et quelques-uns d'entre eux attendent toujours une étude approfondie.

8. Estiot 1998.
9. BnF, département des Monnaies, médailles et antiques, cote APM 46.
10. Guihard *et al.* 2013.
11. Thomashausen *et al.* 2017.
12. Guihard *et al.* à paraître.
13. *CAG* 57, p. 663, nº 574.
14. *CAG* 55, p. 508, nº 481.
15. On citera notamment les publications consacrées aux trésors de Troussey (Estiot 1998) et de Courcelles-sur-Nied (Hollard *et al.* 2015).

C'est par exemple le cas des dépôts de Basse-Rentgen[16] (Musée de la Cour d'Or, Metz), Fouchères-aux-Bois[17] (Musée Barrois, Bar-le-Duc), Lamerey[18] et Attignéville[19] (Musée départemental d'art ancien et contemporain, Épinal).

Dépôts médiévaux et modernes

Dans le cadre du PCR sur le monnayage lorrain, un important travail d'acquisition a été mené pour compiler de façon standardisée les trouvailles monétaires médiévales et modernes (trouvailles isolées et dépôts monétaires) effectuées en Lorraine. Près de 160 dépôts monétaires médiévaux et modernes trouvés en Lorraine ont ainsi été compilés et standardisés selon un modèle de données associant les données administratives, bibliographiques, archéologiques, numismatiques. Ce travail s'est appuyé sur les inventaires existants[20], complétés par un dépouillement des publications ultérieures, mais aussi par une veille sur les trouvailles « grises » présentant un intérêt scientifique en accord avec le service régional d'archéologie (SRA). À ce titre, une vingtaine de dépôts monétaires des Xe-XIVe siècles ayant porté à notre connaissance des informations essentielles (espèces monétaires inédites, diffusion et datation de monnayages rares…) a été recensé en Lorraine. Pour les trouvailles déjà connues, un retour aux publications d'origine et, lorsque cela était possible, aux monnaies conservées dans les collections publiques, a permis de rectifier ou compléter un certain nombre de notices. Signalons par exemple le dépôt monétaire moderne (TPQ 1625) dit « Philibert de Grand-Lieu, près de Metz » depuis sa publication dans l'*Annuaire de la SFN*[21] : il est composé de monnaies uniquement françaises, et non lorraines, et il n'y a pas de « Philibert de Grand-Lieu » près de Metz. Nous préférons y voir une coquille dans la publication d'origine, et situer cette trouvaille à Saint-Philibert-de-Grand-Lieu, près de Retz (Loire-Atlantique). En complément de ce travail d'inventaire sur les dépôts monétaires lorrains, nous avons commencé à réunir les données des dépôts monétaires contenant des monnaies de Lorraine, mais trouvés hors de cette région. Il s'agit essentiellement là à la fois de mieux saisir la diffusion de ces monnaies, et à la fois de contribuer à mieux dater les monnayages qui ont préférentiellement été diffusés hors de Lorraine (Saint-Empire, Scandinavie…), notamment au cours des fins Xe-XIe siècles.

Fabrication et classification des monnayages dans l'espace lorrain

Enfin, le dernier thème concerne les monnayages fabriqués dans l'espace lorrain et leur classification. Pour l'époque celtique, cela concerne principalement la question des monnayages médiomatriques et leuques. Rose Bigoni (DRAC) étudie, par exemple, la classification des potins au sanglier. Le thème de la fabrication se décline

16. *CAG* 57, p. 663, no 574.
17. *CAG* 55, p. 268, no 195.
18. *CAG* 88, p. 212, no 281.
19. *CAG* 88, p. 96, no 15.
20. Droulers 1980 ; Duplessy 1985 ; 1995 (le vol. III est conservé aux archives de la BnF sous forme de fiches) ; Lafaurie, Pilet-Lemière 2003 ; Coupland 2011 ; 2014 ; 2020.
21. *ASFN*, VI, 1882, p. 84. Signalé par M. Hoffman.

pour la période romaine autour des ateliers de faux monnayages et d'imitations romains, dont l'étude de l'atelier de fausses *maiorinae* de Magnence à Martinvelle (88) qui est en cours[22].

Figure 4 – Deux exemplaires de fausses *maiorinae* issues des mêmes coins (D1 et R1) découverts sur le site du « Bas des cuves » à Martinvelle (88)[23].

Pour la période médiévale, plusieurs monnayages lorrains méritent un nouvel examen, 20 ans après la somme proposée par D. Flon[24]. Il s'agit notamment d'aborder les IXe-XIe siècles qui voient la transition entre les monnayages des royaumes carolingiens et ceux des monnayages « féodaux ». François Renard épaulé par certains membres du PCR a ainsi, dans la lignée du travail récemment publié sur le monnayage de l'abbaye de Remiremont[25], finalisé un ouvrage sur le monnayage de Toul qui s'appuie sur de nombreuses trouvailles et espèces monétaires inédites. Dans un second travail, deux contributions écrites[26] ont concerné pour l'atelier de Metz la transition entre le monnayage carolingien et le monnayage féodal (IXe-Xe siècles). Il s'agissait à la fois de poser des jalons solides pour ce monnayage crucial, mais aussi de mettre en pratique de nouvelles normes de classifications. Nous souhaitons dans un second temps étendre cette grille d'analyse aux autres ateliers lorrains, notamment pour cette période de transition.

Conclusion

Bien que le projet soit encore en cours, l'étude diachronique d'un territoire spécifique a déjà permis une collaboration entre les numismates spécialisés dans des périodes très différentes ainsi qu'entre conservateurs, régisseurs et restaurateurs. De plus, les thèmes abordés, que cela soit l'archéonumismatique, la classification, la fabrication ou l'étude des dépôts, avancent conjointement et ont déjà amené des résultats intéressants présentés dans ce court article.

22. Trommenschlager *et al.* 2017, Vol. 2, Annexe 1E, 2015/30/5 et 2015/30/2.
23. *RIC* VIII, Lyon, nos 154, 160 ou 163 ; Bastien 1983, nos 204, 216 ou 217.
24. Flon 2002. Voir aussi la contribution de B. Kluge sur les Xe-XIe siècles dans le cadre du *Conspectus Nummorum Germaniae Medii Aevi.*
25. Renard, Vacheret 2017.
26. Cardon *et al.* 2021a ; 2021b.

Par le biais de la base de données et de la cartographie, nous pourrons réunir l'ensemble des données sur le territoire afin d'en ressortir des cartes de répartition et une meilleure compréhension de la circulation monétaire ainsi que de la place de la monnaie dans les contextes archéologiques sur une période de près de 2 000 ans. Cette étude sera complétée par un inventaire plus complet des dépôts monétaires celtiques, romains, médiévaux et modernes de la région, ce qui servira également de point de comparaison avec les autres régions ou avec les monnaies de sites lorrains. Enfin, l'intégration de ces données numismatiques permettra également la reprise de la classification des monnaies issues de la région et d'une meilleure compréhension de la fabrication de celle-ci.

Bibliographie

CAG 54 : G. Hamm, *Carte archéologique de la Gaule 54 : La Meurthe-et-Moselle*, Paris, 2004.

CAG 55 : F. Mourot, *Carte archéologique de la Gaule 55 : La Meuse*, Paris, 2002.

CAG 57-1 : P. Flotté, M. Fuchs, *Carte archéologique de la Gaule 57-1 : La Moselle*, Paris, 2004.

CAG 57-2 : P. Flotté, *Carte archéologique de la Gaule 57-2 : Metz*, Paris, 2005.

CAG 88 : M. Michler, *Carte archéologique de la Gaule 88 : Les Vosges*, Paris, 2005.

FMRD VI : H.-C. Noeske, B. Noeske-Winter, *Die Fundmünzen der römischen Zeit in Deutschland. Abteilung VI, Nordrhein-Westfalen*, Mainz, 2011.

RIC VIII : J.P.C. Kent, *Roman Imperial Coinage – Vol. VIII: The family of Constantine I A.D. 337-364*, London, 1981.

Bastien 1983 : P. Bastien, *Le monnayage de Magnence (350-353)*, Wetteren, 2e éd., 1983.

Cardon *et al.* 2021a : Th. Cardon, Br. Jané, Ph. Schiesser, Deux monnaies messines de la collection H. Meyer conservées au musée de Metz : un denier de Louis le Germanique (870-876) et une obole au monogramme carolin (c. 936-962 ?), *CahNum*, 228, 2021, p. 9-16.

Cardon *et al.* 2021b : Th. Cardon, Br. Jané, Ph. Schiesser, L'atelier monétaire de Metz, des frappes carolingiennes à celles des comtes-évêques, *BSFN*, 76-8, 2021, p. 346-353.

Coupland 2011 : S. Coupland, A checklist of Carolingian coin hoards 751-987, *NC*, 171, 2011, p. 203-256, pl. 27-28.

Coupland 2014 : S. Coupland, A supplement to the checklist of Carolingian coin hoards, *NC*, 174, 2014, p. 213-222.

Coupland 2020 : S. Coupland, A Second Supplement to the Checklist of Carolingian coin hoards, 751-987, *NC*, 180, 2020.

Droulers 1980 : Fr. Droulers, *Les trésors de monnaies royales de Louis XIII à Louis XVI découverts en France et dans le monde depuis le* XIXe *siècle*, 1980.

Dubois 1965 : J. Dubois, La carte des diocèses de France avant la Révolution, *Annales ESC*, 20, 1965, p. 680-691.

Duplessy 1985 : J. Duplessy, *Les trésors monétaires médiévaux et modernes découverts en France, I (751-1223)*, 1985.

Duplessy 1995 : J. Duplessy, *Les trésors monétaires médiévaux et modernes découverts en France, II (1223-1385)*, 1995.

Estiot 1998 : S. Estiot, Le trésor de Troussey (Meuse) : 5 864 antoniniens et *nummi*, 303 AD, *Trésors Monétaires*, XVII, 1998, p. 218-223.

Flon 2002 : D. Flon, *Histoire monétaire de la Lorraine et des trois évêchés*, 2002.

Guihard *et al.* 2013 : P.-M. Guihard, J.-D. Laffite, L. Thomashausen, De l'argent pour la guerre. Le trésor monétaire de Bassing (Moselle), *L'archéologue*, 124, 2013, p. 33-37.

Guihard *et al.* (à paraître) : P.-M. Guihard, J.-D. Laffite, L. Thomashausen, S. Nieto-Pelletier, C. Miks, C. Bossavit, Le dépôt de quinaires gaulois de Bassing (Moselle). Une encaisse à vocation militaire du début de la période augustéenne, *Trésors Monétaires*, XXX, à paraître.

Henrotay 1993 : D. Henrotay, *Metz, Moselle, « Ilot de la Visitation » : campagne 1992*, Rapport de fouilles, SRA Lorraine, 1993.

Hollard *et al.* 2015 : D. Hollard, L. Bourada, J.-D. Laffite, Le trésor de Courcelles-sur-Nied (Moselle). 132 deniers et 59 antoniniens, 253 AD, *Trésors Monétaires*, XXVI, 2015, p. 97-119.

Lafaurie, Pilet-Lemière 2003 : J. Lafaurie, J. Pilet-Lemière, *Monnaies du Haut Moyen Âge découvertes en France (Ve-VIIIe siècle)*, 2003, p. 259-276.

Renard, Vacheret 2017 : Fr. Renard, A. Vacheret, *Les monnaies de Remiremont au Moyen Âge : Xe-XIIIe siècles*, 2017.

Suchodolski 1983 : S. Suchodolski, Numismatique et archéologie. Les avantages de la coopération, *RN*, 25, 1983, p. 7-14.

Thomashausen *et al.* 2017 : L. Thomashausen, J.-D. Laffite, V. Ollive, *Un établissement aristocratique à La Tène finale à Bassing : évolution et transformation d'un domaine de la fin de l'âge du Fer à la fin de la période gallo-romaine : Bassing, Moselle, La Tête d'Or, Calvaire : LGV Est européenne, seconde tranche*, Rapport de fouille sous la dir. de L. Thomashausen, Metz, Inrap GE, 2017, 4 vol. (http://dolia.inrap.fr/flora/ark:/64298/0148589).

Trommenschlager *et al.* 2017 : L. Trommenschlager, M. Aubry-Voirin, S. Barat, S. Béguinot, C. Delangle, P. Fetet, A. Leclerc, E. Legret, M. Pieters, A. Reiff, A. Resch, C. Samain, H. Tilmant, *Martinvelle, Vosges, Bas-des-Cuves. Atelier de faux monnayage magnentien*, Rapport de fouilles programmées, SRA Lorraine, 2017, 2 vol.

Trommenschlager *et al.* 2019 : L. Trommenschlager, R. Bigoni, T. Cardon, C. Charlet, V. Drost, C. Féliu, B. Jané, J.-D. Laffite, K. Kazek, P. Schiesser, *Monnaies et monnayages dans l'espace lorrain (MONELOR) : de l'archéologie au musée, Dossier de demande de Projet Collectif de Recherches*, SRA Lorraine, 2019.

François REINERT*, Cécile ARNOULD**

Un parcours messin à travers les collections du Cabinet des Médailles de Luxembourg

En 2015, le Cabinet des Médailles du Musée national d'Histoire et d'Art de Luxembourg (MNHA) inaugurait sa nouvelle exposition permanente intitulée « Histoire métallique » permettant aux visiteurs de découvrir, dans une perspective thématique et diachronique, ses riches collections numismatiques[1]. La visite se décline sur six salles, chacune consacrée à une thématique : trésors, iconographie, collections, frappe monétaire, change, médailles et billets de banque. Y sont exposés environ 1 600 objets numismatiques issus des collections nationales[2]. Initié par la Société

* Conservateur, Cabinet des Médailles et des Estampes (MNHA), conservateur délégué à la direction du Centre de documentation sur la forteresse de Luxembourg ; francois.reinert@mnha.etat.lu

** Assistante scientifique, Cabinet des Médailles (MNHA) ; cecile.arnould@mnha.etat.lu

1. https://www.mnha.lu ; une visite en 3D est accessible en ligne : https://my.matterport.com/show/?m=zSgDVSZFfzk ; un choix de monnaies est également disponible en version digitale : https://collections.mnha.lu/index.
2. Arnould, Reinert 2017.

archéologique de l'Institut grand-ducal en 1845, le médaillier luxembourgeois conserve dans ses tiroirs plus de 200 000 monnaies, médailles, décorations, billets de banque et autres objets numismatiques. Rassemblant les trouvailles numismatiques réalisées dans des contextes archéologiques, à l'exemple du site de l'oppidum du Titelberg, et poursuivant une politique d'acquisition active, le Cabinet des Médailles se concentre principalement sur l'étude et la conservation des objets ayant circulé ou émis sur le territoire luxembourgeois à partir de l'époque celtique.

Rassembler les séries de monnaies non seulement frappées dans le Luxembourg, mais aussi « frappées à l'étranger » par des dynastes, des prélats ou des seigneurs luxembourgeois est une coquetterie de collectionneur initiée par le Dr Jean Harpes (1901-1969)[3], fondateur de la section numismatique de l'Union des Timbrophiles. En 1950, cet amateur éclairé publie un premier catalogue[4], principalement basé sur sa collection personnelle. Encouragé par l'historien et numismate Jules Vannérus, Harpes rassemble ainsi sous forme monétaire « un vaste panorama [de] l'ensemble des monnayages étrangers liés au passé de notre pays »[5]. Il offre ainsi au collectionneur de monnaies luxembourgeoises une dimension européenne alors que le Grand-Duché de cet immédiat après-guerre cherche à renouer avec le passé glorieux des rois et empereurs de la dynastie des Luxembourg. Rappelons dans ce contexte que la dépouille de Jean l'Aveugle (1296-1346), comte de Luxembourg et roi de Bohême, mort héroïquement à Crécy en 1346, vient d'être rapatriée de Kastel-Staadt (Sarrebourg) à Luxembourg, le 26 août 1946. Cette collection constituée de 444 monnaies sera acquise par le Cabinet des Médailles en 1972 et augmentée au fil des années. La plupart des monnaies des évêques messins du XIe siècle – Adalbéron II (984-1005), Thierry II (1006-1047) et Adalbéron III de Luxembourg (1047-1072 ; figure 1) – présentes dans le médaillier en provient. Si Thierry II et son neveu Adalbéron III descendaient directement du premier comte de Luxembourg, Sigefroid[6], Adalbéron II était son neveu. L'étude du monnayage de ce descendant indirect fut intégrée « dans le souci d'être plus complet »[7], bel exemple de cette appétence de collection et de classement qui peut animer les numismates.

Figure 1 – Denier d'Adalbéron III de Luxembourg, évêque de Metz,1047-1072 (MNHA, Cabinet des Médailles 1972-002/250 ; Weiller 1982, p. 202 ; Argent ; 1,22 g ; 17 mm ; × 2).

3. Weiller 1976, p. 477-478.
4. Harpes 1950 ; 1951.
5. Weiller 1982, p. 9-10.
6. Margue 2019.
7. Weiller 1982, p. 117.

La présence du monnayage messin à Luxembourg, au contraire de celui de Trèves[8], n'a pas encore fait l'objet d'une étude. La place des monnaies messines dans le comté de Luxembourg est particulière. En effet, si les deux villes[9] ne sont distantes que d'une soixantaine de kilomètres, elles s'inscrivent dans des ensembles territoriaux distincts, souvent opposés. Ce fut par exemple le cas lors du siège de Metz par Jean l'Aveugle, le 16 septembre 1324 ou bien encore lors de l'échec de Charles Quint devant les murs de la ville, en janvier 1553. Ces échanges parfois contrariés expliquent la présence relativement peu fréquente de monnaies messines dans les collections du MNHA. La situation géopolitique du comté de Luxembourg est sujette à de nombreuses influences économiques et politiques étrangères. Entourée par les importants ateliers de frappe monétaires de Trèves, Metz et Cologne (figure 2), la production de l'atelier de Luxembourg, relativement tardive, demeure faible, ce qui explique la présence et la nécessité de numéraire étranger dans la circulation monétaire au Moyen Âge.

Sans vouloir être exhaustifs, nous nous proposons de présenter quelques aspects de la circulation du monnayage messin au Luxembourg.

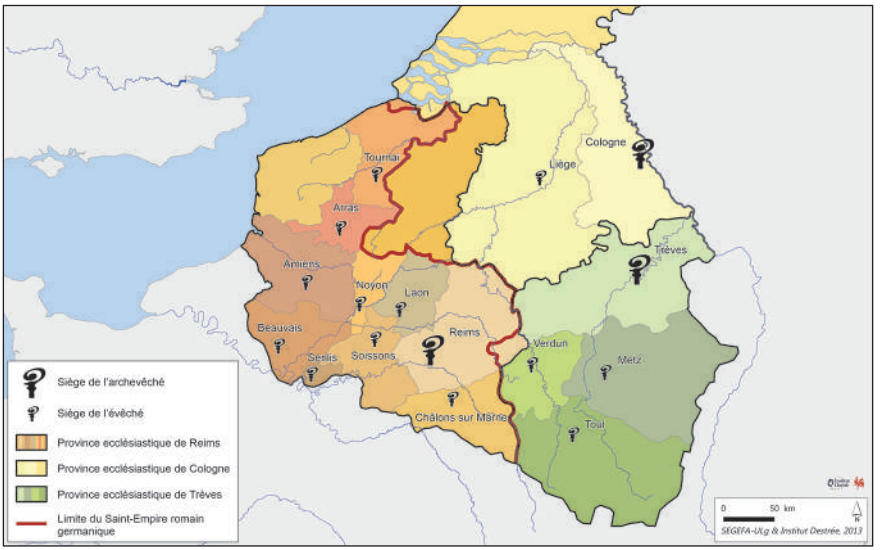

Figure 2 – Diocèses et provinces ecclésiastiques avant 1559 (© Connaître la Wallonie - Institut Destrée [Paul Delforge et Marie Dewez] - Segefa [Pierre Christopanos, Gilles Condé et Martin Gilson]).

En 1889, un trésor important pour les débuts de la circulation monétaire au Luxembourg fut découvert à Mondercange[10]. Les trésors de cette période sont en effet excessivement rares. Il était constitué d'une cinquantaine de pièces dont 40 sont conservées par le Cabinet des Médailles. Il est dominé par 28 deniers de Bruno

8. Weiller 1988, p. 144-145.
9. Pundt 1998.
10. Weiller 1975, p. 277-278.

von Lauffen (1102-1124), archevêque de Trèves, des imitations de deniers de Cologne et de 10 deniers d'Adalbéron IV, évêque de Metz (1103-1115 ; figure 3). Il illustre l'importance de l'atelier trévirois dans la circulation monétaire du comté de Luxembourg voisin, qui appartient au diocèse de Trèves. Cette prédominance est encore soulignée par l'imposante découverte réalisée à Bébange (province de Luxembourg – Belgique)[11] en 1911. Aucune pièce de ce trésor n'est parvenue dans nos collections. Il était constitué d'environ 500 monnaies de Bruno von Lauffen et d'une monnaie de l'abbaye impériale d'Echternach[12], seul atelier monétaire actif au Luxembourg jusqu'à l'ouverture de l'atelier comtal, sous Ermesinde, en 1226-1231.

Figure 3 – Denier d'Adalbéron IV, évêque de Metz, 1103-1115
(MNHA, Cabinet des Médailles ; Robert 1853, p. 494, 3 ; Argent ; 0,77 g ; 17 mm ; × 2).

Le Cabinet des Médailles poursuit toujours une politique de sauvetage des trouvailles réalisées sur le territoire de l'ancien duché de Luxembourg. Le trésor de deniers médiévaux de Saint-Vith (province de Liège – Belgique ; figure 4)[13] a été constitué alors que l'atelier monétaire de Luxembourg était déjà actif. En 1270, la seigneurie de Saint-Vith devient un fief luxembourgeois sous le comte Henri V (1216-1281), tout en restant lié à l'abbaye de Stavelot. Intégrées au Département de l'Ourthe à la Révolution française, la ville et sa région sont cédées à la Prusse lors du Congrès de Vienne. Ces « cantons de l'Est », dès lors appelés les « cantons rédimés », devinrent belges suite au Traité de Versailles en 1919.

Figure 4 – Trésor de Saint-Vith. Denier de Metz de Jean Ier d'Apremont, 1225-1239
(Robert 1853, p. 15, 7 ; Argent ; 0,73 g ; 14 mm ; × 2).

11. Weiller 1977, p. 293.
12. Phillips 2011, p. 426-427.
13. Weiller 1975, p. 439-451. Première publication complète du trésor.

En avril 1876, Heinrich Schenk, propriétaire d'une brasserie fait entreprendre des travaux d'excavation afin de construire une nouvelle glacière. Une poterie de couleur gris cendre, aujourd'hui disparue, est exhumée. La première liste de ce trésor, qui sera dispersé entre différents collectionneurs et institutions, sera dressée le 21 octobre 1876 par Henri Eltz (1828-1896), membre de la Section historique de l'Institut grand-ducal et responsable de sa collection numismatique[14]. Au total, 980 pièces de ce trésor rejoignirent le Grand-Duché. Les archives du Cabinet des Médailles de Luxembourg conservent encore les papiers qui servirent d'enveloppes pour les différentes monnaies qui furent classées par types avant échange. C'est grâce à ces documents que Raymond Weiller a pu estimer et retracer la composition de cette trouvaille.

Ce trésor, enfoui vers 1300, contenait environ 1 472 pièces dont 139 monnaies luxembourgeoises, 258 de Trèves, 708 pièces lorraines et 112 monnaies messines. L'abondance des monnayages messin et lorrain dans sa composition est exceptionnelle. En effet, la trouvaille d'Aspelt (1928)[15], dont l'enfouissement date d'après 1259, et composée de 620 pièces connues (5 pièces luxembourgeoises, 593 de Trèves et 30 de Metz), illustre la constante prédominance de l'atelier de Trèves.

La série messine du trésor de Saint-Vith, composée de 112 monnaies, fut particulièrement étudiée par Pierre-Charles Robert (1812-1887), qui par ailleurs acquit plusieurs pièces. Dans sa « Lettre à M. de Saulcy sur les monnaies messines du trésor de Saint-Vith », parue en 1877 dans le second volume des *Mélanges de numismatique*[16], Robert s'attèle à décrire les types, inédits jusque-là, de nombre de deniers anonymes de Metz, issus des ateliers de Châtel Saint-Germain, Conflans-en-Jarnisy, Épinal, Marsal, Moyen-Vic, Rambervillers, Sarrebourg, Vic-sur-Seille (figure 5).

Pierre-Charles Robert (1812-1887)

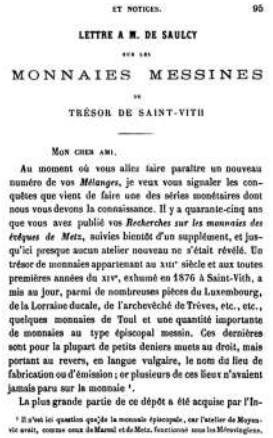

ET NOTICES. 95

LETTRE A M. DE SAULCY

SUR LES

MONNAIES MESSINES

DU

TRÉSOR DE SAINT-VITH

MON CHER AMI,

Au moment où vous allez faire paraître un nouveau numéro de vos *Mélanges*, je veux vous signaler les conquêtes que vient de faire une des séries monétaires dont nous vous devons la connaissance. Il y a quarante-cinq ans que vous avez publié vos *Recherches sur les monnaies des évêques de Metz*, suivies bientôt d'un supplément, et jusqu'ici presque aucun atelier nouveau ne s'était révélé. Un trésor de monnaies appartenant au XIIIe siècle et aux toutes premières années du XIVe, exhumé en 1876 à Saint-Vith, a mis au jour, parmi de nombreuses pièces du Luxembourg, de la Lorraine ducale, de l'archevêché de Trèves, etc., etc., quelques monnaies de Toul et une quantité importante de monnaies au type épiscopal messin. Ces dernières sont pour la plupart de petits deniers muets au droit, mais portant au revers, en langue vulgaire, le nom du lieu de fabrication ou d'émission ; or plusieurs de ces lieux n'avaient jamais paru sur la monnaie [1].

La plus grande partie de ce dépôt a été acquise par l'In-

[1] Il n'est ici question que de la monnaie épiscopale, car l'atelier de Moyenvic avait, comme ceux de Marsal et de Metz, fonctionné sous les Mérovingiens.

Portrait de CAIGNART DE SAULCY
© Collections des Bibliothèques-Médiathèques de Metz

Figure 5 – Extrait des échanges entre P.-Ch. Robert et Caignart de Saulcy au sujet de la trouvaille de Saint-Vith (ROBERT 1877) – Portrait de Pierre-Charles Robert in Le Panthéon de l'industrie, 10 déc. 1876 (Source : Gallica) – Portrait de Caignart de Saulcy (© Collections des Bibliothèques-Médiatèques de Metz).

14. WEILLER 1976, p. 467.
15. WEILLER 1975, p. 281-284.
16. ROBERT 1877.

Poursuivons le parcours chronologique avec les trésors du XVe siècle contenant des monnaies messines. Un trésor trouvé à Dudelange en 1890[17], disparu aujourd'hui, contenait 25 monnaies en or (florins de Trèves, Cologne, Palatinat et Metz) et surtout 57 gros de Metz. Toutes les pièces étaient antérieures à 1440. Si cette forte présence de gros messins peut surprendre, elle a pourtant été confirmée par la découverte d'un trésor à Châtillon (commune de Saint-Léger, province de Luxembourg – Belgique ; figure 6) en 2017 qui présente aussi ce mélange surprenant de monnaies en or de différentes origines et de monnaies en argent qui sont exclusivement des gros de Metz. Au Moyen Âge, Saint-Léger faisait partie des terres communes entre le Duché de Bar et celui de Luxembourg. En 1602, le traité des limites attribue définitivement Saint-Léger au Luxembourg. Devenue hollandaise à la suite du Congrès de Vienne, la région devient belge en 1830, même si les limites définitives de la province de Luxembourg ne sont arrêtées qu'en 1839.

Figure 6 – Gros de Metz au saint Étienne. Trésor de Châtillon, 2017 (MNHA, Cabinet des Médailles 2018-220/018 ; FLON 2002, p. 748, 1-2 ; Argent ; 2,78 g ; 26 mm).

Le trésor est apparu en mars 2018 auprès d'une maison de vente bruxelloise[18] et fut acquis par le Cabinet des Médailles. Il est composé de 31 monnaies, toutes antérieures à 1440. Les monnaies étaient rassemblées dans un petit cruchon en argile à glaçure verte. Les 17 monnaies en or proviennent de Cologne, de Francfort, du Palatinat, de Tournai, de Hollande, de Gueldre et d'Utrecht. Les 14 gros de Metz au saint Étienne, tous fleur de coin, présentant un seul type, illustrent des relations récentes avec Metz, alors que la composition particulière des monnaies en or en grande partie usées laisse supposer qu'il s'agit des avoirs d'un marchand qui a entretenu des échanges commerciaux de longue date avec les régions allemandes et flamandes.

Il est probable que l'enfouissement de ces trésors soit à mettre en rapport avec l'insécurité régnant dans le duché de Luxembourg au moment de sa conquête par les troupes bourguignonnes de Philippe le Bon, en 1444. En tout cas, ils préfigurent la réorientation des flux économiques vers la Flandre et la mise en place du nouveau système monétaire bourguignon (figure 7).

Cette tendance d'une présence messine constante mais peu abondante se confirme par l'analyse de la circulation monétaire en dehors des trésors au XVe siècle, documentée par les fouilles archéologiques. Les années 70 et 80 furent marquées par l'émergence des détecteurs de métaux qui a révélé l'importance des petites dénominations, peu thésuarisées, dans la circulation monétaire quotidienne. Ainsi au Luxembourg, plusieurs

17. WEILLER 1975, p. 308.
18. Vente Jean Elsen & ses Fils 136 (24.03.2018), lot 441.

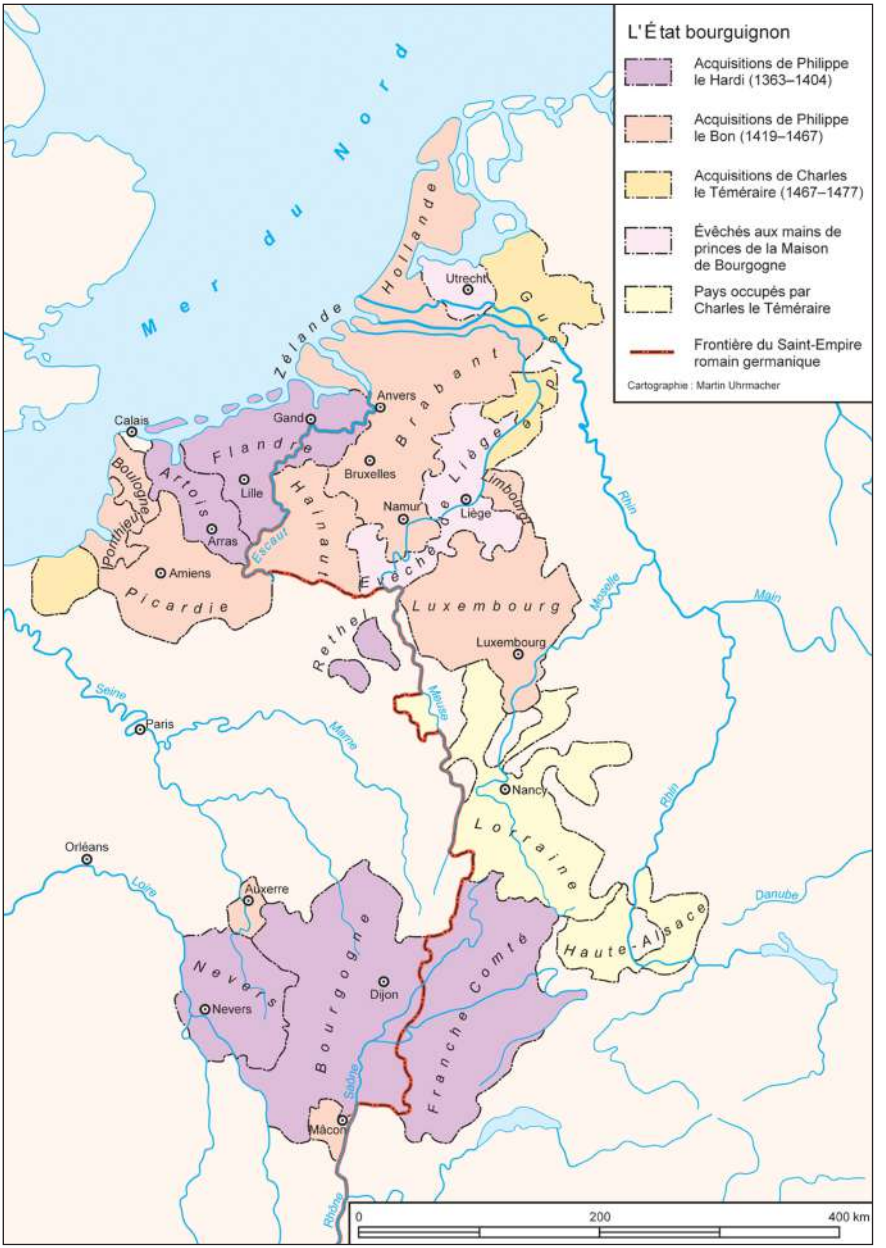

Figure 7 – L'État bourguignon (© Martin Uhrmacher).

sites de marchés et de foires médiévaux, comme le Helperknapp (Helpert)[19], ainsi que des églises ont fait l'objet de recherches approfondies. L'importance de ce petit numéraire avait jusqu'alors échappé à notre connaissance.

Les monnaies trouvées lors des fouilles[20] menées sur le site de l'ancienne église Saint-Pierre au pied du château d'Useldange ont rejoint les tiroirs du Cabinet des Médailles. La présence massive d'angevines de Metz (figure 8) – qui ont pu être repérées grâce à l'utilisation encadrée d'un détecteur de métaux et au tamisage systématique des terres excavées – témoignent de leur importante circulation dans le duché de Luxembourg. En effet, ces petites dénominations circulaient aisément et furent si largement imitées « que c'estoit un crueux vermine », nécessitèrent l'introduction d'un nouveau type, portant l'écusson de la ville de Metz et le portrait de saint Étienne[21]. La valeur faciale de ces petites dénominations, qui a fluctué avec le temps entre le quart et le septième de denier messin, approchait celle d'autres bas numéraire, comme le *lewechin* luxembourgeois (1/12 de gros). Ces pièces, qui ont dû être très fréquentes sur les marchés et dans les échanges, sont plus rarement retrouvées. La centaine de monnaies angevines récoltée dans les fouilles de cette ancienne église paroissiale, invite à supposer la dispersion du contenu d'une bourse, ou encore celui d'un tronc. En effet, ailleurs, la présence des monnaies messines reste faible et ne dépasse pas les 10 %.

Figure 8 – Angevine de Metz, après 1456, provenance : Useldange, 1981
(MNHA, Cabinet des Médailles 1981-105/062 ; Saulcy 1836, pl. 3 ; Billon ; 0,25 g ; 13 mm ; × 2).

Pour clôturer, citons encore les trésors des Temps Modernes contenant des monnaies de Metz :

- le trésor d'Eisch (1849)[22], enfoui lors du siège de Luxembourg par François Ier en 1542. Parmi les 50 pièces en or, trois florins messins ;
- le trésor de Garnich (1890)[23], enfoui vers 1636 : 12 pièces en or et 150 en argent dont un florin de Metz ;
- le trésor d'Ersange (1828)[24], enfoui vers 1660 : 48 monnaies en or dont une frappe municipale de Metz.

19. Weiller 1996, Annexe 1, p. 41-54.
20. Fouilles « Jeunes & Patrimoine » menées entre 1978 et 1982. Cf. Weiller 1996, p. 188-199.
21. Weiller 1989, p. 22-23.
22. Weiller 1975, p. 347-349.
23. Weiller 1975, p. 392-396.
24. Weiller 1975, p. 403-405.

Bibliographie

ARNOULD, REINERT 2017 : C. ARNOULD, Fr. REINERT, Le Cabinet des Médailles. L'histoire monétaire du Luxembourg, de la Grèce antique à l'euro, dans *MNHA 100 objets, Publications du Musée national d'Histoire et d'Art 30*, M. POLFER (dir.), Luxembourg, 2017, p. 64-107.

SAULCY 1836 : F. DE SAULCY, *Recherches sur les monnaies de la Cité de Metz*, Metz, 1836.

FLON 2002 : D. FLON, *Histoire monétaire de la Lorraine et des Trois-Évêchés*, Nancy, 2002.

HARPES 1950 : J. HARPES, *Monnaies frappées à l'étranger par les Princes régnants luxembourgeois, les Seigneurs et Prélats de la Maison de Luxembourg*, Luxembourg, 1950.

HARPES 1951 : J. HARPES, *Monnaies frappées à l'étranger par les princes régnants luxembourgeois, les seigneurs et prélats de la Maison de Luxembourg : supplément*, Luxembourg, 1951.

JUNGBLUT 1998 : M.-P. JUNGBLUT (dir.), *Vivre au Moyen Âge : Luxembourg, Metz et Trèves : [catalogue de l'exposition, 14 février - 17 mai 1998], Catalogues du Musée d'histoire de la ville de Luxembourg 4*, Luxembourg, 1998.

MARGUE 2019 : M. MARGUE, Les Adalbéron – un « lignage épiscopal » ? Fonction épiscopale et structuration parentale en Lotharingie (xe-xie siècle), *The Medieval Low Countries*, 6, 2019, p. 27-53.

PHILLIPS 2011 : M. Phillips, *A small parcel from the Bébange (1911) hoard*, The Numismatic Chronicle 171 – Coin Hoards 2011, 2011, p. 426-431.

PUNDT 1998 : M. PUNDT, Vergleichende Verfassungsgeschichte der Städte Metz, Trier und Luxemburg im Hoch- und Spätmittelalter, dans *Vivre au Moyen Âge : Luxembourg, Metz et Trèves : études sur l'histoire et l'archéologie urbaines = Leben im Mittelalter: Luxemburg, Metz und Trier: Studien zur mittelalterlichen Stadtgeschichte und –archäologie, Publications scientifiques du Musée d'Histoire de la Ville de Luxembourg 2*, Luxembourg, 1998, p. 55-67.

ROBERT 1853 : P.-Ch. ROBERT, *Recherches sur les monnaies et les jetons des maîtres-échevins et descriptions de jetons divers*, Metz, 1853.

ROBERT 1877 : P.-Ch. ROBERT, Lettre à M. de Saulcy sur les monnaies messines du trésor de Saint-Vith, *Mélanges de numismatique*, t. 2, 1877, p. 95-111.

WEILLER 1975 : R. WEILLER, *La circulation monétaire et les trouvailles numismatiques du Moyen Âge et des temps modernes au pays de Luxembourg*, vol. I, Luxembourg, 1975.

WEILLER 1976 : R. WEILLER, Numismates au pays de Luxembourg, *Hémecht*, 28-4, 1976, p. 459-490.

WEILLER 1977 : R. WEILLER, *Les monnaies luxembourgeoises*, Louvain-la-Neuve, 1977.

WEILLER 1982 : R. WEILLER, *Les monnayages étrangers des princes luxembourgeois*, Luxembourg, 1982.

WEILLER 1988 : R. WEILLER, *Die Münzen von Trier. I, 1. Beschreibung der Münzen: 6. Jahrhundert – 1307, Publikationen der Gesellschaft für Rheinische Geschichtskunde XXX*, Düsseldorf, 1988.

WEILLER 1989 : R. WEILLER, *La circulation monétaire et les trouvailles numismatiques du Moyen Âge et des temps modernes au pays de Luxembourg*, vol. II, Luxembourg, 1989.

WEILLER 1996 : R. WEILLER, *La circulation monétaire et les trouvailles numismatiques du Moyen Âge et des temps modernes au pays de Luxembourg*, vol. III, Luxembourg, 1996.

Simone SCHEERS*

À propos de quelques petits bronzes au cavalier du Musée de Metz et du bronze *BN* 7979 : une série médiomatrique méconnue ?

À la mémoire de l'abbé Merciol (1864-1889)

C'était le 8 octobre 1971, quand le conservateur de l'ancien Musée Archéologique de Metz, me présentait une grande boîte laquelle contenait les monnaies collectées par l'abbé Merciol (1838-1889), curé de Morville-lès-Vic sur la côte Saint-Jean à Moyenvic, collection acquise en 1890, après sa mort[1]. Elle ne renfermait plus qu'un petit nombre de monnaies enroulées dans leur emballage d'origine, des papiers administratifs et des journaux. Les pièces avaient été soigneusement classées par type, mais les meilleurs exemplaires avaient déjà gagné la collection des monnaies du Musée et n'étaient plus identifiables. La collection de monnaies fut acquise en 1890 par la Société d'Archéologie de Metz. En la même année elle fut publiée par Edmond Fridrici[2], récemment réétudiée par Rose Bigoni[3]. Mais l'inventaire de 1890 n'était pas complet, car, parmi les monnaies illisibles, gisaient 3 petits bronzes très corrodés, au flan plat et très mince, et portant visiblement les mêmes types (figures 1-3). J'ignore pourquoi dans le temps j'en ai fait des moulages, peut-être l'espoir optimiste du débutant de pouvoir les identifier dans l'avenir. Cet espoir ne s'est réalisé que 50 ans plus tard quand l'apport de trois autres bronzes permettait enfin de reconstruire au moins en partie les types au droit et au revers.

Pendant longtemps les bronzes de Metz gisaient parmi mes pièces non identifiées. Ce n'est que récemment, en rassemblant toutes les pièces uniques de ma documentation, que je remarquais la ressemblance entre le bronze *BN* 7979[4] (figure 4), un bronze d'une vieille collection privée de la région trouvé à Boviolles (figure 5) et les trois petits bronzes de l'abbé Merciol (figures 1-3).

Les types

Le droit porte une tête apparemment casquée, un large couvre-nuque enroulé dans la nuque. Le type reste incomplet, car le sommet du crâne est hors flan sur toutes les pièces. Au revers un cavalier chevauche à droite, tenant un bâton dans les deux mains devant la poitrine. L'exemplaire *BN* 7979 porte en plus au droit et au revers une légende difficile à déchiffrer, la preuve en est qu'elle n'a pas été retenue dans le *Recueil des Inscriptions monétaires* publié par J.-B. Colbert de Beaulieu[5]. Comme

* Professeur émérite à la Katholieke Universiteit Leuven ; simone.scheers@kuleuven.be
Je remercie sincèrement M. D. Hollard du Cabinet des Médailles de la BnF à Paris pour son aide efficace et désintéressée.

1. Bigoni 2019, p. 45-46.
2. Fridrici 1890.
3. Bigoni 2019.
4. *BN*, p. 184, nº 7979.
5. Colbert 1998.

E. Muret et A. Chabouillet[6], A. Blanchet lisait au droit CAIC (?), ou peut-être IAIC (?)[7] et au revers, sous la ligne de terre, la légende rétrogade, les pieds des lettres tournés vers l'intérieur, OYOAV (?). Ces légendes sont malheureusement hors flan sur les autres monnaies connues. Pour une lecture définitive, il faudra attendre la découverte de pièces plus complètes.

Dans l'ensemble l'interprétation typologique aussi restait obscure, surtout au revers. Ce n'est qu'en 2019 qu'un petit bronze vendu par la firme Poinsignon à Strasbourg (figure 6), permit la lecture complète du type en dehors de la légende. Le droit de ce bronze offrait une surprise, car la tête tournée à gauche est différente et elle aussi se trouve malheureusement en partie hors flan, car le visage et le sommet du crâne font défaut. Sur ce bronze, la tête semble nue, à mèches courtes, l'oreille bien marquée, et porte un panache fin, strié qui retombe au-dessus du cou ; la coupe du cou est perlée et derrière se trouve un pentagramme.

Le revers cependant est entièrement lisible et est identique aux bronzes du Musée de Metz et à *BN* 7979. Il porte un guerrier habillé d'une cotte de maille tenant un gros bâton devant la poitrine. En arrière-plan, allant de sa tête jusque sous la tête chevaline, s'étale un grand bouclier ovale orné de stries. Le seul ornement supplémentaire est un petit annelet perlé centré sous le cheval et au-dessus de la ligne de terre sous laquelle devait se trouver la légende.

Étant donnée la mauvaise conservation des monnaies, les poids sont faibles :

Musée Metz 1	0,84 g	11-12 mm
Musée Metz 2	0,85 g	12-14 mm
Musée Metz 3	0,62 g	11-14 mm
BN 7979	1,83 g	13-15 mm
Exemplaire Boviolles, collection privée	1,69 g	13-15 mm
Exemplaire Poinsignon, 2019	1,02 g	14-15 mm

Les pièces de Metz, *BN* 7979 et l'exemplaire de Poinsignon ont un flan mince et plat. Je n'ai pas d'information pour l'exemplaire de Boviolles.

A. Blanchet attribuait le bronze *BN* 7979 provisoirement aux Bellovaques[8]. Les deux provenances connues favorisent cependant une origine dans l'est de la Gaule. Alors que le site de Moyenvic (Moselle) en territoire médiomatrique a livré trois exemplaires, un seul exemplaire vient de l'oppidum de Boviolles (Meuse) en pays leuque. Or, malgré les très nombreuses monnaies gauloises trouvées à Boviolles et à la ville gallo-romaine voisine Naix[9], aucun autre exemplaire n'y a été signalé. La rareté de ces bronzes au cavalier n'est peut-être pas étonnante étant donné l'état de conservation très médiocre.

6. *BN*, p. 184, nº 7979. Le bronze faisait partie de la collection F. de Saulcy, mais venait de l'ancienne collection Cocheret d'après *Album Barthélemy*, t. V, folio 38/1.
7. Blanchet 1905, p. 105.
8. Blanchet 1905, p. 105.
9. Lagadec, Lieger 1998, p. 38-40 (Boviolles), p. 42-43 (Naix).

Rapprochements typologiques, imitation

Des détails typologiques apparentent ces bronzes à plusieurs monnaies de la Gaule Belgique, qui datent de la fin de la guerre des Gaules ou des années pré-augustéennes.

Le casque avec le couvre-nuque enroulé au droit rappelle de près celui des bronzes meldes de ROVECA[10] (figure 7) et des pièces véliocasses de SVTICCOS[11] (figure 8). Toutefois, ce rapprochement n'est que provisoire puisque le type n'est pas complet et il faut attendre d'autres exemplaires mieux conservés.

Le grand bouclier gaulois de forme ovale avec umbo central et spina, aux quatre quartiers ornés de hachures obliques, a été utilisé comme ornement secondaire sur plusieurs monnaies de la Belgique. Il se trouve au-dessus du cheval d'un statère d'or suession[12] (figure 9), qui se place probablement à la fin de la grande série d'or anépigraphe à l'œil des Suessions[13] avant l'apparition de la légende CRICIRV[14]. Une monnaie de bronze peu connue dont le droit porte devant la tête une légende incomplète qui semble commencer par MAGV( ) a aussi été provisoirement classée aux Suessions à cause du bouclier surmontant le cheval du revers[15] (figure 10). Sur un petit bronze bellovaque au personnage courant[16] le même bouclier ovale orné se trouve devant la jambe antérieure (figure 11). Tous ces boucliers qui présentent la même forme ovale et la même décoration, semblent dériver d'un prototype commun. Chez les Médiomatriques un bouclier semblable est soulevé par le cavalier du bronze au droit à la Victoire assise[17] (figure 12) imitée du denier de M. Porcius Cato[18]. La plus belle représentation se trouve cependant sur le quinaire éduen à la légende VIIPOTAL[19]. Le guerrier vêtu d'une cotte de maille avec ceinture tient dans la main droite un sanglier-enseigne et une haste debout et appuie la gauche sur un long bouclier ovale orné (figure 13). La qualité exceptionnelle du style et la finesse du dessin en font probablement le prototype pour tout le groupe au bouclier. Sur ce quinaire le bouclier avec le sanglier-enseigne assument les qualités militaires du personnage. Toutes les autres monnaies signalées semblent reproduire ce beau modèle créé pendant la guerre des Gaules (58-50 av. J.-C.). Le statère suession date probablement de la fin de la guerre des Gaules et la présence du quinaire de VIIPOTAL dans les travaux militaires romains devant Alésia place le début de la frappe au plus tard en 52 av. J.-C.[20]. Ce type de bouclier est absent ailleurs en Gaule, limitant la zone d'utilisation au territoire éduen et à la Gaule Belgique.

10. *BN* 7684-7691 ; *LT* XXXI 7687, 7691 ; Scheers 1977, p. 387-388, classe I, pl. VIII, 203-204 ; Colbert 1998, p. 374-376, nº 240 ; *DT* I 575.
11. *BN* 7370-7371 ; Scheers 1977, p. 679, classe III, pl. XXI, 613-614 ; *DT* I 850.
12. *DT* I 172
13. *BN*, p. 198, nos 8015-8029 ; *LT* XXXII 8018, 8020 et XXXV 8600 ; Scheers, 1977, p. 365-374, série 26, pl. VII, 172-181, *DT* I 166-171.
14. *BN*, p. 183-184, nos 7914-7944 ; *LT* XXXII 7941 ; Scheers 1977, p. 374-376, série 27, pl. 184-187 ; *DT* I 547-550.
15. *DT* I 564. L'unique trouvaille connue est La Croix-Saint-Ouen dans le département de l'Oise.
16. *DT* I 305A
17. *BN* 8971-8975 ; *LT* XXXVI 8972 ; Scheers 1977, p. 615-617, série 142, pl. XVIII, 509-510 ; *DT* I 620.
18. Crawford 1974, nº 343/1c. Le quinaire est daté de 89 av. J.-C.
19. *DT* III 3215.
20. Fischer 2001, p. 34, nos 577-587, pl. 21-22.

Figure 1 – Bronze du Musée de Metz 1, trouvé à Moyenvic (AE ; 0,84 g ; 11-12 mm).
Figure 2 – Bronze du Musée de Metz 2, trouvé à Moyenvic (AE ; 0,85 g ; 12-14 mm).
Figure 3 – Bronze du Musée de Metz 3, trouvé à Moyenvic (AE ; 0,62 g ; 11-14 mm).
Figure 4 – Bronze *BN* 7979 (© Gallica, AE ; 1,83 g ; 13-15 mm).
Figure 5 – Bronze, trouvé à Boviolles (Collection privée ; AE ; 1,69 g ; 13-15 mm).
Figure 6 – Bronze Poinsignon, Strasbourg (MA-shops, 2019, nº 68299 ; AE ; 1,02 g ; 14-15 mm).
Figure 7 – Bronze ROVECA, tête casquée (© Gallica, *BN* 1986.457 ; AE ; 3,83 g ; 16-17 mm).
Figure 8 – Bronze SVTICCOS, tête casquée (© Gallica, *BN* 7370 ; AE ; 3,16 g ; 15,5-17 mm).
Figure 9 – Statère d'or des Suessions (F. R. Künker, vente 46, 9-3-1999, nº 3 ; AV ; 5,74 g ; 17 mm).
Figure 10 – Bronze des Suessions (Collection privée ; AE ; 2,00 g ; 15 mm).
Figure 11 – Bronze Bellovaque (Collection privée ; AE ; 2,28 g ; 15,5 mm).
Figure 12 – Bronze à la Victoire des Médiomatriques (Poinsignon, Strasbourg, MA-shops 2019,nº 137983 ; AE ; 1,81 g ; 15 mm).
Figure 13 – Quinaire à légende VIIPOTAL (© Gallica, *BN* 4484 ; AR ; 1,9 g ; 14,7-14,8 mm).
Figure 14 – Quinaire à légende LITAVICOS (© Gallica, *BN* 5072 ; AR ; 1,75 g ; 13,3-14,1 mm).

L'élément principal pour la datation est cependant fourni par le cavalier même des bronzes *BN* 7979, car il s'inspire sans le moindre doute du quinaire de Litavicos[21] (figure 14), un notable éduen dont César signale les exploits en 52 av. J.-C[22]. Si le droit est purement romain, représentant la déesse Cérès du denier de M. Plaetorius M.f. Cestinaus daté de 69 av. J.-C.[23], le revers est purement celtique. Il montre un guerrier portant un casque à la calotte arrondie et avec un petit bord et vêtu d'une cotte de maille munie d'épaulières, une ceinture à la taille. Il chevauche à droite tenant un large sanglier-enseigne devant et au-dessus de la poitrine. L'imitation sur les bronzes *BN* 7979 est fidèle. Le costume du guerrier est identique, une cotte de mailles avec ceinture dans la taille, mais le casque semble différent, montrant un large rebord dans la nuque. Le cavalier adopte la même position comme sur le prototype et c'est aussi le cas du cheval, dont le mouvement, le contour du corps jusqu'au dessin perlé de la crinière rappellent le modèle. Il y a un seul écart important, car, hélas, le cavalier n'est plus le fier guerrier portant une enseigne couronné d'un sanglier et conduisant ses troupes à la guerre. Il doit se contenter d'un bâton porté transversalement devant la poitrine, tandis que le sanglier a été remplacé par un large bouclier ovale gaulois. Même démesurée, cette arme défensive n'a nullement l'importance militaire, exaltante et sacrée du sanglier-enseigne comparable à l'aigle du légionnaire romain. Des ornements secondaires entourent cette scène, trois perles placées en triangle devant le cheval et un cercle perlé centré sous le pied du cavalier, ainsi qu'une légende, qui reste hélas provisoirement incertaine.

Cette imitation n'a rien d'étonnant, car les emprunts entre monnaies gauloises sont fréquents. De plus, pendant la guerre et l'après-guerre, les quinaires gaulois d'origines diverses circulaient largement en Gaule et servaient au paiement des troupes romaines et auxiliaires. La frappe monétaire de Litavicos a probablement été assez réduite, car sa carrière semble avoir été courte et se limiter à l'année 52 av. J.-C. Après son acte de trahison en essayant de convaincre l'armée éduenne, qui devait se porter devant César, de rallier Vercingétorix, il se rend à Gergovie, prend la tête de la cavalerie éduenne et tente de soulever la cité éduenne. Par la suite ses biens ont été confisqués. Cela n'empêche pas la circulation de ses monnaies en Gaule, mais les trouvailles consistent souvent d'un seul exemplaire. Mis à part le trésor de Vernon avec 20 exemplaires, enfoui après 42 av. J.-C.[24] et celui de Chantenay avec 26 exemplaires, enfoui vers 32-29 av. J.-C.[25], et probablement aussi celui de Laignes (Côte-d'Or) qui est sous étude, il n'y a que deux autres sites d'importance, celui d'Alésia, dont les fouilles des travaux militaires romains de 52 ont livré 10 exemplaires[26] et le camp romain de La Chaussée-Tirancourt (Somme), qui a livré 9 exemplaires au moins[27].

21. *BN* 5057-5079 ; *LT* XV 5072-5076 ; Scheers 1969, p. 33-34, 134-135, fig. 44-45 ; *DT* III 3231.
22. César, *Commentaires de la Guerre des Gaules*, VII, 37-40, 42-43, 54-55, 67.
23. Crawford 1974, nos 405/3-4.
24. Barthélémy 1873, p. 512-513, no 47 ; Blanchet 1905, p. 600, trésor 261.
25. Saulcy 1862, p. 19 ; Blanchet 2005, p. 583, trésor 185.
26. Fischer, Gruel 2001, p. 26, nos 267-275.
27. Delestrée *et al.* 2006, p. 10, 13, pl. I, 9-10

Conclusion

En guise de conclusion, il est permis de confirmer que la localisation des bronzes *BN* 7979 dans l'est de la Gaule est certaine. Une attribution aux Médiomatriques est possible malgré l'effectif maigre connu à ce jour. Ce peuple a produit plusieurs séries de petits bronzes de types variés, soit à légende MEDIO - MEDIOMA[28], soit anépigraphes[29]. Pour les Leuques, on ne connaît que les bronzes MATVGENOS, omniprésents à Boviolles[30].

En ce qui concerne la date, tenant compte des prototypes et des rapprochements typologiques, une frappe dans la première moitié des années 40 peut être envisagée.

Bibliographie

BN : E. Muret, A. Chambouillet, *Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque Nationale,* Paris, 1889.

DT I : L.-P. Delestrée, M. Taché, *Nouvel atlas des monnaies gauloises. I. De la Seine au Rhin,* Saint-Germain-en-Laye, 2002.

DT III : L.-P. Delestrée, M. Taché, *Nouvel atlas des monnaies gauloises. III. La Celtique, du Jura et des Alpes à la façade atlantique*, Saint-Germain-en-Laye, 2007.

LT : H. De La Tour, *Atlas de monnaies gauloises*, Paris, 1892.

Album Barthélemy : *Documentation d'Anatole de Barthélemy*, réunie en 6 tomes, conservée au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque Nationale, Paris.

Barthélémy 1873 : A. De Barthélémy, Étude sur des monnaies gauloises trouvées en Poitou et en Saintonge, *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 37, 1873, p. 493-532.

Bigoni 2019 : R. Bigoni, La collection Merciol du musée de la Cour d'Or – Metz Métropole. Les monnaies gauloises provenant de la côte Saint-Jean à Moyenvic, dans *Le monnayage à Metz et en pays lorrain de l'Antiquité à nos jours. Actes du Colloque des 27-30 septembre 2018* (SÉNA, Recherches et Travaux de la Société d'Études Numismatiques et Archéologiques, 9), D. Hollard, K. Meziane (éd.), Paris, 2019, p. 45-52.

Blanchet 1905 : A. Blanchet, *Traité des monnaies gauloises*, Paris, 1905.

Colbert 1998 : J.-B. Colbert de Beaulieu, B. Fischer, *Recueil des inscriptions gauloises. IV. Les légendes monétaires (XLVe supplément à Gallia)*, Paris, 1998.

Crawford 1974 : M. H. Crawford, *Roman Republican Coinage*, Cambridge, 1974.

Delestrée *et al.* 2006 : L.-P. Delestrée, C. Boisard, D. Boulenger, Les monnaies gauloises du site fortifié de La Chaussée-Tirancourt (Somme) : coexistence d'un faciès militaire et d'un faciès indigène, dans *L'armée et la monnaie. Actes de la journée d'études du 10 décembre 2005 à la Monnaie de Paris* (SÉNA. Recherches et Travaux de la Société d'Études Numismatiques et Archéologiques 1), D. Hollard (éd.), Paris, 2006, p. 7-25.

28. *BN* 8946-8955 ; *LT* XXXVI 8946, 8953 ; Scheers 1977, p. 605-608, série 132, pl. XVIII, 498-499 ; Colbert 1998, p. 329-330, n° 207 ; *DT* I 615-616.
29. Voir n. 17 pour les bronzes à la Victoire. Le type aux oiseaux et cheval : *BN* 8978-8984 ; *LT* XXXVI 8979 ; Scheers 1977, p. 613-615, pl. XVIII, 506-508 ; *DT* I 621.
30. *BN* 9203-9229, 9231-9231 ; *LT* XXXVII 9203 ; Scheers 1977, p. 603-605, n° 137, pl. XVIII, 496-497 ; Colbert 1998, p. 327-328, n° 206 ; *DT* I 622.

Delestrée 2019 : L.-P. Delestrée, Les Médiomatrices et leurs monnaies, dans *Le monnayage à Metz et en Pays lorrain de l'Antiquité à nos jours. Actes du Colloque des 27-30 septembre 2018* (SÉNA, Recherches et Travaux de la Société d'Études Numismatiques et Archéologiques, 9), D. Hollard, K. Meziane, Paris, 2019, p. 37-43.
Fischer, Gruel 2001 : B. Fischer, K. Gruel, Catalogue des monnaies gauloises, dans *Alésia. Fouilles et recherches franco-allemandes sur les travaux militaires romains autour du Mont-Auxois (1991-1997). 2. Le matériel*, M. Reddé, S. von Schnurbein, Paris, 2001, p. 21-28.
Fridrici 1890 : I. Fridrici, Description d'une série de monnaies recueillies par M. l'abbé Merciol dans les environs de Morville-lès-Vic, *Jahrbuch der Gesellschaft für Lothringische Geschichte und Altertumskunde*, 2, 1890, p. 372-400.
Lagadec, Lieger 1998 : J.-P. Lagadec, A. Lieger, Circulation monétaire celtique en Lorraine, *Archaeologia Mosellana*, 3, 1998, p. 9-60.
Saulcy 1862 : F. de Saulcy, Lettres à M. A. de Longpérier sur la numismatique gauloise. XIV. Trésor de Chantenay, *Revue Numismatique*, 1862, p. 1-39, 89-103, pl. I.
Scheers 1969 : S. Scheers, *Les monnaies de la Gaule inspirées de celles de la République romaine,* Leuven, 1969.
Scheers 1977 : S. Scheers, *Traité de numismatique celtique. II. La Gaule Belgique*, Paris, 1977.

Vincent DROST*, Georges GAUTIER**

Un nouveau lot du trésor tétrarchique d'Emmersweiler conservé au Musée de la Cour d'Or (Metz)

Le trésor d'Emmersweiler (Sarre) est un ensemble atypique qui se distingue par sa très grande homogénéité. Il est constitué de *nummi* (monnaies de bronze argenté) frappés entre 294 et 296/297 et issus pour l'essentiel des premières émissions produites à Trèves après la réforme de Dioclétien. Si cette découverte du XIXe siècle a été bien documentée à l'époque, elle demeure relativement méconnue. À son propos, on se réfère généralement à la liste incomplète donnée par D. Kienast dans le volume 3 de la série *Die Fundmünzen der römischen Zeit in Deutschland* (*FMRD*)[1]. Celle-ci n'inclut notamment pas le lot de 756 monnaies conservé au Musée de la Cour d'Or. Le récent dépôt de celui-ci pour étude au département des Monnaies, médailles et antiques de la BnF permet d'apporter certains compléments d'information sur ce trésor[2].

Découverte, partage et reconstitution

Les circonstances de la découverte nous sont connues par les témoignages de Felix Hettner[3], alors directeur du Rheinisches Landesmuseum de Trèves, et d'Émile Huber[4], vice-président de l'Académie nationale de Metz. Nous recoupons ici ces deux sources complémentaires et parfois contradictoires.

* BnF, département des Monnaies, médailles et antiques ; vincent.drost@bnf.fr
** Ancien président de la SFN.
1. Kienast 1962.
2. Nous remercions Bruno Jané et Laurianne Duhayer, du Musée de la Cour d'Or, pour avoir rendu ce dépôt possible.
3. Hettner 1887.
4. Huber 1888.

Le trésor a été découvert en juin ou début juillet 1886 à Emmersweiler, quartier se rattachant à la commune allemande de Grossrosseln et situé sur la frontière française à proximité immédiate de Forbach. La découverte a été effectuée au nord d'Emmersweiler, sur les bords de la rive gauche de la Rosselle, à l'occasion de la construction d'un chemin menant à une papeterie appartenant aux frères Adt. Les monnaies étaient enfouies à 80 cm de profondeur dans deux céramiques (figures 1-2).

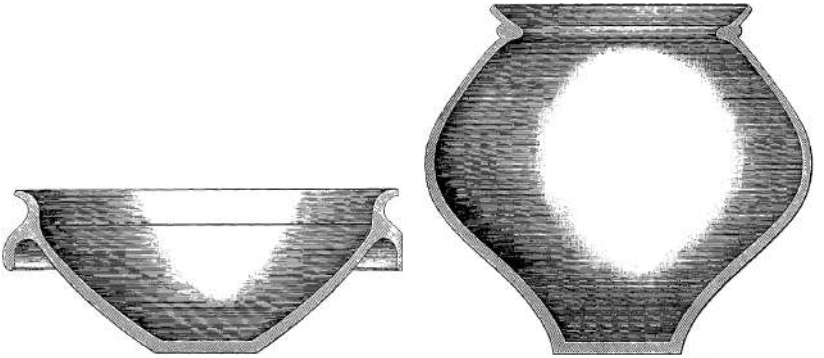

Figures 1-2 – Céramiques ayant contenu les monnaies du trésor d'Emmersweiler (Huber 1888-1889, pl. XXX).

Pour ce qui est du nombre total de monnaies, Huber évoque environ 1 200 pièces tandis qu'Hettner l'estime à environ 2 000[5]. Les informations fournies par ce dernier à propos du partage de l'ensemble amènent à retenir l'estimation haute. Hettner indique en effet que 1 205 monnaies sont revenues aux frères Adt tandis que le reste a été remis au propriétaire du terrain, l'aubergiste Anton Winter. Hettner s'est fait confier l'intégralité du lot Adt pour étude. Il a par ailleurs pu voir un lot de 300 pièces, dont il a acquis 22 exemplaires pour le musée de Trèves[6]. Le reste – 500 monnaies selon lui – avait déjà été vendu à Huber, résidant à Sarreguemines.

Hettner a publié un catalogue – très précis pour l'époque – du lot Adt et des 22 monnaies acquises par le musée de Trèves. D. Kienast a repris cet inventaire en le complétant par deux petits lots comptant respectivement 49 et 59 ex., conservés aux musées de Sarrebruck et de Spire, dont il est difficile de dire s'ils proviennent de la part des frères Adt ou bien de celle d'A. Winter[7]. D. Kienast n'a en revanche pas eu connaissance de la publication par Huber du lot que celui-ci avait acquis du propriétaire du terrain. Le catalogue publié par Huber, qui compte 612 monnaies[8], est tout aussi précis et exploitable que celui de son homologue allemand. Les deux savants ont d'ailleurs échangé à propos des lots qu'ils détenaient respectivement[9].

5. Hettner 1887, p. 131 ; Huber 1888-1889, p. 85-86.
6. Selon Kienast 1962, p. 155, ces 22 monnaies sont aujourd'hui introuvables au musée de Trèves et ont probablement disparu pendant la guerre.
7. Kienast 1962.
8. Huber 1888-1889, p. 87 indique le chiffre de 611 monnaies, mais le catalogue en compte 612.
9. Huber publie le courrier qui lui a été adressé par Hettner (Huber 1888-1889, p. 87) tandis que ce dernier remercie Huber de sa réponse (Hettner 1887, p. 132, n. 5a).

On apprend par un compte rendu de séance de l'Académie nationale de Metz que Huber a « offert à l'Académie une série choisie parmi les douze cents monnaies » du trésor[10]. Il est difficile de dire si ce don concerne l'intégralité du lot acquis par Huber. Quoi qu'il en soit, « il a été décidé que ce don serait offert à la ville de Metz, de la part du donateur par l'entremise de l'Académie, pour être placé au médailler de la Bibliothèque ». Le médailler de la bibliothèque ayant été reversé au musée, le lot qui se trouvait en vitrine dans l'exposition permanente (figure 3) et qui a été déposé pour étude au Cabinet des médailles devrait logiquement être celui publié par Huber. Or, tel ne semble ne pas être le cas.

Figure 3 – Lot du trésor d'Emmersweiler exposé au Musée de la Cour d'Or (© V. Drost).

Une première anomalie apparaît d'emblée : alors qu'Huber a publié 612 monnaies, le lot du Musée de la Cour d'Or en compte 756. Qui plus est, la répartition par types dans les deux lots ne correspond absolument pas. Pour ne donner que quelques exemples, le type correspondant au *RIC* 187a (officine A) est représenté par 62 exemplaires dans le lot publié par Huber tandis qu'il ne l'est que par 32 exemplaires dans le lot du Musée de la Cour d'Or. *A contrario*, le lot Huber compte seulement 28 monnaies du type *RIC* 181b (officine A), contre 55 dans celui du Musée de la Cour d'Or. Ce type de discordances s'observe de manière généralisée et il faut admettre que le lot publié par Huber et celui qui nous a été confié pour étude sont deux ensembles différents. Le lot du Musée de la Cour d'Or ne saurait davantage être une portion du lot publié par Hettner puisque, pour certains types, il contient davantage d'exemplaires. Par exemple, le type *RIC* 213a (officine A) est représenté par 156 monnaies dans le lot du Musée de la Cour d'Or tandis que le lot Hettner n'en compte que 125.

De ce constat découlent deux questions auxquelles nous ne sommes pas en mesure de répondre à l'heure actuelle : où est passé le lot publié par Huber ? D'où provient le lot conservé au Musée de la Cour d'Or ? Néanmoins, une chose est sûre : le lot du Musée de la Cour d'Or appartient sans aucun doute au trésor d'Emmersweiler puisqu'il correspond tout à fait au profil très spécifique de ce dépôt.

10. Box 1889-1890, p. 12.

Les spécificités du trésor d'Emmersweiler

Le trésor d'Emmersweiler, particulièrement homogène, est constitué de monnaies frappées sur une période très resserrée de deux ou trois ans allant de la réforme de Dioclétien en 294 aux années 296 ou 297, date assignée aux dernières émissions de Trèves, Lyon, Londres, Ticinum, Aquilée et Rome représentées dans le trésor. Surtout, les monnaies, des *nummi* au 1/32 de livre, proviennent pour l'essentiel de l'atelier de Trèves (figure 4), situé à une cinquantaine de kilomètres à vol d'oiseau du lieu de la découverte. Dans tous les lots, la proportion de monnaies de Trèves est supérieure à 90 %. Elle monte jusqu'à 98,4 % dans le lot du Musée de la Cour d'Or. Le seul autre atelier qui soit représenté dans des proportions non négligeables est celui de Lyon. Le lot du Musée de la Cour d'Or ne comprend d'ailleurs que des exemplaires frappés à Trèves et à Lyon, mais quelques monnaies issues des ateliers italiens et, possiblement, de Londres et d'Alexandrie sont décrits dans d'autres lots[11].

	Lot Hettner[12]	**Lot Sarrebrück**[13]	**Lot Spire**[14]	**Lot Huber**[15]	**Lot Metz**
Trèves, émission -/-//TR	20 (1,6 %)	0	3 (5,1 %)	4 (0,7 %)	2 (0,3 %)
Trèves, émission A-C/-//TR	106 (8,6 %)	6 (12,2 %)	8 (13,6 %)	34 (5,6 %)	23 (3,0 %)
Trèves, émission A-C/Γ//TR	1015 (82,6 %)	42 (85,7 %)	46 (78,0 %)	532 (86,9 %)	719 (95,1 %)
Lyon	69 (5,6 %)	1 (2,0 %)	1 (1,7 %)	34 (5,6 %)	12 (1,6 %)
Autres ateliers	19 (1,5 %)	0	1 (1,7 %)	1 (0,2 %)	0
Indéterminés	0	0	0	7 (1,1 %)	0
Total	**1229**	**49**	**59**	**612**	**756**

Figure 4 – Représentation des ateliers.

En ce qui concerne plus particulièrement les émissions trévires, un déséquilibre flagrant s'observe également au profit de la troisième émission, signée A-C/Γ//TR (figure 5). Cette émission est généralement nettement mieux représentée dans les trésors que l'émission précédente, signée A-C/-//TR, ceci dans un rapport très stable (entre six et sept fois plus). Le rapport est encore plus favorable à l'émission A-C/Γ//TR dans le trésor d'Emmersweiler. C'est le cas dans tous les lots, mais bien davantage

11. La présence de monnaies de Londres est envisageable d'après certaines descriptions fournies par Hettner 1887 mais elle n'est pas certaine. Par ailleurs, Hettner 1887, p. 132, n. 5a, mentionne l'existence d'un *nummus* d'Alexandrie qu'il n'a pas eu en main.
12. Chiffres d'après Hettner 1887 et Kienast 1962.
13. Chiffres d'après Kienast 1962.
14. Chiffres d'après Kienast 1962.
15. Chiffres d'après Huber 1888-1889.

encore dans celui du Musée de la Cour d'Or, où la troisième émission est plus de 30 fois mieux représentée que la deuxième. Un tel déséquilibre amène à se demander si ce lot n'a pas fait l'objet d'un tri postérieur à la découverte, tri qui aurait privilégié les monnaies appartenant aux deux premières émissions, plus rares.

	Ém. A-C/-//TR	Ém. A-C/Γ//TR	Rapport ém. A-C/Γ//TR et A-C/-//TR
Emmersweiler, lot Hettner	106	1015	**x 9,6**
Emmersweiler, lot Huber	34	532	**x 15,6**
Emmersweiler, lot Metz	12	719	**x 31,3**
Larré[16]	24	170	x 7
Troussey[17]	25	155	x 6,2
Fyfield[18]	34	232	x 6,8
Domqueur[19]	19	119	x 6,3

Figure 5 – Rapport entre les 2e et 3e émissions trévires.

Dans la même idée d'un éventuel tri préalable du lot du Musée de la Cour d'Or, on notera également le net déficit en monnaies de Dioclétien qui le caractérise (figure 6). Dioclétien, le *primus inter pares* de la Tétrarchie, arrive pourtant habituellement en deuxième position, talonnant Constance Chlore, le maître des provinces occidentales qui contrôle l'atelier de Trèves. Or, dans le lot du Musée de la Cour d'Or, il est étonnant de constater que Dioclétien vient en dernière position.

	Dioclétien	Maximien Hercule	Constance Chlore	Galère
Emmersweiler, lot Hettner	346 (30,3 %)	241 (21,1 %)	367 (32,2 %)	187 (16,4 %)
Emmersweiler, lot Huber	190 (33,3 %)	95 (16,7 %)	190 (33,3 %)	95 (16,7 %)
Emmersweiler, lot Metz	**123 (16,5 %)**	155 (20,8 %)	313 (42,1 %)	153 (20,6 %)
Larré	52 (28,4 %)	50 (27,3 %)	60 (32,8 %)	21 (11,5 %)

Figure 6 – Rapport entre les co-régents dans les émissions trévires.

Il n'y a en revanche guère de raisons de penser que les officines aient pu constituer un critère de tri. Pourtant, dans ce domaine aussi, des anomalies sont à relever. Dans les différents lots du trésor d'Emmersweiler, l'officine A est majoritaire et nettement mieux représentée que l'officine B (figure 7). Or, habituellement, les officines A et B sont représentées dans les trésors dans des proportions équilibrées. La part de la troisième officine, ouverte seulement dans le courant de la deuxième émission, est quant à elle systématiquement nettement moindre.

16. Drost, Gautier 2007/2008.
17. Estiot 1998
18. Leeds 1946.
19. Bastien, Vasselle 1965.

	A/Γ//TR	B/Γ//TR	C/Γ//TR
Emmersweiler, lot Hettner	**506 (50,1 %)**	319 (31,6 %)	185 (18,3 %)
Emmersweiler, lot Huber	**351 (66,7 %)**	124 (23,6 %)	51 (9,7 %)
Emmersweiler, lot Metz	**406 (56,9 %)**	210 (29,4 %)	98 (13,7 %)
Larré	72 (42,4 %)	82 (48,2 %)	16 (9,4 %)
Troussey	73 (47,1 %)	71 (45,8 %)	11 (7,1 %)
Fyfield	100 (43,1 %)	101 (43,5 %)	31 (13,4 %)
Domqueur	47 (39,5 %)	59 (49,6 %)	13 (10,9 %)

Figure 7 – Représentation des officines dans la 3e émission trévire.

Dans l'ensemble, au-delà de la possibilité que le lot du Musée de la Cour d'Or ait pu faire l'objet d'un tri, il apparaît clairement que le trésor d'Emmersweiler a été constitué, pour bonne part, au moyen d'un apport massif de numéraire prélevé dans la première officine de l'atelier de Trèves dans le courant de la troisième émission, vers 296/297. La fréquence des liaisons de coins qui s'observe au premier coup d'œil dans le lot du Musée de la Cour d'Or est d'ailleurs le signe d'un ensemble qui n'a guère été brassé dans la circulation.

Monnaies rares du lot du Musée de la Cour d'Or

En dépit du caractère particulièrement standardisé des premières émissions trévires, le lot du Musée de la Cour d'Or livre quelques variantes inédites ou méconnues que nous illustrons ci-dessous. Un exemplaire offre par exemple une combinaison de titulature (IMP DIOCLETIANVS AVG) et de buste (cuirassé et drapé) non répertoriée pour l'officine A (figure 8). Un autre, toujours au nom de Dioclétien, figure le Génie du peuple romain les reins drapés de l'himation, rare variante non signalée dans le *RIC* pour l'émission A-C/Γ//TR (figure 9)[20]. Une erreur de graphie – CONSTANTIVS NOB CES (au lieu de CAES) – est à relever (figure 10). Enfin, on remarque sur deux monnaies issues du même coin de revers que la lettre d'officine C a été regravée sur la lettre A[21], preuve de la réattribution d'un coin à l'officine C dont les volumes de production étaient plus faibles.

Un détail tel que celui-ci apporte un éclairage sur le fonctionnement de l'atelier de Trèves au moment de la réforme de Dioclétien. C'est d'ailleurs là tout l'intérêt du lot du Musée de la Cour d'Or qui, malgré les incertitudes concernant son pedigree, constitue une sorte de capsule temporelle dont l'étude approfondie à venir sera certainement riche en enseignements.

20. Gautier 1987 relève deux exemplaires de cette variante pour l'émission A-C/Γ//TR mais aux noms de Maximien Hercule et de Constance Chlore.
21. Cette particularité a été relevée sur cinq exemplaires du lot Hettner (Kienast 1962, p. 164, nos 1185-1189).

Figure 8 – *Nummus* de Dioclétien (*RIC* 189 var.), Trèves (© V. Drost).

Figure 9 – *Nummus* de Dioclétien (*RIC* 171a var.), Trèves (© V. Drost).

Figure 10 – *Nummus* de Constance Chlore (*RIC* 213a var.), Trèves (© V. Drost).

Figure 11 – *Nummus* de Galère, Trèves (*R IC* 213b, n. 4) (© V. Drost).

Bibliographie

RIC = C.H.V. Sutherland, *The Roman Imperial Coinage. Volume VI, From Diocletian's reform (A.D. 294) to the death of Maximinus (A.D. 313)*, London, 1973.

Bastien, Vasselle 1965 : P. Bastien, F. Vasselle, *Le trésor monétaire de Domqueur (Somme)*, Wetteren, 1965.

Box 1889-1890 : N. Box, Compte-rendu des travaux de l'Académie pendant l'année 1889-1890, *Mémoires de l'Académie nationale de Metz*, 1889-1890, p. 3-35.

Drost, Gautier 2007/2008 : V. Drost, G. Gautier, Le trésor de Larré (Morbihan) : une thésaurisation mixte de la 1re Tétrarchie (terminus 300 après J.-C.), *TM*, 23, 2007/2008, p. 1-33.

Estiot 1998 : S. Estiot, Le trésor de Troussey (Meuse) : 5 864 antoniniens et *nummi*, 303 AD, *TM*, XVII, 1998, p. 181-217.

Gautier 1987 : G. Gautier, L'apparition de l'himation dans le monnayage de la première Tétrarchie à Trèves, dans *Mélanges de numismatique offerts à Pierre Bastien à l'occasion de son 75e anniversaire*, H. Huvelin, M. Christol, G. Gautier (éd.), Wetteren, 1987, p. 149-155.

Hettner 1887 : F. Hettner, Fund von Emmersweiler (Kr. Saarbrücken), *Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst*, 6, 1887, p. 131-149.

Huber 1888-1889 : É. Huber, Trouvaille d'Emmersweiler, *Mémoires de l'Académie nationale de Metz*, 1888-1889, p. 85-96.

Kienast 1962 : D. Kienast, *Die Fundmünzen der römischen Zeit in Deutschland. 3, Abteilung III: Saarland*, Berlin, 1962.

Leeds 1946 : E.T. Leeds, *A Hoard of Roman folles from Diocletian's reform (A.D. 296) to Constantine Caesar found at Fyfield, Berks*, Oxford, 1946.

Philippe SCHIESSER*

Les deniers au monogramme, à propos d'un deuxième exemplaire d'un denier à la tête de face casquée. Une nouvelle attribution à Trèves

Comme souvent la publication d'une monnaie suscite le signalement d'autres exemplaires inédits, mis jusque-là de côté, comme non identifiés. Parfois aussi, c'est l'actualité qui nous aiguillonne, telle cette trouvaille faite le 19 février 2020 à une quinzaine de kilomètres de Warwick, d'un deuxième exemplaire d'un denier dont le seul autre exemplaire avait été découvert il y a près de 150 ans à Metz et qui venait d'être réattribué et republié à peine quatre mois auparavant[1] !

Voici le deuxième exemplaire de ce denier.

Figure 1 – Trouvaille de Warwick[2]. Il vient de passer en vente dans la collection T. Abramson avec une attribution à Metz[3] (1,02 g ; 13 mm ; 6 h ; × 2).

D/ Tête de face casquée, couronnée, aux cheveux longs ou portant une couronne byzantine avec des pendeloques, entourée d'un grènetis. Deux globules en bas à droite et en bas à gauche.

R/ Personnage stylisé ou monogramme, encadré des lettres, O à gauche et VS à droite, deux globules à droite.

Le coin de droit pourrait être le même, s'il a été retouché avant la frappe de l'exemplaire du musée de Metz (figure 2). Le coin de revers est différent, tout en étant composé des mêmes éléments. Le personnage du denier trouvé à Warwick paraît figurer plus clairement sans buste et avec des genoux bouletés. Néanmoins, il peut aussi s'agir d'un monogramme comme certains exemplaires semblent clairement le montrer (figure 5) : pour la discussion sur les inspirations tant du type de droit que de revers, nous renvoyons à la republication du premier exemplaire[4].

* Membre de la SFN, ancien président de la Société d'Études Numismatiques et Archéologiques ; numismate@yahoo.fr

1. Jané, Schiesser 2019.
2. https://emc.fitzmuseum.cam.ac.uk/full-record/20200076.
3. Live auction Spink, 18 mars 2021, The Tony Abramson Collection of Dark Age Coinage - Part I, lot 261. https://live.spink.com/lots/view/4-1TK37V/merovingia-francia-metz-denier-head-facing-wearing-byzantine-crown-with-pendants-rows-of-pl.
4. Jané, Schiesser 2019.

Figure 2 – Musée de La Cour d'Or - Metz Métropole Inv. 10062
(© Laurianne Kieffer, 1,11 g ; 12,64 mm ; × 2)[5].

D/ Tête de face casquée, couronnée, aux cheveux longs ou portant une couronne byzantine avec des pendeloques, entourée d'un grènetis. Deux globules en bas à droite et en bas à gauche.
R/ Personnage stylisé ou monogramme, encadré des lettres, O à gauche et VS à droite, trois globules en bas entre les jambes et quatre à droite.
Réf. (de cet exemplaire) : Jané, Schiesser 2019 = Lafaurie, Pilet-Lemière 2003, 57.463.15 = Clermont-Joly 1978, 1056 = Belfort 5766 = Jacob 1869, 66 = Lorrain 1865.
L'argent de ces deux deniers est d'un titre très bas.

Nous reprenons ici l'étude des divers types de deniers qui reprennent ce revers « au personnage stylisé » ou « au monogramme ».

Le revers avait déjà été rapproché de celui de deniers connus d'un type plus courant (Belfort 5686-5689 ; figure 3). Le revers en est beaucoup plus stylisé et peut-être ce type n'est-il plus un monogramme mais un glyphe inspiré de celui-ci.

Figure 3 – Denier aux quatre A avec le même glyphe au revers. Il proviendrait de la Sarthe
(1,29 g ; 13 mm ; × 2)[6].

D/ Monogramme composé de quatre A tête-bêche entrecroisés, deux verticaux et deux horizontaux. Les jambes des A sont cantonnées de globules.
R/ Personnage stylisé ou monogramme, globules dans le champ.

5. Jané, Schiesser 2019.
6. https://numismaticom2.forumactif.org/t563-denier-a-la-victoire-degeneree?highlight=victoire.

Un exemplaire de deniers inédit portant un astre au droit et le même glyphe au revers a été publié dans l'article initial[7]. Deux nouveaux exemplaires nous ont été signalés depuis... (figure 4)

Figure 4 – Denier à l'astre rayonnant. Il proviendrait de la « région strasbourgeoise » (1,2 g ; 13 mm ; × 2)[8].

D/ Astre rayonnant, composé de sept (et non huit) rais alternés de globules, autour d'un globule central.
R/ Personnage stylisé ou monogramme, trois globules dans le champ.

À la suite de la publication de l'article initial, il nous a été signalé quatre exemplaires d'un nouveau type de denier avec le même glyphe au revers mais avec un droit différent probablement imité des sceattas (figure 5). Les quatre exemplaires pourraient être de même coin de droit mais ils semblent de quatre coins de revers différents.

Figure 5 – Denier inédit associant deux personnages au même glyphe (1,15 g ; 13 mm ; 10 h ; × 2).

D/ Deux personnages aux cheveux longs, debout de face, tenant chacun un sceptre dans la main située vers l'extérieur.
R/ Monogramme TR croiseté, encadré des lettres, O à gauche et S à droite, globules dans le champ.

Le droit de ces deniers est d'un type imité des sceattas (série Q[9] ou N[10]).

7. Jané, Schiesser 2019, p. 141, fig. 10.
8. http://numismaticom2.forumactif.org/t1159-denier-a-l-astre-et-a-la-victoire-degeneree?highlight=victoire.
9. Abramson 2017, p. 224-226.
10. Abramson 2017, p. 200-204.

Généralement, le prototype est composé de deux saints tenant chacun une croix, une autre croix étant placée entre eux[11] mais il s'agit sur les quatre exemplaires de deux sceptres et non de croix tout comme sur certains sceattas de la série N (figure 6).

Figure 6 – Exemplaire de sceat de la série N inédit, *ca* 715-720, du même type que celui ayant servi de prototype au droit de ces deniers (0,95 g ; 13 mm ; 12 h ; × 2)[12].

D/ Deux personnages têtes aux cheveux hirsutes, debout de face, tenant chacun un sceptre dans la main située vers l'extérieur avec une autre croix placée entre eux. Des globules dans le champ.
R/ KJ22 sous un tilde et dans un double grènetis.

D'autres variantes existent. La première présente deux A seulement (figure 7) et non quatre. Comme sur l'exemplaire présent dans Bais[13] et le suivant.

Figure 7 – Variante avec deux A seulement (1,37 g ; 11 mm ; 11 h ; × 2).

D/ Deux A entrecroisés tête bèche cantonnés de globules sur une série de traits verticaux.
R/ Personnage stylisé ou monogramme, O à gauche.

Une autre variante existe avec non pas deux A mais deux X (Dombourg 914 et figure 8). L'aspect visuel général du droit apparaît donc comme proche de celui des types le plus courants (figures 3 et 7) et le revers semble identique.

11. Gannon 2003, « Two standing figures », p. 101-105.
12. Classical Numismatic Group, LLC, vente Triton XXI 9 Janvier 2018, lot 1345, https://www.cngcoins.com/Coin.aspx?CoinID=350501.
13. Lafaurie 1981, nº 303A, p. VII-VIII et pl. VIII.

Figure 8 – Denier aux deux X. Il proviendrait des environs de Strasbourg
(1,04 g ; 13,5 mm ; 5 h ; × 2).

D/ Deux X cantonnés de globules sur une série de traits verticaux.
R/ Personnage stylisé ou monogramme, O pointé à gauche.
Les coins de droit et de revers sont différents de l'exemplaire de Dombourg.

Étoile : type de droit à la tête de face (figures 1-2).
Goute : type de droit aux quatre A tête-bêche (figure 3).
Croix : type de droit portant un astre rayonnant (figure 4).
Carré : type de droit aux deux personnages debout de face (figure 5).
Losange : type de droit aux deux A seulement (figure 7).
Annelet : type de droit aux deux X (figure 8).

Trèves est indiquée par une flèche.

Figure 9 – Carte de répartition des deniers aux revers au personnage stylisé ou monogramme[14].

La répartition des différents types ne semble pas avoir de particularité. Pour trois monnaies à chaque fois, trois types différents sont présents en Angleterre et trois dans l'est de la France. La répartition globale de tous les types, s'étend du nord au sud de Westow près de Malton dans le North Yorkshire à Nice-Cimiez et d'ouest en est de Warwick à Strasbourg.

La concentration la plus forte est celle du type le plus courant au droit portant un monogramme composé de quatre A tête-bêche (figure 3). Elle se trouve aux Pays-Bas, Belgique et nord de la France, dans la zone où les sceattas sont majoritaires[15]. La zone de circulation en est donc la même. Ces deniers ne se retrouvent que très rarement dans la « zone du denier de la Gaule centrale »[16].

14. https://www.google.com/maps/d/edit?mid=1lKhtCp60BG8FNwulrcmIIscmMpmg7HGl&ll=48.814570671197 39%2C-1.4894437464674137&z=6.
15. Schiesser 2017, p. 73-74.
16. Schiesser 2017, p. 69-72.

Le style, avec des lettres plus épaisses, nous avait déjà fait supposer une origine dans l'est de la France et le droit portant un monogramme composé de deux ou quatre A tête-bêche aurait pu faire attribuer ces monnaies à Strasbourg (Argentorate). Malheureusement, la carte de répartition ne confirme pas cette supposition car parmi les trois deniers provenant du Grand-Est aucun n'est à ce type et les exemplaires sont de trois variantes différentes.

Une série attribuable à Trèves ?

Il est possible de comparer le glyphe de revers à celui des premières monnaies carolingiennes qui, quant à elles, portent assurément des lettres désignant l'atelier (figure 10). Il est alors possible de penser qu'il s'agit bien d'un monogramme, au moins sur certains types de deniers mérovingiens qui ont pu inspirer les autres types « au personnage ». Le monogramme de ce denier de Charlemagne apparaît alors comme très proche des deniers de l'évêque Milon[17] maintenant attribué avec certitude à Trèves (*ca.* 722/723-*ca.* 761/762 ; figures 11-12). Ces deniers mérovingiens sont alors attribuables à cette même cité. Certains deniers semblent même clairement porter le P de Saint-Pierre (figure 5). Le S pourrait alors être le S de Sanctus et les VS la terminaison de PETRVS ou l'abréviation de TREVERIS. L'abréviation contient toutes les consonnes et exclut les voyelles[18]. Il pourrait aussi s'agir d'une conjugaison des deux comme sur les deniers de Milon de Saint Pierre de Trèves.

Figure 10 – Denier de Charlemagne unique attribuable à la cité de Trèves
(© Münzkabinett der Staatlichen Museen zu Berlin - Preußischer Kulturbesitz Fotograf/
in: Lutz-Jürgen Lübke [Lübke und Wiedemann] ; 1,02 g ; 16 mm ; × 2).

D/ CARO / LVS en deux lignes. A et R liés. Un point dans le A.
R/ +T·R·E sous un tilde et sur deux points.
Münzkabinett der Staatlichen Museen zu Berlin 18245030[19] = Depeyrot 2017, p. 589, nº 1062 = Kluge 2014, p. 72-73, nº 169 et p. 136-137 = Morrison, Grunthal 1967, p. 93, nº 114.

D/ MIL/ □ sous un tilde, [O carré].
R/ ꝶRE (P rétrograde ; P et T ligaturés).

17. Breternitz, Schiesser 2020a ; 2020b.
18. Bénézet *et al.* 2012, p. 117 ; Schiesser 2018, p. 70.
19. http://www.smb-digital.de/eMuseumPlus?service=ExternalInterface&module=collection&objectId=2448425&viewType=detailView.

D/ MIL/ [□] sous un tilde, [O carré].
R/ PTREIER dans le sens antihoraire. Presque toutes les lettres sont rétrogrades.

Figure 11 – Deniers de Trèves de l'évêque Milon (> 1 g ; 12 mm ; × 2)[20].

Figure 12 – Deniers de Trèves de l'évêque Milon (1 g ; 11 mm ; × 2)[21].

La présence du O (figures 1, 2 et 5) pourrait-elle alors être expliquée par l'initiale d'un autre évêque de Trèves que Milon ? Dans ce cas, le type aux A (figures 3 et 7) correspondrait-il alors à l'initiale d'un autre évêque ? Aucun nom d'évêque ne semble toutefois correspondre, ni à l'initiale O, ni à l'initiale A[22].

La carte de répartition des trouvailles semble, elle aussi, conforter une attribution à Trèves. Certains deniers paraissent être, en revanche, des imitations des deniers de Trèves (figures 4 et 8) mais qu'en est-il des autres types ?

Comme cela est fréquent, la publication d'un nouveau denier mérovingien a nécessité une reprise entière du dossier car les monnaies non signalées dans les collections privées sont en réalité si nombreuses qu'il faut sans cesse mettre à jour le corpus.

Hâtez-vous lentement ; et, sans perdre courage,
Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage :
Polissez-le sans cesse et le repolissez ;
Ajoutez quelquefois, et souvent effacez[23].

Nous remercions tous ceux qui nous ont signalé des monnaies et qui nous ont permis d'illustrer cet article : le Münzkabinett der Staatliche Museen zu Berlin, et en particulier C. Stoess M. A. et le Dr. Karsten Dahmen, John Naylor du Portable Antiquities Scheme, le musée de La Cour d'Or-Metz Métropole et particulièrement Bruno Jané et Laurianne Kieffer, le site Numismaticom 2 et particulièrement Jean-François Letho Duclos, Victor England du Classical Numismatic Group, Inc et Spink UK.

Nous remercions tout particulièrement Tony Abramson, Patrick Breternitz, Patrick Manteaux, Dominique Monjoie et Bernard Seguin. Un remerciement spécial à celle qui nous a relu avec patience.

20. Il proviendrait de 10 km de Reims. Nous remercions Patrick Breternitz de nous l'avoir signalé. Son aspect plombeux peut faire penser à un faux.
21. Breternitz, Schiesser 2020, p. 28, fig. 6.
22. Duchesne 1915, p. 39-40.
23. Nicolas Boileau, *L'Art poétique*, Chant I.

Bibliographie

DOMBOURG : W. Op Den Velde, C.J.F. Klaassen, *Sceattas and merovingian deniers from Domburg and Westenschouwe, Koninklijk Zeeuwsch Genootschap der Wetenschappen*, part 15, Middelburg, 2004.

ABRAMSON 2017 : T. ABRAMSON, *Sceatta List, An illustrated and priced catalogue of sceats for collectors*, Second edition, Spink, London, 2017.

BELFORT 1892-1895 : A. BELFORT, *Description générale des monnaies mérovingiennes*, 5 volumes, Paris, 1892-1895, t. 4, monnaies indéterminées et supplément.

BÉNÉZET *et al.* 2012 : J. BÉNÉZET, J.-F. LETHO-DUCLOS, Ph. SCHIESSER, Les Monnaies ROD/DA de Louis le Pieux, *Acta Numismàtica*, 41-42, 2012, p. 163-168.

BRETERNITZ, SCHIESSER 2020a : P. BRETERNITZ, Ph. SCHIESSER, Deux nouveaux deniers de Milon de Trèves, *CahNum*, 223, mars 2020, p. 25-31.

BRETERNITZ, SCHIESSER 2020b : P. BRETERNITZ, P. SCHIESSER, Zur Trierer Münzprägung des 8. Jahrhunderts, *Numismatisches Nachrichtenblatt*, décembre 2020, p. 474.

CLERMONT-JOLY 1978 : M. CLERMONT-JOLY, avec la collaboration de P.E. WAGNER, *L'époque Mérovingienne. Catalogue des collections archéologiques des Musées de Metz*, Metz, 1978.

DEPEYROT 2017 : G. DEPEYROT, *Le numéraire carolingien / Corpus des monnaies / Quatrième édition augmentée*, Moneta, 198, Wetteren, 2017.

DUCHESNE 1915 : L. DUCHESNE (abbé), *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule. Tome troisième Les provinces du Nord et de l'Est*, Fontemoing et Cie, Paris, 1915.

Gannon 2003 : A. GANNON, *The Iconography of Early Anglo-Saxon Coinage, Sixth to Eighth Centuries*, Oxford University Press, Oxford, 2003.

JACOB 1869 : V. JACOB, Catalogue des monnaies mérovingiennes de la collection de la ville de Metz, *Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle*, 1869, p. 81-98.

JANÉ, SCHIESSER 2019 : B. JANÉ, Ph. SCHIESSER, Réattribution comme denier mérovingien d'une monnaie du Musée de La Cour d'or - Metz Métropole et trouvée à Metz, dans *Le monnayage à Metz et en Pays lorrain de l'Antiquité à nos jours. Actes du colloque coorganisé par la SENA et le Musée de La Cour d'Or – Metz Métropole sur « Le monnayage à Metz et en Pays lorrain de l'Antiquité à nos jours » du 27 au 30 septembre 2018*, Recherches et travaux de la Société d'Études Numismatiques et Archéologiques, 9, 2019, p. 137-143.

KLUGE 2014 : B. KLUGE, *Am Beginn des Mittelalters. Die Münzen des karolingischen Reiches 751 bis 814 - Pippin, Karlmann, Karl der Großе*, Das Kabinett 15, Berlin, 2014.

LAFAURIE 1981 : J. LAFAURIE, *Catalogue des deniers mérovingiens de la trouvaille de Bais (Ille-et-Vilaine) rédigé par M. Prou et E. Bougenot, édition de 1907 avec de nouveaux commentaires et attributions par Jean Lafaurie*, Paris, Le Léopard d'or, 1981, 189 p. et XII pl.

LAFAURIE, PILET-LEMIÈRE 2003 : J. LAFAURIE, J. PILET-LEMIÈRE, *Monnaies du Haut Moyen Âge découvertes en France (Ve-VIIIe siècle)*, Cahiers Ernest-Babelon, 8, Paris, 2003.

LORRAIN 1865 : C. LORRAIN, Notice sur les fouilles exécutées depuis le mois de juin jusqu'au mois de novembre 1865 dans les rues des Prisons Militaires, du Four-du-Cloître, des Piques, Mazelle et de Saint-Charles, à Metz, *Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle*, 1865, p. 265-281.

MORRISSON, GRUNTHAL 1967 : K.F. MORRISSON, H. GRUNTHAL, *Carolingian Coinage*, Numismatic Notes and Monographs, 158, New York, 1967.

NICE-CIMIEZ 1890 : A. MOREL-FATIO, *Catalogue raisonné de la collection des deniers mérovingiens des VIIe & VIIIe siècle de la trouvaille de Cimiez donnés au Cabinet des médailles de la Bibliothèque Nationales par A. Morel-Fatio, Rédigé par le donateur et publié selon ses vœux par Chabouillet (A.)*, Rollin et Feuardent, Paris, 1890.

Schiesser 2017 : Ph. Schiesser, *Monnaies et circulation monétaire mérovingienne (vers 670 – vers 750) ; Les monnayages d'argent de Touraine*, Recherches et travaux de la Société d'Études Numismatiques et Archéologiques, 7, 2017.

Schiesser 2018 : Ph. Schiesser, Le système trimétallique provençal de Théodebert (534-548), dans *Numismatique monégasque et provençale de l'Antiquité à nos jours, colloque de la SENA à Monaco (2015) à l'occasion du tricentenaire de la mort de Louis XIV (1715), Actes du colloque à Monaco du 11 au 15 novembre 2015*, D. Hollard, K. Meziane (éd.), Recherches et travaux de la Société d'Études Numismatiques et Archéologiques, 8, 2018, p. 45-78.

Thibault CARDON*, Bruno JANÉ**, Philippe SCHIESSER***

L'atelier monétaire de Metz, des frappes carolingiennes à celles des comtes-évêques (milieu IXe-fin Xe siècle)

L'objectif de cet article est de partir de la dynamique du PCR MONELOR et du récolement des collections du MCO pour reprendre le dossier des monnaies frappées à Metz durant la transition carolingienne/féodale (mi IXe-Xe siècles). La numismatique lotharingienne de cette période est complexe à aborder en raison des lacunes documentaires mais aussi de la difficulté à élaborer un cadre de classification. Nous proposons de reprendre la classification des monnayages lotharingiens des IXe-XIe siècles, et plus particulièrement de celui de Metz, à l'aide de quelques concepts avancés en 2019[1]. Il s'agit de préciser l'enchainement des frappes monétaires à Metz et de tester la pertinence des concepts proposés dans cet article :

- l'**entité politique** est l'institution qui détient le droit de monnaie. Pour la Lotharingie des IXe-Xe siècles, les entités émettrices reconnues sont de trois sortes : royales, abbatiales et comtales y compris lorsque c'est un évêque qui frappe en vertu des droits comtaux ;
- l'**émetteur** est la personne qui exerce le droit de monnaie détenu par une entité politique. C'est donc une personne, physique ou morale, qui ordonne la frappe de cette monnaie. Il agit toujours en fonction d'un droit précis, et il se peut donc qu'une même personne exerce simultanément plusieurs droits de monnaies dans plusieurs ateliers, le plus souvent avec des types monétaires différents. Son nom n'est pas toujours inscrit sur les monnaies, et déterminer un émetteur est toujours le fruit d'un travail numismatique d'attribution. Les homonymes, les immobilisations, les hommages au concessionnaire sont autant de cas de figure pour lesquels il convient de distinguer soigneusement le concept d'émetteur de celui d'autorité.
- l'**autorité** est le nom qui est inscrit sur la monnaie, en légende ou en monogramme. Ce nom, souvent accompagné d'un titre, vient légitimer la frappe. La distinction entre autorité et émetteur recouvre la distinction entre la description d'une monnaie et son attribution ;

* Chargé de recherche, CNRS / Université de Caen Normandie, CRAHAM-UMR 6273 ; thibault.cardon@unicaen.fr

** Consultant en numismatique ; Doctorant en histoire CRULH-UR 3945 Université de Lorraine ; Musée de La Cour d'Or - Eurométropole de Metz ; bjane@eurometropolemetz.eu

*** Ancien président de la Société d'études numismatiques et archéologiques ; numismate@yahoo.fr

1. Cardon, Morin 2019. Pour les synthèses actuelles sur le monnayage de Metz de cette période, voir Lafaurie 1987 et *CNG*.

- une **espèce monétaire** regroupe l'ensemble des exemplaires frappés selon le même droit de monnaie, par un même émetteur, à la même valeur nominale et au même type. Une espèce peut comporter plusieurs émissions et plusieurs ateliers, mais toutes les monnaies qui la composent ont vocation à circuler en même temps, en un même lieu et selon un même cours ;
- par **type monétaire** est entendu les éléments iconographiques génériques permettant une identification immédiate par l'usager (temple chrétien, monogramme carolin...). Il s'agit donc de ne pas tenir compte de la variabilité due à un atelier, un graveur ou une émission. En revanche, la modification substantielle de l'iconographie en lien avec la création d'une nouvelle espèce doit être considérée comme un nouveau type.

Ces notions amènent deux propositions :
- une espèce monétaire n'a qu'un seul émetteur, qui peut ne pas correspondre à l'autorité inscrite sur la monnaie. Il n'y a donc pas de monnaies semi-royales ou semi-épiscopales ;
- au même moment, un même émetteur ne frappe une même valeur nominale qu'à un seul type. Si l'on connait des deniers de types différents frappés par la même personne, il s'agit soit d'espèces qui se succèdent dans le temps, soit d'espèces frappées selon des droits différents. L'autorité mentionnée sur une monnaie peut également n'être présente qu'à titre d'hommage, et il y a alors une distinction nette entre l'autorité et l'émetteur.

En Lotharingie, la multiplicité des types monétaires au nom d'une même autorité (*Lvdovicvs rex*) peut renvoyer à plusieurs rois carolingiens homonymes. Mais il faut en réalité poser deux questions complémentaires. D'une part, si le personnage historique est correctement identifié, reste à savoir quel droit il exerce puisque la plupart des rois carolingiens a régné sur plusieurs royaumes. D'autre part, on sait que les premières concessions et usurpations restent au nom du roi en exercice. C'est donc d'autres paramètres qui permettront de faire le tri pour attribuer correctement les espèces monétaires.

On en vient donc à remettre en avant la continuité du royaume de Lotharingie, y compris après la mort de Lothaire II en 869. Si le royaume de Lotharingie est alors bien partagé entre les rois de Francie occidentale et de Francie orientale ou Germanie, on voit se maintenir une tradition monétaire propre jusque sous Henri l'Oiseleur (925-936). Le royaume de Lotharingie perdure jusqu'à cette période, parfois partagé entre plusieurs compétiteurs qui préfigurent la division en duchés de Haute- et Basse-Lotharingie. L'atelier de Metz relève donc successivement de plusieurs entités politiques, présentées ci-dessous selon le modèle suivant :

Entité politique

Émetteur

Espèce (type – autorité – datation)

Royaume de Francie médiane (843-855)

Le royaume franc est partagé lors du Traité de Verdun (843). Lothaire Ier reçoit le royaume de Francie médiane en plus du royaume d'Italie.

Lothaire Ier (843-855)

Denier et obole Temple chrétien – LOTHARIVS IMPERAT – *ca*. 843-850

Trèves, Verdun, Dorestad, Huy, Maastricht, Aix-la-Chapelle (Le Palais), Cambrai, Lyon et Metz (figure 1a)*, identifié aussi par son style (style C) sur les exemplaires sans nom d'atelier*[2].

Denier Atelier trilinéaire – LOTHARIVS IMPERAT – *ca*. 850-855

Dorestad, Cologne, Dinant, Namur, Maubeuge, Maastricht, Aix-la-Chapelle (Le Palais) et Metz[3].

Royaume de Lotharingie (855-887/911)

À la mort de Lothaire Ier (855), le royaume de Francie médiane est partagé lors du Traité de Prüm (855). Lothaire II reçoit le royaume de Lotharingie.

Lothaire II (855-869)

Denier Temple chrétien – LOTHARIVS REX – 855-869

Verdun, Aix-la-Chapelle, Mouzon et Metz (figure 1b)[4].

Charles le Chauve (869-877)

Quelques ateliers de l'ancien royaume de Lothaire II frappent monnaie pour Charles le Chauve dès 869. En 870, le traité de Meerssen acte le partage du royaume de Lotharingie entre Louis le Germanique et Charles le Chauve. Les ateliers de Basse-Lotharingie restent sous le contrôle de Charles le Chauve. Ceux de Haute-Lotharingie, dont Metz, reviennent à Louis le Germanique. La question est de savoir si Charles le Chauve a intégré ces nouveaux ateliers au royaume de Francie occidentale, en adoptant donc le type GDR classique, ou s'il prend la couronne du royaume de Lotharingie et exerce alors un autre droit de monnaie. On sait que Charles le Chauve se fait couronner roi de Lotharingie à Metz en 869[5]. On considère qu'il a bien exercé le droit de monnaie correspondant.

2. Coupland 2001, « temple coinage » et « *Christiana Religio* issues ».
3. Coupland 2001, « mint-name coinage ».
4. Coupland 2015.
5. Devisse 1976, p. 455.

Denier Monogramme KROLS au grand O – KROLS REX – 869-870/877

Une seule monnaie de Metz au nom d'un roi Charles est attribuée à la courte domination de Charles le Chauve sur cette cité (869-870). Il s'agit d'un denier issu du dépôt monétaire d'Anglure[6]*. Le monogramme carolin est très proche de celui de Francie occidentale, mais il semble s'en distinguer par quelques éléments graphiques, notamment un grand O au centre du monogramme, que l'on retrouvera pointé sous Charles le Gros. La croix du revers est cantonnée par quatre groupes de deux besants, que l'on trouve déjà sur les frappes messines de Lothaire II et qui perdure sous Louis le Germanique, et qui doivent être vus comme un différent d'atelier.*

Louis le Germanique (870-876)

Denier LVDOVVICVS monogrammé – LVDOVICVS REX – 870-876

Marsal et Metz (figure 1c)*. Peu d'exemplaires conservés, et très peu d'attestations en dépôt*[7]*. On notera toutefois malgré le changement du monogramme la persistance d'un grand O carré central*[8]*.*

Louis le Jeune (876-882)

Aucune monnaie ne peut lui être attribuée pour le royaume de Lotharingie. Les trois différents deniers de Metz au nom d'un roi Louis, tirés des collections Montureux, prieur de Flavigny et Block et dessinées par Mory d'Elvange, et qui sont parfois attribués à Louis le Jeune[9] nous paraissent douteux. Outre le fait que Charles Robert lui-même ne les a pas vus[10] et qu'ils n'ont jamais été revus depuis, deux d'entre eux associent des avers et revers correspondant à des types différents, sans faire intervenir une croix en plein champ comme cela est habituel pour cette période.

Charles le Gros (882-887)

Denier Monogramme CROLS au grand O pointé – CROLS IMPERATOR AVG – 882-887

Verdun, Maastricht, Saint-Géry de Cambrai et Metz. Le type est proche de celui utilisé dans le royaume de Francie occidentale, mais s'en distingue par l'usage d'un grand O pointé dans le monogramme, déjà présent sous Charles le Chauve, ainsi que par la légende +IMPERATOR AVG, parfois abrégée[11]*.*

6. Lafaurie 1987.
7. Un trésor monétaire, inédit et sans provenance certaine, est passé dans le commerce. Sa trouvaille date d'avant 2008, et il ne se composait a priori que de 3 deniers de cette espèce.
8. Robert 1852, pl. XIV, 11 ; Prou 1896, nº 130 ; *CNG* 9.1.
9. Robert 1852, pl. XV, 7-8 et XVI, 8 = Gariel 1884, pl. LV, 15, 16 et 17 = *CNG* 9.2, 3 et 5 ; Morrison, Grunthal 1967 comptent pour Gariel LV, 15 deux exemplaires dans les collections de l'ANS (nos 1618-1619), qui sont en fait la reprise du même exemplaire, initialement illustré par Robert 1852.
10. Robert 1852, ces trois monnaies sont notées d'un astérisque dans la table des matières (p. 250), ce qui indique qu'elles n'ont « pas été revues en nature » par l'auteur (p. 239).
11. Gariel 1884, pl. 40, 17-18 ; *CNG* 9.4 ; *MEC* I, p. 235.

Rodolphe Ier (888)

Rodolphe Ier ne règne que quelques mois sur le royaume de Lotharingie, dans le courant de l'année 888. Aucune monnaie ne lui est connue pour ce royaume.

Arnulf de Carinthie (888-895)

Les monnaies d'Arnulf de Carinthie sont rares, et on lui connait deux types monétaires pour le royaume de Lotharingie, sans savoir s'il s'agit de types successifs, ou s'il maintient une division administrative entre un royaume de Haute-Lotharingie et un royaume de Basse-Lotharingie. Aucune monnaie ne lui est connue pour Metz. Bernd Kluge suppose que le monnayage de Metz est alors immobilisé aux nom et types de Charles le Gros[12].

Zwentibold (895-900)

Les monnaies au nom de Zwentibold sont rarissimes, et aucune n'est documentée pour l'atelier de Metz.

Louis l'Enfant (900-911)

Les monnaies au nom d'un Louis roi attribuées à Louis l'Enfant sont nombreuses pour l'espace lotharingien, et présentent des types variés. À Metz, les monnaies figurent un temple inspiré du temple chrétien mais tout à fait identifiable par son tracé typique. Ce temple, que l'on qualifiera de messin, se maintient sur les monnaies de cet atelier jusqu'au début du XIe siècle, à un moment où le monnayage de Metz est clairement épiscopal. Dans le même temps, l'atelier de Verdun frappe au nom de ce même Louis des deniers et oboles dont le type REX linéaire est clairement royal.

a - 2014.0.2024 b - 2014.0.2025 c - 2014.0.2031 d - 2016.0.1 e - 2014.0.2027

Figure 1 – Musée de la Cour d'Or de Metz
(© Laurianne Kieffer ; Musée de La Cour d'Or – Eurométropole de Metz).

12. *CNG* 9.4.

Poursuivi jusque sous Henri d'Oiseleur (925-936), le type REX linéaire doit être vu comme le type des monnaies royales de Lotharingie du premier tiers du Xe siècle. Il n'y a donc pas à Metz de frappe royale de Louis l'Enfant.

Évêché de Metz (887/911-1624)

L'apparition d'un type monétaire propre à Metz sous Louis l'Enfant amène à penser que la monnaie de Metz est alors concédée à l'évêque. On fait donc l'hypothèse que la monnaie de Metz est concédée aux évêques au plus tard durant le règne de Louis l'Enfant (900-911), ou au moins que le droit n'est exercé qu'à partir de cette date.

*Évêque de Metz indéterminé (*ca. *900-936)*

Denier Temple messin – LVDOVICVS REX – *ca*. 900-911/925

Metz est l'atelier unique[13]*. La présence d'un exemplaire dans le dépôt monétaire de Rennes, dont le TPQ est de 920/923*[14]*, permet d'identifier le roi Louis à Louis l'Enfant, roi de Lotharingie de 900 à 911. Il ne semble pas possible pour le moment d'identifier avec certitude des monnaies de la période 911-925, soit la période durant laquelle Metz est sous la domination de Charles le Simple. On peut supposer l'absence de frappe, l'immobilisation du denier au temple messin au nom du roi Louis, ou encore une déclinaison de ce même denier avec le nom du roi Charles le Simple.*

Denier Temple messin – HENRICVS REX – *ca*. 919/925-936

*Metz est l'atelier unique (*figure 1d*)*[15]*. Henri Ier, duc de Saxe depuis 912, prend en 919 le titre de roi de Germanie. En Lotharingie, c'est ce même roi Henri, dit d'Oiseleur, qui prend le pouvoir entre 919 et 925 et jusqu'à sa mort, en 936.*

Adalbéron Ier (929-962)

Denier et obole Monogramme CROLS au grand O – CROLS REX – *ca*. 936-962/965

*Metz est l'atelier unique (*figure 1e*)*[16]*. Le monogramme porte encore un O central large et pointé, le C est carré. Le G et le C des légendes sont remplacés par un E oncial (pour* episcopus *ou* ecclesia *?), et la fin de légende du revers est IIIX ou IHX au lieu de REX. La circulation locale et tardive, ainsi que l'existence d'un coin regravé au nom d'Otton justifient cette attribution*[17]*. Il faut noter l'existence pour cette espèce monétaire d'exemplaires avec ou sans besant cantonnant la croix du revers. Ce besant est maintenu sur l'espèce suivante, au nom du roi Otton. Il y a donc tout lieu de penser qu'il s'agit là de la marque d'une seconde émission, qui serait à confirmer avec une analyse métrologique.*

13. Robert 1866, p. 169-170, pl. VII, 7 (« coll. Jobal », non retrouvée dans la vente de cette collection en 2015) = Gariel 1884, pl. LXIV, 8 = *CNG* 9.6. Un exemplaire figure dans le trésor de Rennes (Lafaurie 1965, no 131).
14. Lafaurie 1965.
15. Robert 1852, p. 226, pl. XVII, 1-2 (1 ex. trouvé à Metz) ; Gariel 1884, pl. LXVI, 4 ; *CNG* 9.7.
16. Robert 1852, pl. XV, 1-5 ; Gariel 1884, pl. L, 47-48 ; Prou 1896, nos 131-133 ; *CNG* 9.8.
17. Cardon *et al.* 2021.

Thierry Ier (965-984)

Denier Monogramme CROLS au grand O – OTTO REX / D – *ca*. 965-973[18]

Metz semble être l'atelier unique[19]*, confirmé par les trouvailles et la regravure d'un coin*[20]*. Le D cantonnant la croix du revers peut donc, suivant l'hypothèse de P. Crinon, être lue comme l'initiale de l'évêque Thierry (D = DEODERICVS). L'émission, rare, semble brève.*

Denier et obole Temple messin – DEODERIC EPS / OTTO IMP – *ca*. 973-984

Metz est toujours l'atelier unique[21]*. L'empereur Otton dont il est question est plutôt Otton II (973-983) qu'Otton Ier (962-973).*

Cette présentation permet de mieux saisir le passage du monnayage carolingien au monnayage épiscopal dans l'atelier de Metz. D'un point de vue méthodologique, nous insistons, d'une part, sur l'importance d'identifier le monnayage épiscopal même s'il ne porte que le nom du souverain régnant en Lotharingie. D'autre part, durant le IXe siècle, il y a un morcellement progressif des royaumes carolingiens. Le royaume de Francie médiane n'a de sens que sous Lothaire Ier. Ce morcellement s'accompagne d'une inévitable réduction de la taille des royaumes, mais aussi de concessions ou usurpations monétaires. Malgré cela, il nous semble que le droit de monnaie royal survit plus longtemps que ce que l'on avait parfois supposé. C'est semble-t-il autour du type REX linéaire, frappé dans un premier temps à Verdun, qu'il faut sans doute pister le dernier monnayage royal lotharingien.

Bibliographie

Coll. Jobal : Th. Parsy, *Collection Abbé de Jobal et comte Gaston de Lambertye formée au XVIIIe siècle*, Paris, 2015.

CNG : B. Kluge, Conspectus Nummorum Germaniae Medii Aevi. Kommentierter Typenkatalog der deutschen Münzen des Mittelalters – von den Anfängen bis zur Ausbildung der regionalen Pfennigmünze, von 800 bis um 1140. Teil 3: Oberlothringen (2) – Metz, *Geldgeschichtliche Nachrichten*, 194, 1999, p. 348-359.

MEC 1 : Ph. Grierson, M. Blackburn, *Medieval European Coinage. 1. The Early Middle Ages (5th-10th centuries)*, 1986.

Bompaire, Dumas 2000 : M. Bompaire, Fr. Dumas, *Numismatique médiévale*, Turnhout, 2000.

Cardon *et al.* 2021 : Th. Cardon, Br. Jané, Ph. Schiesser, Deux monnaies messines de la collection H. Meyer conservées au musée de Metz : un denier de Louis le Germanique (870-876) et une obole au monogramme carolin (c. 936-962 ?), *CahNum*, 228, 2021, p. 9-16.

18. Monnayage peu courant. La seule obole mentionnée dans la littérature (*CNG* 9.9), très peu lisible, est attribuable à Lens (Ilisch 2014, p. 21, no 4.4).
19. Cardon *et al.* 2021.
20. Robert 1852, p. 229, pl. XVII, 12 (anc. coll. Saulcy) ; Gariel 1884, pl. LXVIII, 1 ; *CNG* 9.9 ; Kluge 1991, no 13 (à Remiremont) ; Prou 1896, no 132. Attribué parfois à Remiremont (Renard, Vacheret 2017, nos 1-2), car ce type y est copieusement imité, avec toutefois un monogramme carolin crossé et des légendes au nom d'Otton puis saint-Pierre et saint Romaric (*id.*, nos 3-4, 6-9).
21. *CNG* 9.12.

Cardon, Morin 2019 : Th. Cardon, L. Morin, Nomenclature, taxonomie, clé de détermination : l'apport méthodologique des sciences du vivant à la numismatique médiévale et moderne, *RN*, 176, 2019, p. 319-359.
Coupland 2001 : S. Coupland, The coinage of Lothar I (840-855), *NC*, 161, 2001, p. 157-198, pl. 35-39.
Coupland 2015 : S. Coupland, Un denier de Mouzon émis par Lothaire Ier (840-855) ou Lothaire II de Lotharingie (855-869), *Monnaies d'Antan, Vente aux enchères 17*, 2015, p. 66-67.
Devisse 1976 : J. Devisse, *Hincmar, archevêque de Reims*, 1976.
Gariel 1884 : E. Gariel, *Les monnaies royales de France sous la race carolingienne*, vol. 2, 1884.
Ilisch 2014 : P. Ilisch, *Die Münzprägung Herzogtum Niederlothringen. II: Die Münzprägung im Südwestlichen Niederlothringen und in Flandern im 10. Und 11. Jahrhundert*, Jaarboek voor Munt-en-Penningkunde, 100, 2014.
Kluge 1991 : B. Kluge, *Die Salier. Deutsche Münzgeschichte von des späten Karolingerzeit bis zum Ende der Salier*, Stuttgart, 1991.
Lafaurie 1965 : J. Lafaurie, Deux trésors monétaires carolingiens : Saumeray (Eure-et-Loir), Rennes (Ille-et-Vilaine), *RN*, 1965, p. 262-305, pl. XXIV-XXXI.
Lafaurie 1987 : J. Lafaurie, Les frappes monétaires de Metz et de sa région aux VIe-IXe siècles, *Actes du colloque « Autour de Hildegarde », Cahiers du CRATHMA*, V, Université Paris X-Nanterre, 1987, p. 89-115.
Morrison, Grunthal 1967 : K. F. Morrison, H. Grunthal, *Carolingian Coinage*, ANSNNM, 158, New York, 1967.
Prou 1896 : M. Prou, *Catalogue des monnaies françaises de la bibliothèque nationale. Les monnaies carolingiennes*, Paris, 1896.
Renard, Vacheret 2017 : Fr. Renard, A. Vacheret, *Les monnaies de Remiremont au Moyen Âge : Xe-XIIIe siècles*, Remiremont, 2017.
Robert 1852 : Ch. Robert, *Études numismatiques sur une partie du nord-est de la France*, Metz, 1852.
Robert 1866 : Ch. Robert, Mélanges de numismatique II. Monnaies de Trèves, de Metz et de Verdun, *RN*, 1866, p. 165-171, pl. VII.

Christian CHARLET*, François RENARD**

Une monnaie d'argent inédite du prince-abbé de Gorze, récemment retrouvée

En septembre 2015, puis en juin 2016 aux Journées numismatiques de Colmar, deux communications nous ont fait connaître deux exceptionnelles monnaies de l'abbaye impériale de Gorze près de Metz, frappées dans la 1re moitié du XVIIe siècle par le prince-abbé de l'époque, Charles de Lorraine-Rémoncourt (1576-1648), fils naturel du duc Charles III, qui fut abbé de Gorze de 1608 à 1645[1]. À cette date, il résigna son abbaye en faveur de son petit-neveu, le futur prince Charles V de Lorraine. Ces deux monnaies étaient la double pistole en or (deux exemplaires connus) puis le thaler d'argent non daté (une dizaine d'exemplaires connus). Les monnaies de

* Membre honoraire de la SFN, ancien historien de la ville de Paris.
** Membre correspondant de la SFN.
1. Charlet, Kind 2015, p. 185-190 ; 2016, p. 233-237.

Charles de Lorraine-Rémoncourt sont les seules connues de l'abbaye de Gorze. Elles ont été bien étudiées en 1870 par l'académicien / polytechnicien Pierre-Charles Robert[2], puis répertoriées récemment en 2002 par Dominique Flon[3], avec des informations nouvelles mais aussi avec des imprécisions de poids, de dates, et une appellation uniforme de ces espèces comme étant testons, alors que les poids des pièces présentées (28 mm de diamètre) vont de 5 à 8,46 g. En 1846, Schultess-Rechberg avait fourni une excellente description précise des exemplaires du thaler qu'il connaissait[4]. La monnaie que nous présentons était restée inconnue de Robert et de Flon. Elle a été acquise auprès d'un numismate professionnel messin, Philippe Saive. C'est une monnaie d'argent qui a beaucoup circulé, car elle montre de fortes traces d'usure. Néanmoins il est possible d'en reconstituer les légendes ainsi que le portrait qui figure à l'avers. L'écu aux armes de Charles de Lorraine-Rémoncourt timbré du chapeau à l'abbé est bien lisible. On peut décrire la pièce ainsi (figure 1) :

D/ ✠ CAR(OLUS) • A • LOTH • D • ET • S • S • A • G • SVP • DNS • GO • A entre un grènetis extérieur et un cercle intérieur ; buste de l'abbé, en costume ecclésiastique tourné à droite dans un cercle intérieur.

R/ ✠ MON(ETA) ✠ NOVA ✠ GORZ ✠ CVSA ✠ ; écu de Lorraine traversé de gauche à droite par une longue barre de bâtardise (Charles de Rémoncourt étant un fils naturel) surmonté d'un chapeau de prélat porté par les évêques et les abbés mitrés. De ce chapeau pendent, de chaque côté, trois glands accompagnés de « lacs d'amour ».

Argent ; titre inconnu ; 6,49 g ; 28 mm ; 6 h.

Figure 1

Le poids de cette pièce permet de penser qu'à l'origine, lorsqu'elle était neuve, elle devait peser entre 6 et 7 g, son usure étant très importante. Ce poids de 6 à 7 g correspond à celui du quart de thaler, le thaler pesant 27 à 28 g en théorie. Or, on sait que le thaler fut la principale monnaie frappée par Charles de Lorraine-Rémoncourt pendant sa gouvernance de l'abbaye de Gorze.

À l'époque, le quart de thaler d'environ 7 g était souvent confondu avec le teston, car les deux monnaies avaient le même module, n'étant différenciées que par le poids. Cette confusion résultait de l'abandon de la frappe du teston par la ville de Metz, cette espèce étant alors remplacée par le franc messin de douze gros, correspondant

2. Robert 1870.
3. Flon 2002, t. II, p. 773-777.
4. Schultess-Rechberg 1846, t. II, nos 5177-5179.

à un quart de thaler. À Gorze, comme cela fut le cas à Verdun en 1619-1620, le quart de thaler remplaça le teston dont le poids était fixé autour de 9 g théoriquement : le public était ainsi trompé, car il était incité à prendre pour des testons des quarts de thalers plus légers.

La monnaie inédite et unique que nous vous présentons est exceptionnelle à double titre. D'abord parce qu'elle montre les armes de Charles de Lorraine-Rémoncourt surmontées de son chapeau d'abbé.

Jusqu'à présent, on ne connaissait aucune monnaie d'argent de Gorze avec ce chapeau, mais seulement un florin d'or, unique, connu seulement par le dessin figurant dans l'ouvrage précité de Robert. Sur ce florin, les armes de Charles de Lorraine-Rémoncourt sont différentes, car elles montrent un écu écartelé aux armes de Lorraine avec brisure de bâtardise et saint Gorgon à cheval, le patron de l'abbaye de Gorze. On peut ainsi penser que ces deux pièces au chapeau d'abbé furent frappées à la même époque, peut-être lorsque Charles de Lorraine-Rémoncourt exerça des responsabilités dans la Lorraine ducale occupée par la France (année 1633 et suivantes) : il fut alors un temps, président du Conseil souverain de Lorraine.

La seconde particularité de la pièce, après le chapeau, est l'emplacement de la brisure de bâtardise. Sur toutes les autres monnaies connues de Charles de Lorraine-Rémoncourt, elle traverse l'écu de Lorraine de droite à gauche tandis qu'ici, elle est de gauche à droite. Ce changement a-t-il une signification ? Nous l'ignorons pour le moment.

Jusqu'à présent, les quarts de thaler de Gorze ont tous été classés par Robert et par Flon comme des testons. Or, à l'exception d'une pièce au millésime 1610, tous les exemplaires retrouvés pèsent autour de 7 g et moins, ce qui en fait des quarts de thaler et non des testons. Pour la pièce millésimée 1610 (marquée en abrégé 10), nous connaissons un exemplaire (figure 2) au poids de 8,46 g qui correspond à un teston ayant circulé. Notons que pour un autre exemplaire de la même pièce, Dominique Flon indique un poids de 6,10 g. L'exemplaire du Musée de la Cour d'or Metz Métropole, qui est l'ancien exemplaire de la collection P.C. Robert, pèse 6,04 g ; cet exemplaire (collection Robert, n° 1730) est répertorié par D. Flon sans indication de sa présence au Musée de la Cour d'or, qui l'avait acquis à la vente de la collection Robert en 1886.

Figure 2

Le poids de la pièce du Musée de la Cour d'or pose problème. C'est un poids de quart de thaler, faible, alors que la pièce a peu circulé, et non de teston. Or, en 1610 le thaler n'est plus frappé à Metz depuis 1603, de même à Nancy, et il ne sera frappé à Arches-Charleville qu'en 1614, à Sedan en 1615, à Château-Regnault vers 1617-1618, à Verdun en 1619-1620, ainsi qu'à Metz à nouveau, en 1628. Par ailleurs, le franc messin de XII gros sur lequel s'aligne le quart de thaler de Verdun en 1619-1620 – le

thaler verdunois valant quatre francs – n'est créé que dans le courant de 1611 : à ce millésime, on a encore d'ultimes testons messins ainsi que les pièces de XII gros ou francs messins.

On doit donc en déduire qu'en 1610 Charles de Lorraine-Rémoncourt a frappé de véritables testons de Gorze, au poids approximatif théorique du teston lorrain de Nancy et déjà, des testons frauduleux à poids faible, annonçant les quarts de thaler que l'on tentera de faire passer dans le public pour des testons. En 1630, l'abbé de Gorze fraudera également sur le poids et le titre de ces thalers dont la ville de Metz ordonnera le décri[5].

On remarquera que la supercherie du prince-abbé réussit. Dans le Tarif Verdussen de 1633 (p. 188, nº 3) que nous évoquons plus loin, le quart de thaler frappé vers 1630 est désigné comme « teston du cardinal de Lorraine, pesant (5 ½ esterlins) » soit environ 8 g.

Les autres exemplaires connus, tous sans millésime, nous paraissent être, d'après leur poids, des quarts de thaler plutôt que des testons. L'un est identique au teston de 1610, exception faite du millésime abrégé (10) qui manque. En voici la photographie (figure 3), D. Flon ne le connaissant que par le dessin de P.C. Robert[6]. Notre pièce pèse 6,38 g, Flon indiquant de son côté, 5,91 g.

Figure 3

Un autre quart de thaler, déjà dessiné par Robert, est répertorié par D. Flon sous le nº 16. Il est illustré par la photo (selon lui) d'un exemplaire de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg. Il s'agit d'un exemplaire d'un poids de 7,16 g ou 6,60 g ?

Ce type de quart de thaler est connu depuis très longtemps, car il a été répertorié au XVIIIe siècle par Jamerey-Duval en 1759 dans son catalogue des monnaies impériales[7] de Vienne, puis par Duby en 1790 (p. 51, pl. XII, nº 2)[8]. En fait, la pièce était déjà connue dès 1633, car elle figure dans le Tarif Verdussen d'Anvers édité à cette date (p. 188, nº 3 ; figure 4). Comme elle manque au Tarif Verdussen précédent de 1627, on peut penser qu'elle a été frappée aux environs de 1630. Par ailleurs, le Tarif Verdussen de 1633 nous fournit une indication précieuse : poids 8 deniers 16 grains, à 717 millièmes d'argent fin[9]. Pour l'exemplaire qu'il publie, D. Flon indique 5,85 g.

5. Robert 1870, p. 7
6. Flon 2002, t. II, p. 777, nº 15.
7. Ce catalogue est disponible à la bibliothèque du Cabinet des médailles de la BnF.
8. Duby 1790, t. I, p. 50-51 et pl. XII. Les monnaies de Gorze n'ont pas été répertoriées ensuite par Poey d'Avant.
9. Verdussen 1633. Nous ne reprenons pas le quart de thaler de Gorze illustré dans la Dissertation historique de dom Calmet, car ce dessin nous paraît inexact.

Un dernier quart de thaler un peu différent est connu. Il s'agit d'un second exemplaire de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg[10] indiqué avec un poids de 6,61 g. En voici une meilleure photographie (figure 5).

Figure 4

Figure 5

À partir des informations qui précèdent, il nous paraît possible aujourd'hui, d'établir un nouveau catalogue des monnaies de l'abbaye impériale de Gorze, sous le ministère de Charles de Lorraine-Rémoncourt, plus complet et plus exact que ceux de Pierre-Charles Robert (1870) et de Dominique Flon (2002) ainsi que de renouveler la connaissance de l'histoire monétaire de ce singulier prélat.

C'est pourquoi nous comptons publier une suite à cette 3e communication à la SFN d'abord, sous la forme d'une synthèse consacrée au monnayage de Gorze, dans le *Bulletin numismatique* ensuite, par un petit ouvrage en remplacement de celui de Robert de 1870, dans le cadre du PCR MONELOR de Ludovic Trommenschlager.

Bibliographie

CALMET 1728 et 1756 : Dom A. CALMET, *Histoire de la Lorraine*, 3 vol., Nancy, 1728 et 5 vol., Nancy, 1756.

CALMET 1740 : Dom A. CALMET, *Dissertation sur les monnoies*, Nancy, 1740.

CHARLET, KIND 2015 : Chr. CHARLET, J.-Y. KIND, La double pistole en or du prince-abbé de Gorze conservée au Cabinet des Médailles (fonds ancien, collection royale) *BSFN*, 70-7, 2015, p. 185-190.

CHARLET, KIND 2016 : Chr. CHARLET, J.-Y. KIND, Un thaler de l'abbaye de Gorze conservé dans la collection de la Bibliothèque nationale de France, *BSFN*, 71-6, 2016, p. 233-237.

DUBY 1790 : P. A. TOBIESEN DUBY, *Monnaies des prélats et barons de France*, 2 vol., Paris, 1790, t. 1.

FLON 2002 : D. FLON, *Histoire monétaire de la Lorraine et des trois évêchés*, Nancy, 2002.

ROBERT 1870 : P.-C. ROBERT, *Monnaie de Gorze sous Charles de Rémoncourt et circonstances politiques dans laquelle (sic) elle a été frappée*, Paris, 1870.

VERDUSSEN 1633 : Ordonnance et instruction, chez Hierosme Verdussen, Anvers 1633 (Tarif pour changeurs sanctionné par le roi d'Espagne Philippe IV).

10. FLON 2002, t. II, p. 777, no 17.

Bruno JANÉ*

Les monnaies royales et constitutionnelles de l'atelier de Metz conservées au Musée de La Cour d'Or - Eurométropole de Metz

Le fonds numismatique du Musée de La Cour d'Or (MCO), dont le récolement est engagé depuis 2013, est riche d'environ 60 000 monnaies, médailles et jetons ainsi que de plus de 15 000 papiers monnaies[1]. Si les 1 500 exemplaires des séries épiscopales et municipales messines font actuellement l'objet d'une étude particulière dans le cadre d'une thèse de doctorat, la série des 237 monnaies royales et constitutionnelles de l'atelier de Metz conservée au sein du musée n'est pas oubliée. Bien que cette dernière ne comporte pas de grande rareté, la présence d'exemplaires provenant des anciennes collections du baron Nicolas-Damas Marchant (1767-1833)[2], du bibliothécaire-conservateur messin Victor Jacob (1826-1904)[3] ainsi que du polytechnicien et académicien Félicien de Saulcy (1807-1880)[4] justifie une présentation de cette série. La tenue des *Journées numismatiques* à Metz est l'occasion de présenter à la communauté scientifique le bilan synthétique du récolement opéré en 2018 des monnaies frappées à Metz au cours de la période 1690-1793.

La Monnaie royale de Metz

Le 18 avril 1690, dans le cadre de la première réformation de décembre 1689, un arrêt du Conseil du roi donné à Versailles ordonne l'ouverture de la Monnaie de Metz et son enregistrement par le Parlement royal de cette ville[5]. Le différent de l'atelier de Metz pour les premières émissions de 1690 à 1693 est la lettre M couronnée puis à

* Consultant en numismatique ; Doctorant en histoire CRULH-UR 3945 Université de Lorraine ; Musée de La Cour d'Or - Eurométropole de Metz ; bjane@eurometropolemetz.eu
Je remercie mes collègues du MCO, ainsi que Bluenn Boulangé, Arnaud Clairand et Christian Charlet pour leur aide dans l'élaboration de cette communication.

1. Jané, Kazek 2019a, p. 29. En 2020, un ensemble de 5 000 papiers monnaies allemands a été retrouvé dans une réserve annexe du musée faisant passer le fonds de 10 000 à 15 000 exemplaires. La procédure de récolement et de reconditionnement de cette série, quantitativement très importante, est actuellement engagée.
2. Maire de Metz de 1805 à 1816, le baron Marchant est un bibliophile passionné et un numismate averti. Il consacre une grande partie de sa fortune à se constituer une importante collection de monnaies et de livres. En 1833, peu après son décès, la municipalité de Metz se porte acquéreuse d'une grande partie de ses collections dont notamment un millier de monnaies et de médailles.
3. De 1864 à 1871, associé à Ch. Lorrain (1827-1873), V. Jacob dirige la Bibliothèque de Metz. Érudit fortuné et membre de l'Académie de Metz, il est l'auteur d'études historiques ainsi que de catalogues consacrés aux collections numismatiques de la ville de Metz. Lors de son décès, suivant ses volontés, sa collection de livres, d'estampes et de monnaies est léguée à la municipalité de Metz.
4. F. de Saulcy est élève à l'École d'application de l'artillerie et du génie de Metz de 1828 à 1830. Il devient membre de l'Académie royale de Metz en 1832, puis secrétaire en 1834. F. de Saulcy lie de nombreuses amitiés dans les milieux savants messins notamment avec le numismate épigraphiste et polytechnicien P.-Ch. Robert (1812-1887). Il quitte Metz pour Paris en 1841, mais conserve des liens très forts jusqu'à la fin de sa vie avec cette ville où son frère aîné Ernest (1803-1888) et son fils Félicien-Henri (1832-1912) résident. Les liens entre Metz et F. de Saulcy ont fait l'objet d'une conférence lors du séminaire Érudits et archéologie en Lorraine (*XVIe-XXe siècles)* dans le cadre du projet ERUDHILOR : Br. Jané, « Metz dans la vie et l'œuvre du baron Louis-Félicien-Joseph Caignart de Saulcy », Metz, 28 septembre 2021.
5. Jambu 2015, p. 49-52 ; Clairand 2019, p. 269.

compter de 1693 la lettre double AA. Au cours de la troisième (1701-1703) et de la quatrième réformation (1704-1705), les différents des monnaies réformées à Metz divergent de ceux usités par les autres ateliers du royaume (le trèfle de la troisième réformation est remplacé par un triangle évidé et une étoile à cinq rais remplace la coquille de la quatrième réformation)[6]. La Monnaie de Metz est installée dans les bâtiments de l'ancien atelier municipal situés derrière l'église Saint-Simplice aux abords la place du Change (actuelle place Saint-Louis) et de la Seille[7]. De 1690 à 1792, l'atelier de Metz contribue aux abondantes émissions royales à l'exception de la frappe des louis d'or « au soleil » et des écus « aux trois couronnes »[8]. Sous le règne de Louis XIV, elle émet également deux espèces spécifiques n'ayant cours que dans la province des Trois-Évêchés et la Sarre : la pièce de dix sols « aux 4 couronnes » et celle de 15 deniers de billon[9]. Lors de la période révolutionnaire, la Monnaie de Metz ne participe pas à la production des louis d'or constitutionnels et n'émet que des monnaies d'argent et de cuivre[10]. L'atelier monétaire de Metz est définitivement fermé en 1800, sous le régime politique du Consulat (1799-1804).

Présentation de la série du MCO

Les donations et les politiques d'acquisition de la Bibliothèque puis du Musée de Metz entre les années 1830 et 2000 se sont avant tout orientées vers les monnaies épiscopales et municipales messines plutôt que vers celles de l'atelier royal. Ceci explique le nombre peu élevé de 237 monnaies conservées. La majorité de cet ensemble provient de l'ancienne collection du baron Marchant complétée par des exemplaires des collections F. de Saulcy (figure 1)[11] et V. Jacob[12], et par diverses trouvailles isolées exhumées lors des travaux d'urbanisation de Metz dans la 2e moitié du XIXe siècle.

Les trouvailles messines de monnaies royales, contrairement aux épiscopales et municipales, ne font que rarement l'objet d'achats. Lorsque c'est le cas, c'est pratiquement à l'unité que les conservateurs du musée les acquièrent. Pour exemple, le 4 janvier 1947, lorsque des ouvriers travaillant dans la cave d'une maison de la place Sainte-Glossinde à Metz exhument un pot contenant près de 550 écus de Louis XV et de Louis XVI, le musée n'acquiert que 3 exemplaires dont seulement un est de l'atelier de Metz[13].

6. Arbez *et al.* 2018, p. 40.
7. L'atelier municipal, anciennement localisé Sus-le-Murs (aujourd'hui rue des Murs) est transféré en 1435 dans une maison derrière l'église Saint-Simplice. Les bâtiments de l'Hôtel de la monnaie, bien que très remaniés, sont encore visibles dans les actuelles rues de La Monnaie et de l'Abreuvoir.
8. Jané 2018, p. 54. Ceci est dû à l'obligation faite au directeur de la Monnaie, lors de la période 1709-1713, de céder ses locaux et ses machines-outils à un traitant chargé d'émettre les pièces de trente et de quinze deniers.
9. Arbez *et al.* 2018, p. 40.
10. Jané 2018, p. 57.
11. F. de Saulcy constitue une première collection de pièces lorraines qu'il cède au prince de Fürstenberg vers 1840, puis en reconstitue une nouvelle sous le Second Empire qui est vendue après sa mort par ses héritiers en 1894.
12. Keune 1904-1905, p. 120. Cette donation incluait notamment 45 monnaies d'or.
13. Registre 1919-1955, nº 1383 (écu « aux branches d'olivier », Perpignan, 1774), nº 1384 (écu « aux branches d'olivier », Pau, 1786) et nº 1385 (écu « aux branches d'olivier », Metz, 1790). L'écu de Metz est décrit dans le registre comme étant : « très bien conservé, fleur de coin ».

Désignation	Registre 1884-1904[14]	Florange 1894
Demi-écu « aux palmes » 1694 (1 ex) ; 1695 (1 ex) ; 1699 (1 ex)	n° 1651	Lot 676 bis (4 fr.)
Dix sols « aux 4 couronnes » 1705 (1 ex) ; 1707 (1 ex)	n° 1652	Lot 677 (1,50 fr.)
Pièce de 30 deniers 1710 (1 ex) ; 1711 (1 ex) ; 1713 (1 ex)	n° 1653	Lot 678 (1,25 fr.)
Écu « Vertugadin » 1716 (1 ex)	n° 1654	Lot 683 (12 fr.)
1/10e d'écu « de France-Navarre » 1718 (1 ex)	n° 1655	Lot 685 (2,50 fr.)
Écu « de France-Navarre » 1718 (1 ex)	n° 1656	Lot 684 (10 fr.)
1/10e d'écu « aux branches d'olivier » 1730 (1 ex)	n° 1657	Lot 688 (2 fr.)
Double sol de billon 1739 (1 ex)	n° 1658	Lot 691 (1 fr.)
Sol « au buste enfantin » 1719 (1 ex)	n° 1659	Lot 692 (2 fr.)
Demi-sol « à la vieille tête » 1770 (1 ex) ; 1772 (1 ex) ; 1774 (1 ex)	n° 1660	Lot 696 (0,40 fr.)
Sol 1780 (1 ex) ; 1783 (1 ex)	n° 1661	Lot 700 (0,50 fr.)
12 deniers 1791 (2 ex)	nos 1662-1663	Lot 706 (0,50 fr.)

Figure 1 – Monnaies royales de l'atelier de Metz provenant de la collection F. de Saulcy.

Actuellement, le dépouillement des cahiers et registres où sont inscrites les œuvres entrées en collection entre les années 1884 et 1955 permet de signaler 16 monnaies comme manquantes aux collections du MCO (figure 2).

Désignation	Archives MCO (Registre)	Enregistrement
Demi-Louis d'or « aux huit L et aux insignes » 1701 (1 ex)	1884-1904, n° 1125	17 mars 1888
Écu « aux huit L » 1704 (1 ex)	1884-1904, n° 1154	11 juillet 1888
Écu « aux palmes » 1694 (1 ex)	1884-1904, n° 1437	Mars 1890
Écu « de France-Navarre » 1718 (1 ex)	1884-1904, n° 1593	1892-1893
Écu « aux branches d'olivier » 1726 (1 ex)	1884-1904, n° 1594	1892-1893
Demi-écu « aux palmes » 1694 (1 ex) ; 1695 (1 ex) ; 1699 (1 ex)	1884-1904, n° 1651	1894
Écu « Vertugadin » 1716 (1 ex)	1884-1904, n° 1654	1894
Écu « de France-Navarre » 1718 (1 ex)	1884-1904, n° 1656	1894
Sol « au buste enfantin » 1719 (1 ex)	1884-1904, n° 1659	1894
Sol 1783 (1 ex)	1884-1904, n° 1661	1894
Sol « à la vieille tête » 1769 (1 ex)	1884-1904, n° 1924	1894-1895
Écu « aux palmes » 1693 (1 ex)	1884-1904, n° 1930	1896
1/3e d'écu « de France » 1720 (1 ex)	1919-1955, n° 261	18 sept. 1925
Écu « aux branches d'olivier » 1790 (1 ex)	1919-1955, n° 1385	3 mars 1947

Figure 2 – Monnaies royales et constitutionnelles de Metz manquantes aux collections du MCO.

14. Ce registre a été rédigé avant 1919, année d'ouverture du premier inventaire réglementaire des musées de Metz, ce qui explique l'attribution de numéros d'inventaire rétrospectifs pour l'ensemble des œuvres qui y sont recensées.

Monnaies de Louis XIV

Le musée conserve de ce règne, 35 pièces émises entre 1693 et 1713, dont un louis et un demi-louis d'or[15], 30 monnaies en argent et billon ainsi que 3 monnaies en cuivre. Cet ensemble représente 15 % des exemplaires de la série des monnaies royales et constitutionnelles de l'atelier de Metz conservée au MCO.

Monnaies de Louis XV

Le musée conserve pour ce règne, 98 pièces émises entre 1719 et 1774, dont 31 monnaies en argent et billon ainsi que 67 en cuivre. Cet ensemble représente 41 % des exemplaires de la série des monnaies royales et constitutionnelles de l'atelier de Metz conservée au MCO. Il faut souligner l'étonnante absence, en collection et dans les registres d'inventaire, de louis d'or.

Monnaies de Louis XVI

Le musée conserve de ce règne, 104 pièces émises entre 1780 et 1793, dont un double louis et deux louis d'or[16], 12 monnaies en argent et 89 en cuivre. Cet ensemble représente 44 % des exemplaires de la série des monnaies royales et constitutionnelles de l'atelier de Metz conservée au MCO (figure 3). Le double louis et l'un des louis d'or proviennent de la collection V. Jacob[17]. Les monnaies constitutionnelles (1791-1793) ne sont qu'au nombre de 21, dont un écu de 6 livres[18], 2 pièces de 30 sols[19], 13 pièces de 2 sols et 5 pièces de 12 deniers.

Conclusion

Le récolement des monnaies royales et constitutionnelles de l'atelier de Metz conservées au MCO a permis de redécouvrir un fonds, certes modeste, mais riche d'exemplaires provenant de collections prestigieuses et de signaler les manques au médaillier. Actuellement, la politique d'acquisition s'oriente vers l'achat de types monétaires anciennement attestés dans les collections du musée mais aujourd'hui manquantes. C'est dans cet objectif que le demi-louis d'or au millésime 1701 a été récemment acquis[20]. Le récolement de cette série ayant abouti, celle-ci est dorénavant publiable et certains exemplaires sélectionnés peuvent dorénavant rejoindre le parcours muséal permanent du Musée de La Cour d'Or - Eurométropole de Metz.

15. Inv. 2014.0.2414 (6,67 g) ; 2020.10.5 (3,31 g).
16. Inv. 2014.0.2415 (15,26 g) ; 2014.0.2416 (7,62 g) ; 2014.0.2417 (7,58 g).
17. Inv. 2014.0.2415 ; 2014.0.2416.
18. Inv. 2018.0.235 (29,23 g).
19. Inv. 2018.0.256 (9,94 g) ; 2018.0.257 (10,04 g).
20. Elsen 2020, lot 149. Un exemplaire similaire est attesté en 1888 au sein des collections du musée. Ce dernier a disparu au XXe siècle (cf. *RTSENA* 9, p. 315).

Dénomination	Louis XIV (1643-1715)	Louis XV (1715-1774)	Louis XVI (1774-1792)	TOTAL
Double louis d'or			1786 (1 ex)	**1**
Louis d'or	1701 (1 ex)		1786 (2 ex)	**3**
Demi-Louis d'or	1701 (1 ex)			**1**
Écu	1695 (1 ex)	1725 (2 ex) ; 1729 (1 ex) ; 1743 (1 ex) ; 1750 (1 ex) ; 1755 (1 ex)	1791 (1 ex) ; 1793 (1 ex)	**9**
Demi-écu	1693 (1 ex)		1790 (1 ex)	**2**
1/6e d'écu		1719 (2 ex) ; 1720 (1 ex)		**2**
1/8e d'écu		1725 (1 ex)		**1**
1/10e d'écu		1718 (1 ex) ; 1726 (1 ex) ; 1730 (1 ex) ; 1741 (2 ex) ; 1743 (1 ex) ; 1744 (1 ex) ; 1747 (2 ex) ; 1748 (1 ex) ; 1769 (5 ex)	1779 (2 ex) ; 1782 (2 ex) ; 1784 (3 ex)	**22**
1/12e d'écu		1719 (3 ex)		**3**
1/20e d'écu		1769 (2 ex)		**2**
Dix sols « aux 4 couronnes »	1705 (3 ex) ; 1706 (1 ex) ; 1707 (1 ex)			**5**
Pièce de 30 deniers	1710 (5 ex) ; 1711 (1 ex) ; 1712 (3 ex) ; 1713 (3 ex)			**12**
Pièce de 15 deniers	1711 (2 ex) ; 1712 (2 ex) ; 1713 (7 ex)			**11**
Liard	1693 (1 ex) ; 1697 (2 ex)	1769 (4 ex) ; 1770 (13 ex) ; 1772 (6 ex) ; 1774 (15 ex)	1782 (3 ex) ; 1786 (10 ex)	**54**
Double sol de billon		1738 (2 ex) ; 1739 (2 ex) ; 1750 (2 ex)		**6**
Sol de Billon		1740 (1 ex)		**1**
Sol de cuivre		1719 (1 ex) ; 1720 (1 ex) ; 1771 (1 ex) ; 1772 (2 ex) ; 1773 (1 ex) ; 177[?] (1 ex)	1780 (3 ex) ; 1781 (1 ex) ; 1782 (4 ex) ; 1784 (8 ex) ; 1785 (7 ex) ; 1786 (5 ex) ; 1791 (9 ex)	**44**
Demi-sol de cuivre		1719 (3 ex) ; 1720 (5 ex) ; 1770 (4 ex) ; 1772 (2 ex) ; 1774 (2 ex)	1781 (6 ex) ; 1782 (4 ex) ; 1786 (4 ex) ; 1787 (3 ex) ; 1788 (4 ex)	**37**
30 sols d'argent			1792 (2 ex)	**2**
2 sols			1791 (1 ex) ; 1792 (8 ex) ; 1793 (4 ex)	**13**
12 deniers			1791 (5 ex)	**5**
TOTAL	**35**	**98**	**104**	**237**

Figure 3 – Répartition des monnaies royales et constitutionnelles de l'atelier de Metz conservées au MCO.

Annexe – Catalogue des monnaies messines de Louis XIV (1643-1715)[21]

1693
Demi-écu « aux palmes » frappé sur flan réformé (G. 185).
Inv. 2018.0.237 (13,25 g) ; exemplaire réformé sur un demi-écu « aux huit L » (figure 4).

Figure 4

Liard de France (G. 81).
Inv. 2018.0.333 (3,06 g) le différent d'atelier est la lettre M couronnée (figure 5).

Figure 5

1695
Écu « aux palmes » frappé sur flan réformé (G. 217).
Inv. 2018.0.227 (26,88 g), *R. Bonsch 1838* gravé en creux. Malgré nos recherches, nous n'avons retrouvé aucun élément biographique sur cet individu (figure 6).

Figure 6

21. Clichés : © Laurianne Kieffer, Musée de La Cour d'or - Eurométropole de Metz.

1697
Liard de France (G. 81).
Inv. 2018.0.334 (3,14 g ; figure 7).
Inv. 2018.0.335 (3,37 g).

1701
Louis d'or « aux huit L et aux insignes » frappé sur flan réformé (G. 253).
Inv. 2014.0.2414 (6,67 g), cet exemplaire (figure 8), réformé sur un louis d'or « aux quatre L », a été trouvé sur le territoire de la commune mosellane de Chesny et enregistré dans les collections du Musée de Metz le 17 mars 1888[22]. Le différent de réformation est un triangle évidé.

Demi-louis d'or « aux huit L et aux insignes » frappé sur flan réformé (G. 241).
Inv. 2020.10.5 (3,31 g), le différent de réformation est un triangle évidé, coll. A. Lorrain[23] (figure 9).

1705
Dix sols « aux quatre couronnes » (G. 132a).
Inv. 2018.0.305 (3,48 g) ; 2018.0.306 (3,36 g) (figure 10) ; 2018.0.307 (3,35 g).

1706
Dix sols « aux quatre couronnes » (G. 132a).
Inv. 2018.0.308 (2,64 g).

1707
Dix sols « aux quatre couronnes » (G. 132a).
Inv. 2018.0.309 (2,75 g), coll. F. de Saulcy[24].

Figure 7

Figure 8

Figure 9

Figure 10

22. Jané, Kazek 2019b, p. 315.
23. Elsen 2020, lot 149.
24. Florange 1894, lot 677.

1710
Pièce de 30 deniers « aux deux L couronnés » (G. 102).
Inv. 2018.0.310 (2,36 g) ; 2018.0.311 (1,94 g) ; 2018.0.312 (1,91 g) ; 2018.0.313 (2,18 g) ; 2018.0.314 (2,02 g).

1711
Pièce de 30 deniers « aux deux L couronnés » (G. 102).
Inv. 2018.0.315 (2,17 g), coll. F. de Saulcy[25].

Pièce de 15 deniers (G. 95).
Inv. 2018.0.322 (1,10 g) ; 2018.0.323 (1,11 g).

1712
Pièce de 30 deniers « aux deux L couronnés » (G. 102).
Inv. 2018.0.316 (2,07 g) ; 2018.0.317 (2,54 g) ; 2018.0.318 (2,49 g).

Pièce de 15 deniers (G. 95).
Inv. 2018.0.324 (1,36 g ; figure 11) ; 2018.0.325 (1,12 g).

Figure 11

1713
Pièce de 30 deniers « aux deux L couronnés » (G. 102).
Inv. 2018.0.319 (2,70 g) ; 2018.0.320 (2,13 g) ; 2018.0.321 (2,45 g).

Pièce de 15 deniers (G. 95).
Inv. 2018.0.326 (1 g) ; 2018.0.327 (1,18 g) ; 2018.0.328 (1,14 g) ; 2018.0.329 (1,07 g) ; 2018.0.330 (1,18 g) ; 2018.0.331 (1,06 g) ; 2018.0.332 (1,12 g).

Bibliographie

Registre 1884-1904 : *Registre des entrées numismatiques du Musée de la Ville de Metz (1884-1904)*, Musée de La Cour d'Or - Eurométropole de Metz.
Registre 1919-1955 : *Inventaire nº 1 (1919-1955)*, Musée de La Cour d'Or - Eurométropole de Metz.

Arbez *et al.* 2018 : F. Arbez, Chr. Charlet, A. Clairand, J. Vigouroux, Les différents à la Monnaie de Metz de 1690 à 1715, *CahNum*, 218, 2018, p. 39-42.
Clairand 2019 : A. Clairand, L'atelier monétaire royal de Metz, *RTSENA*, 9, 2019, p. 265-312.
Elsen 2020 : *Vente publique 146 (12 décembre 2020). Collection Anthony Lorrain. Monnaies de Metz*, Jean Elsen & ses Fils s.a., Bruxelles, 2020.

25. Florange 1894, lot 678.

Florange 1894 : *Catalogue nº 7. Monnaies, médailles et jetons lorrains provenant de la collection de M. F., de S. en vente aux prix marqués*, J. Florange expert, Paris, 1894.
Jambu 2015 : J. Jambu, Inventer une mutation monétaire. La première réformation, 1689-1693, *RN*, 172, 2015, p. 39-86.
Jané 2018 : Br. Jané, Un atelier monétaire municipal devenu royal : l'Hôtel des monnaies de Metz (1690-1792), *L'Or de Metz. 2. Les ateliers monétaires messins du xivᵉ siècle à l'époque contemporaine : une image du pouvoir*, Milan, 2018, p. 51-57.
Jané, Kazek 2019a : Br. Jané, K.-A. Kazek, Le Médaillier de Metz : naissance, constitution et redécouverte d'un fonds remarquable, *RTSENA*, 9, 2019, p. 13-31.
Jané, Kazek 2019b : Br. Jané, K.-A. Kazek, Focus sur trois découvertes mosellanes de la seconde moitié du xixᵉ siècle : l'exemple des louis d'or, *RTSENA*, 9, 2019, p. 313-318.
Keune 1904-1905 : J. B. Keune, *Eingänge. XI. 21 September 1904 bis Januard (Anfang) 1905*, Musée de La Cour d'Or - Eurométropole de Metz.
Pastrone 2018 : Fr. Pastrone, *Monnaies royales françaises. Louis XIII à Louis XVI (1610-1792)*, Monaco, 2018.

Arnaud CLAIRAND*

Les monnaies de l'établissement monétaire de Besançon enfin identifiées (1792-1794)

Sous la Révolution, la confiscation des biens du Clergé au profit de la Nation s'accompagna de la destruction d'objets cultuels tels que ciboires, calices… dont le métal fut utilisé pour frapper des pièces de 15 et de 30 sols. De même, les cloches de la plupart des édifices religieux furent fondues pour la frappe de pièces de 2 sols, sols et demi-sols. Devant cet afflux de métal plusieurs fonderies se positionnèrent afin d'obtenir des marchés pour la fabrication de flans, telles celles de Besançon, Maromme, Roanne ou Romilly-sur-Andelle[1]. Certains édifices religieux furent même transformés en fonderie comme le couvent des Barnabites à Paris ou l'église Saint-Léonard à Nantes. Au 28 juin 1793 la seule fonderie de Besançon avait produit 864 517 marcs 4 onces de flans[2].

Le ministre des contributions publiques et la commission des monnaies furent confrontés au coût exorbitant et à des difficultés liées à l'acheminement des flans vers les ateliers monétaires réguliers. Un décret de l'Assemblée nationale du 26 janvier 1792 décida de doter certaines fonderies de moutons afin de leur permettre de frapper monnaies. Ces établissements monétaires provisoires étaient placés sous le contrôle des ateliers réguliers dont ils reprenaient le différent d'atelier consistant en une lettre, mais en y rajoutant une petite marque distinctive sous la forme d'un ou plusieurs points ou d'une étoile. Ainsi les établissements d'Arras et de Saint-Omer, relevant de la Monnaie de Lille (W), prirent respectivement la lettre W sur un point

* Membre titulaire de la SFN, numismate à la Compagnie Générale de Bourse ; clairand@cgb.fr

1. Le 13 août 1791, Denis Faivre, proposa au ministre des contributions publiques de fabriquer des flans à Besançon. Des extraits des soumissions faites le 15 août 1791 par les responsables des fonderies de Besançon, Maromme et Romilly-sur-Andelle sont conservées, BnF, Ms fr. 7780.
2. Soit 211 593 kg, dont 38 381 marcs 5 onces de cuivre rajouté à 826 135 marcs 7 onces issu de « métal de cloche ». CAÉF, MP, Ms Fol. 164 (séance du 28 juin 1793). Avant juin 1792, une partie des flans monnayés étaient envoyés à Strasbourg.

et sur une étoile, Saumur relevant de Nantes (T), un point sous un T, Dijon relevant de Lyon (D) un point accostant un D... Tous les ateliers monétaires de la Révolution sont identifiés, à l'exception de celui de Besançon. Certains ont voulu y voir le différent de la ville de Metz, AA sur un point, d'autres celui de Strasbourg BB avec un point à gauche. Nous n'avons pas retrouvé de document nous donnant clairement le différent de la Monnaie de Besançon sous la Révolution, mais la confrontation des archives aux monnaies retrouvées nous permet d'envisager une solution.

Création et activité de l'établissement de Besançon (avril 1792-1794)

Début 1791, la société des Amis de la Constitution (Club des Jacobins) a présenté un mémoire à l'Assemblée nationale pour demander le rétablissement d'un atelier monétaire à Besançon. En février 1791, cette demande a été appuyée par le Directoire du Doubs ayant « estimé que la demande ne pouvoit être que très avantageuse au département et à la ville »[3]. Ce projet resta un temps sans effet. Le 26 janvier 1792, un décret de l'Assemblée nationale créa les établissements monétaires d'Arras, Besançon, Clermont-Ferrand, Dijon et Saumur devant être placés « sous la surveillance des adjoints des commissaires du roi près des hôtels des monnaies les plus voisins des villes de Besançon, de Clermont, d'Arras, de Saumur et de Dijon »[4]. Ces établissements devaient fermer une fois refondues toutes les cloches des édifices religieux supprimés.

Les registres des délivrances de l'établissement de Besançon ne nous sont pas parvenus, toutefois nous pouvons connaître sa période d'activité et la nature des espèces frappées à partir de quelques extraits de bordereaux expédiés à la commission des monnaies. Les frappes y étaient relativement importantes. Les archives du Directoire du Doubs livrent d'intéressantes informations sur la mise en place de l'établissement de Besançon qui n'a semble-t-il pas été localisé avec précision. Le 13 février 1792, le ministre des contributions publiques adressa à Denis Faivre, l'entrepreneur de la fonderie de Besançon, « un mouton à monnoyer, demande qu'il soit choisit un endroit convenable pour le placer et il joint les instructions nécessaires pour faire monter ce mouton et le mettre en mouvement »[5]. Le 20 février 1792, le Directoire indiqua avoir nommé un certain Belin[6] « à l'effet de chercher un emplacement convenable pour établir le mouton à battre la Monnoye de cuivre annoncé par le ministre des contributions publiques par lettre du 13, reçue le 17 du présent mois de févier, qu'il croyait avoir trouvé ce terrein dans le jardin de la maison nationale occupée ci-devant par les Capucins de cette ville où l'on peut arriver depuis la place publique voisine par une porte cochère à ouvrer dans le mur de clôture, ce terrein de la contenance d'environ quinze perches avec un bâtiment contenant trois petites chambres que l'on peut rendre indépendantes du cloître en murant les portes par lesquelles il y communique, que ces chambres conviennent pour établir le bureau et les commis auxquels il sera confié que le mouton peut être placé dans l'un des coins dudit terrein où il sera isolé et suffisamment éloigné de tout bâtiment. »[7]

3. AD Doubs, L59.
4. Rondonneau 1818, p. 275-276.
5. AD Doubs, L61, p. 10.
6. Nommé lors de la séance du Directoire du 18 février 1792. AD Doubs, L61, p. 11.
7. AD Doubs, L61.

Le couvent des Capucins est encore partiellement conservé et se trouve au 10 rue de la Cassotte, hors les murs de la ville de Besançon, dans le quartier des Chaprais[8]. Ce quartier, situé au nord-est de la ville fortifiée, est précisément celui qui abritait la fonderie de Denis Faivre[9]. Une rare médaille de cette fonderie avec d'un côté une cloche accostée des lettres D-F (Denis Faivre) et portant au revers CHAPRAIS/1791 • confirme sa localisation dans ce quartier[10].

Le 6 avril 1792, « Aubin Violet, adjoint au commissaire du roi de la Monnoye de Metz et Geoffroy Dubois, associés à la direction de la Monnoyes de Strasbourg, accompagnés du sieur Denis Faivre » se présentèrent devant le Directoire en indiquant « qu'ils étaient envoyés pour surveiller le monnayage des flaons qui se fabriquent en cette ville ; ils ont représenté les pièces justifiant de leur mission »[11]. En avril 1792, le Directoire demanda « au commandant de faire placer un fonctionnaire près l'attelier où se frappe la monnoye de cuivre, afin de mettre les espèces en sûreté et empêcher l'entrée de l'atelier aux curieux ». Dès le lendemain, les membres du Directoire en firent placé un[12]. Le 17 avril, Violet et Dubois se plaignirent de ne pouvoir faire « leur travail de bureau dans le local qui leur a été destiné dans une partie de la maison des ci-devant Capucins. [...] Le Directoire considérant que le local où les moutons sont établis est très resséré, qu'il y a impossibilité d'y établir les bureaux nécessaires [...] que d'ailleurs il est possible de procurer auxdits sieurs Violet et Dubois les bureaux dans l'enceinte de la ci-devant intendance[13] tant que les bâtimens n'en seront vendus ni loués »[14].

Le 21 avril 1792, le ministre des contributions publiques annonça l'expédition de deux nouveaux moutons à Besançon promit « un cinquième », signifiant que l'établissement monétaire de Besançon était alors déjà doté de deux moutons[15].

Le 23 avril 1792, le Directoire arrêta la distribution entre les districts du Doubs pour « la Monnoye de cuivre qui se fabrique en cette ville ». La moitié devait être attribuée au district de Besançon en raison « de sa population, de son commerce, de ses fabriques, atteliers et manufactures, soit en raison des troupes qui y sont en garnison ». L'autre moitié devait être répartie à raison d'un dixième entre les cinq districts du Doubs : Baume-les-Dames, Ornans, Pontarlier, Quingey, Saint-Hyppolyte[16].

Le 30 avril 1792, l'ensemble du personnel prêta serment devant le Directoire. Nous y trouvons Aubin Violet, commissaire du roi de la Monnaie de Metz, Gabriel François Dubois, directeur adjoint de la Monnaie de Strasbourg et six monnayeurs,

8. Un projet de création d'une chapelle et d'un jardin du couvent, montrant la chapelle des Capucins et le cloître situé à son chevet. Archives municipales et communautaires de Besançon sous la cote 2Fi 1291 (cachet de l'architecte J. Simonin).
9. Le 9 avril 1792, il est notamment fait mention « du sieur Denis Faivre, entrepreneur de la fonderie de Chaprais », AD Doubs, L61, p. 67.
10. Weil 2020 (9,37 g, 3,5 × 2,4 cm). Une médaille assez proche est également connue pour la fonderie parisienne établie dans le couvent des Barnabites. Celle-ci porte FONDERY • DES MONAIS DE CLOCHE autour d'une cloche et au revers BARNABITES / 1791 • , Hennin 1826, nº 285.
11. AD Doubs, L61, p. 65.
12. AD Doubs, L61, p. 70.
13. Ancien hôtel de l'Intendance de Franche-Comté, actuelle Préfecture du Doubs (rue Charles Nodier).
14. AD Doubs, L61, p. 73-74.
15. AD Doubs, L61, p. 80-81.
16. AD Doubs, L61, p. 78-79.

dont deux de Strasbourg, Philippe Joseph Bader et Louis Auguste Hebenstreit et quatre de Besançon – dont l'atelier était fermé depuis 1772 – Jean-Claude Colombot, Nicolas Saint, Jean-Baptiste Ferriot et Nicolas Marié[17].

Le 11 mai 1792, sur demande du commissaire du roi adjoint à la Monnaie de Metz, arriva Louis Roubier, « qualifié en 1793 de premier étampier de la Monnoie de Besançon », « pour y faire mouvoir les moutons et y former des élèves »[18]. La mise en place de l'établissement prit du retard ; la première délivrance attestée est du 30 juin 1792[19]. Le 24 juin 1793, l'ensemble du personnel dut de nouveau prêter serment, les monnayeurs étaient alors au nombre de sept[20]. Un décret du 26 pluviôse an II (14 février 1794) ordonna la fermeture de tous les ateliers monétaires, sauf celui de Paris[21]. Ce décret arriva à Besançon fin avril. Le 11 floréal (30 avril 1794), les carrés sont difformés et la dernière délivrance de la Monnaie de Besançon est passée le 13 floréal (2 mai 1794) puis tous les registres sont adressés à la commission des monnaies[22]. Le 4 prairial (23 mai 1794), Violet, le commissaire du roi adjoint de la Monnaie de Metz, informa la commission qu'il avait remis les moutons de Besançon aux « corps administratifs »[23] et sans activité, demanda l'autorisation de pouvoir se retirer à Metz[24]. Le 5 thermidor (23 juillet 1794), l'agence des monnaies demanda au fondeur Denis Faivre de lui envoyer « l'état des machines et ustenciles existants dans le ci-devant atelier de Besançon » ; Violet avait déjà quitté la ville[25].

Les différents multiples de la Monnaie de Besançon : A.A, A..A, BB, .BB ?

En 1992, Frédéric Droulers proposa pour différent de la Monnaie de Besançon sur les sols au type constitutionnel, la double lettre AA de Metz au-dessus – ou au-dessous – de laquelle un point ou deux points auraient été placés[26]. Il indiqua également que les sols dits « à la balance » frappés à Besançon pourraient être identifiées par la double lettre BB de Strasbourg précédée d'un point. Il vit même dans le point placé après FRANÇAIS le différent sur certains sols au type constitutionnel de 1792 et 1793 à la double lettre BB, le différent de l'établissement monétaire de Besançon. Il mit toutefois le lecteur en garde en « reconnaissant la fragilité de cette supposition ». Comment l'administration de l'époque aurait-elle pu s'y retrouver ? Il lui fallait un

17. AD Doubs, L61, p. 87.
18. CAÉF, MP, Ms Fol. 164, (séance du 14 mai 1793).
19. CAÉF, MP, Ms Fol. 164, (notamment séances des 12, 26 avril et 17 mai 1793).
20. CAÉF, MP, Ms Fol. 164, (séance du 28 juin 1793).
21. Dewamin 1893, p. 147-154. Toutes les cloches n'étaient pas encore refondues, mais cet arrêt ferma définitivement les établissements monétaires ouverts en 1792 et 1793. Une partie des cloches restantes fut refondue pour les premières monnaies du système décimal.
22. CAÉF, MP, Ms Fol. 166, f°s 82v, 86 et 97. CAÉF, MP, Ms Fol. 110, f° 44v.
23. Le 12 germinal an II (1er avril 1794), le Comité de salut public chargea les corps administratifs de l'exécution du décret du 26 pluviôse an II et notamment de « conserver les machines et ustenciles appartenants à la Nation dans les maisons des monnoies ». Les ateliers monétaires furent informés par une circulaire de l'Agence des monnaies du 15 floréal an II (4 mai 1794). CAÉF, MP, Ms Fol. 110, f° 36.
24. CAÉF, MP, Ms Fol. 166, f° 105v. CAÉF, MP, Ms Fol. 110, f° 49v.
25. CAÉF, MP, Ms Fol. 110, f° 88v.
26. Droulers 1992a, p. 25-27 ; 1992b, p. 26. Cf aussi Droulers 1996, p. 14, 43.

différent précis comme celui utilisé dans les autres ateliers monétaires temporaires, mais lequel ? Il ressort de toutes ces hypothèses une grande confusion tout en reconnaissant à Droulers d'avoir fait l'effort de se pencher sur les archives de cette période.Un nouvel examen des sources archivistiques permet d'éliminer certaines hypothèses.

Le 5 mai 1792, le commissaire de la Monnaie de Metz expédia une lettre à la commission des monnaies qui fut lue lors de la séance du 9 mai : « Le commissaire du roi annonce aussi à la commission qu'il a chargé le graveur de cesser tout travail relativement aux carrés nécessaires pour l'établissement de Besançon et qu'il a fait remettre à la délivrance 13 carrés de têtes trempés, lesquels ont un point sous la double lettre qui forme le différent de cette Monnoie, et que ceux de pile n'ayant rien qui les distingue seront employés au service des moutons. » [...] « Le secrétaire général mandera au commissaire du roi en sa Monnoie de Metz de faire en sorte d'employer les carrés mentionnés en sa lettre du 5 de ce mois dans le second semestre de cette année »[27].

Il ressort que le graveur de la Monnaie de Metz a bien gravé 13 carrés de droit portant le différent de la Monnaie de Besançon : il s'agit de la double lettre AA, le différent ordinaire de la Monnaie de Metz, sous lequel a été placé un point. Aucun exemplaire avec un point sous le AA n'a été retrouvé alors que les productions de l'atelier provisoire de Besançon étaient conséquentes. Ce document n'indique pas que des monnaies ont été frappées à Besançon avec un AA sur un point, mais que des carrés ont été gravés avec ce différent pour Besançon et n'ont pas été utilisés. Dans une lettre du 4 juin 1792, le ministre des contributions publiques demanda à la commission des monnaies s'il y avait un inconvénient à utiliser ces carrés à Metz durant le second semestre de 1792. Lors de sa séance du 9 juin 1792, le secrétaire de séance a noté : « Il a été arrêté que d'après les dispositions des lois, il n'étoit pas possible de se servir dans la Monnoie de Metz des carrés dont il s'agit »[28].

Pourquoi le graveur de la Monnaie de Metz a-t-il gravé des carrés pour l'atelier temporaire de Besançon avec le différent AA sur un point ? Le procès-verbal de la séance du 9 juin 1792 nous en donne les raisons : « l'adjoint au commissaire du roi à la Monnoie de Strasbourg n'ayant pu être envoyé à Besançon pour y surveiller l'établissement monétaire, a été suppléé dans cette mission par l'adjoint au commissaire du roi à la Monnoie de Metz, que cette disposition induit en erreur le graveur de cette Monnoie qui a cru qu'il seroit chargé de fournir les carrés dont on feroit usage à Besançon ». Les commissaires du roi, premiers fonctionnaires des ateliers monétaires, étaient les représentants du roi au sein des ateliers monétaires réguliers et temporaires. Ils rendaient compte auprès de la commission des monnaies de l'activité des ateliers et des problèmes rencontrés. Le procès-verbal du 9 juin nous indique que l'établissement monétaire de Besançon était placé sous la surveillance du commissaire du roi de Strasbourg. En son absence, un adjoint au commissaire de la Monnaie de Metz a été commis et a donné l'ordre au graveur d'utiliser le différent AA sur un point. L'atelier temporaire de Besançon n'était pas placé sous la surveillance du commissaire de Metz, mais de celui de Strasbourg. Dans ce contexte, il ne peut pas exister de monnaies frappées à Besançon utilisant la double lettre AA de Metz. Tous les exemplaires avec AA sont bien de l'atelier messin.

27. CAÉF, MP, Ms Fol. 161, f° 53.
28. CAÉF, MP, Ms Fol. 161, f°s 89-89v et 110v-111.

Le BB, seul différent de la Monnaie de Strasbourg ? Une histoire de Français ou de François…

Le 27 avril 1792, la commission des monnaies écrivit au commissaire adjoint de la Monnaie de Metz en l'établissement de Besançon « pour le prévenir qu'il convient que le graveur de la Monnoie de Strasbourg continuera à fournir les carrés pour le service des moutons de Besançon »[29]. Le travail de gravure des carrés de Besançon est bien attesté à Strasbourg. Dans sa séance du 30 juillet 1792, la commission des monnaies indiqua avoir reçu une lettre du graveur particulier de la Monnaie de Strasbourg qui demandait « des secours et envoie un état de 531 carrés par lui livrés tant pour le service de Strasbourg que pour celui de Besançon, depuis le 4 octobre dernier jusqu'au 30 juin inclusivement »[30].

Comme il était d'usage pour les établissements monétaires temporaires, les carrés étaient gravés par les ateliers réguliers qui détenaient les matrices et poinçons expédiés par le graveur général Augustin Dupré. Le graveur particulier gravait dans les carrés son propre différent, ceux du directeur et de l'atelier. Les carrés pour Saumur étaient gravés à Nantes, ceux d'Arras ou Saint-Omer à Lille… Dans le cas de Besançon, les carrés ayant été réalisés à Strasbourg, nous devrions retrouver la double lettre BB de Strasbourg, ainsi que les mêmes différents de directeur et de graveur. Toutefois, il n'existe pas d'exemplaires avec un point au-dessus ou au-dessous du BB, tout juste Frédéric Droulers signale-t-il des exemplaires avec un point devant le BB, mais ceux-ci sont rares alors que les productions bisontines sont importantes.

Les monnaies frappées sous la Révolution sous le différent BB et classées à Strasbourg présentent des variétés de légende avec FRANÇAIS ou FRANÇOIS. Abusivement, dans plusieurs ouvrages numismatiques, ces simples variétés sont classées sous des types différents. L'atelier de Strasbourg a frappé des monnaies dans tous les métaux – or, argent et cuivre / métal de cloche – alors que l'atelier de Besançon n'a frappé que des monnaies en métal de cloche allié de cuivre. Dans ce dernier alliage les ateliers de Strasbourg et de Besançon ont tous les deux frappé des pièces de deux sols et d'un sol, et Strasbourg est le seul a avoir frappé des demi-sols et des pièces de trois deniers. Les deux variétés de légende FRANÇAIS et FRANÇOIS ne se retrouvent que sur les pièces de deux et d'un sol. À n'en pas douter, la différenciation entre les productions de Strasbourg et de Besançon tenait à la forme orthographique FRANÇAIS et FRANÇOIS. Les espèces d'or, d'argent et demi-sols de cuivre / métal de cloche ayant incontestablement été frappées à Strasbourg présentent toutes la forme FRANÇAIS. Il apparaît logique d'attribuer à l'atelier strasbourgeois les pièces de deux sols et d'un sol avec FRANÇAIS et à Besançon celles portant le différent BB de Strasbourg et FRANÇOIS (figures 1-5). Les monnaies que nous attribuons à Besançon sont communes ; un tel constat va dans le sens des productions abondantes de cet établissement monétaire. Une fois expliquée, cette distinction est évidente et simple.

29. CAÉF, MP, Ms Fol. 107. « Le graveur de la Monnoie de Strasbourg ayant commencé, Monsieur, à fournir les carrés pour l'établissement monétaire de Besançon, il est absolument inutile qu'il en soit fourni par le graveur de votre Monnoie, vous lui ferez connoître en conséquence qu'il n'a point [été] chargé de cette fourniture ».
30. CAÉF, MP, Ms Fol. 161, f°s 138-138v.

Figure 1

Figure 2

Figure 3

Figure 4

Figure 5

Elle permettait aux émetteurs et à la commission des monnaies de pouvoir distinguer aisément les productions de ces deux ateliers. Il faut toutefois noter que des exemplaires de 30 sols, 2 sols et 1 sol au type de la Constitution avec le différent BB et la légende FRANÇOIS sont connus pour le millésime 1791, or l'établissement monétaire de Besançon ne commença à frapper qu'à partir du 30 juin 1792. Ces monnaies semblent mettre à bas cette théorie mais peut être validée en considérant qu'en 1791 la Monnaie de Strasbourg commença de frapper indistinctement avec une légende ayant FRANÇAIS ou FRANÇOIS avant d'adopter, fin 1791 ou à partir de 1792 la seule forme FRANÇOIS. Dans ce cas, la distinction entre Besançon et Strasbourg n'avait lieu d'être que sur les pièces de deux et d'un sol frappées à partir de 1792, précisément celles ayant FRANÇAIS ou FRANÇOIS.

MONNAYAGE AU TYPE DE LA CONSTITUTION (1791-1793)									
Millésime/dénomination	Louis	Écu	Demi-écu	30 sols	15 sols	2 sols	12 den.	6 den.	3 den.
1791	-	-	-	ÇOIS	ÇAIS	ÇOIS	ÇOIS ÇAIS	-	-
1792, 1er sem.	-	ÇAIS	-	ÇAIS	-	ÇAIS	ÇAIS	-	-
1792, 2e sem.	-	ÇAIS	ÇAIS	ÇAIS	ÇAIS	ÇOIS	ÇOIS	ÇAIS	ÇAIS
1793	-	ÇAIS	-	ÇAIS	-	ÇAIS ÇOIS	ÇAIS	-	-
MONNAYAGE AU TYPE DE LA CONVENTION (1793-1794)									
Millésime/dénomination	24 livres	Écu	-	-	-	2 sols	1 sol	-	-
1793	ÇOISE	ÇAISE ÇOISE	-	-	-	ÇOISE	ÇAISE ÇOISE	-	-
s.m. (1794)	-	ÇOISE	-	-	-	ÇOISE	-	-	-

Sans surlignage les espèces frappées à Strasbourg ; surligné en gris celles frappées à Besançon.

Les numismates, à force de vouloir créer des types monétaires à partir de simples variétés – comme les légendes FRANÇAIS et FRANÇOIS – n'ont pas pensé que cette variante orthographique pouvait constituer un différent, certes inhabituel, permettant de distinguer l'atelier de Strasbourg de celui de Besançon. Les monnaies frappées dans l'établissement monétaire de Besançon entre 1792 et 1794 peuvent désormais être clairement identifiées et celles au différent AA attribuées au seul atelier de Metz.

Bibliographie

DEWAMIN 1893 : E. DEWAMIN, *Cent ans de numismatique française de 1789 à 1889*, Paris, 1893.

DROULERS 1992a : F. DROULERS, Lacunes de l'histoire monétaire et financière de la Révolution, *Numismatique & Change*, 220, septembre 1992, p. 24-27.

DROULERS 1992b : F. DROULERS, Lacunes de l'histoire monétaire et financière de la Révolution, *Numismatique & Change*, 222, novembre 1992, p. 25-29.

DROULERS 1996 : F. DROULERS, *Le Mercure des monnaies françaises. La Révolution, 1791-1794*, Pontcarré, 1996.

HENNIN 1826 : M. HENNIN, *Histoire numismatique de la Révolution française*, Paris, 1826.

RONDONNEAU 1818 : L. RONDONNEAU, *Collection général des lois, décrets, arrêtés, senatus-consultes et règlemens d'administration*, t. III, Paris, 1818.

WEIL 2020 : A. WEIL, *Renaissance du Vieux Besançon*, bulletin nº 60, juin 2020.

Xavier BOURBON*, Philippe THÉRET**

Le passage au système décimal : les premières frappes en Franc à Metz entre l'An 5 et l'An 8

Les travaux menés depuis de nombreuses années au sein de l'association des Amis du Franc, sur le travail d'Augustin Dupré en tant que graveur général de monnaies, a abouti à la réalisation d'un ouvrage qui présente pour la première fois un ensemble unique d'informations[1]. Ce livre rassemble le travail immense de gravure réalisé par Dupré, que ce soit son travail de graveur et de médailleur, avant, pendant et après avoir occupé le poste de graveur général des monnaies, autant qu'il détaille atelier par atelier, le déroulement des évènements monétaires au cours de cette période. Le présent article est tiré de ce travail de synthèse.

L'atelier

Les informations disponibles pour l'atelier de Metz à cette période sont fragmentaires. En effet, nous ne disposons pas des registres de correspondances entre l'atelier et l'Administration des monnaies. Perdus, détruits, il ne reste que quelques éléments épars dans d'autres registres, qui ne nous donnent qu'une idée partielle du fonctionnement de l'atelier entre l'An 4 et l'An 8. Au cours de cette période, les frappes des espèces de cuivre à Metz sont dans des quantités qui font de cet atelier un gros contributeur à la production totale de « petite monnaie ». Les seuls éléments détaillés dont nous disposons encore concernent une période très courte, de cinq mois entre la fin de l'An 4 et le milieu de l'An 5.

Date création/rétablissement	16 fructidor An 4 confirmé le 2 frimaire An 5 puis le 23 fructidor An 7
Directeur de la fabrication	Jean-François Le Clerc ou Leclerc (nommé le 2 frimaire An 5)
Commissaire National	C^en^ Menuisier
Caissier	C^en^ Violet (nommé le 2 frimaire An 5)
Contrôleur du Monnayage	Claude Bertrand (nommé le 2 frimaire An 5) C^en^ Desnoyer (nommé le 29 fructidor An 7)
Lettre d'Atelier	AA
Différent du Directeur	Casque corinthien
Distance de Paris	76 lieues soit environ 340 km ; 3 jours de trajet
Moyens de production	5 balanciers en pluviôse An 5 ; estimation à 6 balanciers et 6 moutons en l'An 8
Fournisseur de flans de cuivre	Dominique François Gobert

Figure 1 – L'atelier de Metz sous le Directoire.

* Trésorier de l'association des Amis du Franc ; tresorier@amisdufranc.org
** Webmestre de l'association des Amis du Franc ; dupre@amisdufranc.org

1. Théret, Bourbon 2021.

Un démarrage dans l'ombre de Strasbourg

Si dans les discussions qui ont eu lieu et les bruits de couloirs qui n'ont certainement pas manqué, la décision de ré-ouvrir l'atelier de Metz date de la fin de l'An 4, la ré-ouverture d'un atelier monétaire à Metz n'était pas acquise. On peut en effet lire, en réponse à une demande des représentants du peuple plaidant pour un tel rétablissement, « *qu'il vaut mieux attendre de voir si le besoin est nécessaire et que cela pourrait faire une conséquence nuisible à l'atelier de Strasbourg* »[2]. Metz se trouve en effet entre Lille et Strasbourg, deux places déjà prévues pour frapper à la fois la monnaie de cuivre et d'argent.

Ainsi, par exemple dans l'Almanach de France, dans lequel la composition des hôtels des monnaies et ateliers monétaires est indiquée, ne trouve-t-on que pour Metz la mention suivante « *la loi permet au Directoire Exécutif d'établir, pour la fabrication de la monnoie de cuivre et pour le tems du besoin seulement, des ateliers monétaires. Ceux qui existent en cet instant sont à Rouen, B ; Orléans, R ; Limoges, I ; Metz, AA.* » Cette indication date de l'An 6, sachant qu'en l'An 5, nulle mention d'un atelier monétaire n'est présente, pas plus qu'en l'An 8. L'atelier de Metz aura toujours été prié de rester discret dans l'ombre de son voisin strasbourgeois.

Les représentants de la Moselle n'ont pourtant pas ménagé leurs efforts et ont avancé leurs arguments, tel le citoyen Bar, indiquant le 12 pluviôse An 4 « *qu'elle* [la monnaie de Metz] *est munie de tout ce qui est nécessaire pour la fabrication et parce qu'il y a dans la commune de Metz un atelier d'épuration et 3 millions et 600 milliers* [de livres] *de métal de cloche* »[3]. Dans la réponse, ce dernier argument est retourné contre l'atelier de Metz en rétorquant que « *si on retranche ce que doit lui fournir l'atelier d'épuration de Metz on exposerait la monnaie de Strasbourg à une stagnation nuisible* ». La position de Strasbourg est ainsi explicitement privilégiée.

Autant que faire se peut, le cuivre présent à Metz doit donc servir à alimenter la frappe à Strasbourg, même si l'éventualité d'une ouverture d'un atelier reste en discussion en cette seconde moitié de l'An 4. On trouve même en germinal, une discussion où le ministre des Finances indique « *qu'il serait peut-être convenable d'établir à Metz un atelier monétaire pour la fabrication de 2 millions de livres de cuivre existant dans cette commune et on verrait ensuite si le service public exige que l'on y fabrique de même des monnaies d'or et d'argent* »[4].

La décision d'ouverture sera entérinée en frimaire An 5 « *aux administrateurs des départements de la Mozelle et de la Haute Garonne, pour les informer que le Directoire exécutif par son arrêté du 2 de ce mois* [frimaire An 5] *a rétabli un atelier monétaire à Metz et à Toulouse* »[5] et ce même si la décision remonte au 16 fructidor précédent[6].

2. MEF-MACP, SAEF/X.Ms115.
3. MEF-MACP, SAEF/X.Ms115.
4. MEF-MACP, SAEF/X.Ms116.
5. MEF-MACP, SAEF/X.Ms119.
6. MEF-MACP, SAEF/X.Ms118.

Une remise rapide en activité

Depuis quelque temps déjà, l'ancien Directeur et l'ancien Commissaire de cet atelier s'étaient rappelés aux bons souvenirs de l'Administration. On peut ainsi lire en date du 3e jour complémentaire An 4 que « *le Cen Clerc, Directeur de la cidevant monnaie de Metz prie l'Administration d'intervenir en sa faveur pour le faire réintégrer dans sa place de Directeur qu'il occupait avant la suppression de cette monnaie* » ou encore « *le Cen Second, commissaire de la monnaie de Metz, vient d'apprendre que l'intention du Dir. Exécutif était de rétablir la monnaie de Metz. Il prie l'Administration de le faire rappeler dans ses fonctions* »[7]. Le citoyen Violet se manifestera le 19 brumaire suivant pour la place de Contrôleur du Monnayage.

Le courrier envoyé au département de la Moselle pour le rétablissement de la Monnaie à Metz est daté du 29 frimaire An 5. Le 10 pluviôse suivant, le Commissaire National envoie un état détaillé des réparations à faire aux balanciers pour pouvoir y adapter les carrés dont ils ont reçu les modèles. L'intention de l'Administration était donc d'aller vite pour remettre la frappe en activité. La décision d'accepter ces travaux est datée du 19 pluviôse suivant[8]. Il faut 6 à 7 jours pour le trajet aller-retour entre Paris et Metz. Ceci n'a laissé que très peu de temps à la fois pour estimer les réparations et à l'Administration pour en décider l'exécution.

À partir du 10 ventôse suivant[9], le Commissaire National fait un état des matériels susceptibles d'être immédiatement utilisés. Il existe ainsi, soit immédiatement disponibles pour la frappe, soit après modification moyennant 3 à 8 jours de travail, 5 balanciers en état de frapper la petite monnaie dans l'atelier. Il existait aussi probablement au moins deux moutons qui avaient été installés en 1792 par J.-Fr. Leclerc. Une telle capacité de production autorise ainsi la fabrication de plusieurs dizaines de milliers de pièces par jour.

Les premiers carrés sont envoyés les 15 et 17 ventôse[10] : « *... à l'atelier de Metz, deux caisses contenant chacune 6 paires de carrés de cinq centimes...* » *et* « *à Metz, (3 caisses) contenant 6 paires de coins d'un décime, les No 1 et No 2, la No 3 contenant 4 têtes et 6 piles d'un décime et une paire de cinq centimes* ». Dès la fin de ventôse An 5, l'atelier est en mesure de commencer la frappe des deux espèces. Celle-ci commencera par le refrappage des espèces démonétisées, avec 4 délivrances de refrappage de 2 DÉCIMES en UN DÉCIME et une délivrance de refrappage de DÉCIME en CINQ CENTIMES.

Les coins fabriqués en ventôse et germinal de cette même année seront envoyés en deux fois, le 2e envoi ayant lieu le 4 floréal An 5 avec 27 paires de coins de CINQ CENTIMES[11]. Les fournitures se sont très certainement prolongées au-delà de cette date puisque les délivrances se sont poursuivies avec des jugements de manière très régulière jusqu'au tout début de l'An 6.

En parallèle à cette fourniture d'outils, dès le milieu de l'An 4 les sources de cuivre avaient été identifiées et un entrepreneur susceptible de fournir du cuivre épuré à partir de métal de cloche s'était fait connaître. Le citoyen Gobert avait dès courant prairial An 4, soumis sa candidature pour la fourniture du cuivre converti en

7. MEF-MACP, SAEF/X.Ms118.
8. MEF-MACP, SAEF/X.Ms118.
9. MEF-MACP, SAEF/X.Ms119.
10. MEF-MACP, SAEF/X.Ms119.
11. MEF-MACP, SAEF/X.Ms119.

flans à partir de métal de cloche[12]. Cette autorisation de fournir les flans pour l'atelier de Metz, avec usage des outillages se trouvant à la Monnaie, date du 29 prairial An 4… pratiquement six mois avant l'autorisation d'ouverture de l'atelier[13].

Un arrêt provisoire… avant une production soutenue

Après une production importante en l'An 5 dans tous les ateliers en activité, le Directoire Exécutif a décidé de fermer l'essentiel de ceux qui étaient en production. Celui de Metz n'y fait pas exception puisque le 13 brumaire An 6, un arrêté du Directoire Exécutif signifie la fermeture de l'atelier de Metz à compter du 1er frimaire suivant. Cet arrêt met un terme à une période de production qui s'est étalée de germinal au 2e jour complémentaire An 5 et avec une toute dernière délivrance de refrappages finalement jugée en Vendémiaire An 6[14].

Cette fermeture sera suivie, après la promulgation de la loi du 29 pluviôse An 7, d'une réouverture en l'An 8 pour une production encore une fois sur une période de quelques mois s'étalant sur tout l'An 8, mais d'une toute autre ampleur. En effet, si en l'An 5 le montant de la production totale de petite monnaie se monte à 133 933,45 francs sur une période de production d'un peu plus de cinq mois, la production en l'An 8 sera de 1 999 696,10 francs en un peu moins de 10 mois.

Entre ce deux périodes, l'avenir de l'atelier de Metz est resté incertain puisqu'il a même été question de transférer les outils pour la frappe à Strasbourg[15], tout en conservant des capacités de récupération et de refonte des anciennes monnaies.

Les documents qui retracent l'activité de l'atelier de Metz, en particulier les registres de correspondance, ont malheureusement été perdus. Il ne nous est donc pas possible d'évoquer ce qu'a été le quotidien de l'atelier entre la seconde moitié de l'An 7 avec la demande de reprise d'activité le 23 fructidor An 7 et la fin de l'An 8, date d'une nouvelle cessation d'activité[16].

L'outillage pour la monnaie de cuivre

Entre l'An 5 et l'An 8, il n'a été frappé à Metz que de la monnaie de cuivre. Seules deux faciales existent : CINQ CENTIMES et UN DECIME (refrappages inclus), en application de la loi du 3 brumaire An 5, prorogée par celle du 27 pluviôse An 7, ordonnant dans les deux cas la frappe d'un montant total de 10 millions de francs en petite monnaie, comprendre en monnaie de cuivre. Chaque atelier aura un quota de frappe à assurer, la distribution en étant décidée par le ministère des Finances et l'Administration des monnaies.

Du fait de la centralisation de la production des outils pour la production monétaire à l'atelier de gravure à Paris, nous avons dans un seul registre[17], l'ensemble des enregistrements des outils de première livraison, document qui servait à la comptabilité d'Augustin Dupré. Nous avons donc l'état exact des outils qui étaient destinés aux différents ateliers ainsi que leur date de fourniture à l'administration.

12. MEF-MACP, SAEF/X.Ms116.
13. MEF-MACP, SAEF/X.Ms117.
14. MEF-MACP, SAEF/X.Ms121.
15. MEF-MACP, SAEF/X.Ms122.
16. MEF-MACP, SAEF/X.Ms122.
17. BnF/Res.Ms10030 PAR FON F°(5).

Les ateliers avaient interdiction d'intervenir sur les outils. Les carrés qui étaient encore en état de servir devaient être retournés à l'atelier de gravure à Paris pour y être modifiés. Ces modifications pouvaient concerner le millésime, la lettre d'atelier, le différent du directeur de la fabrication. S'agissant d'outils déjà comptabilisés par Dupré, ils ne figurent pas dans ce registre et nous n'en possédons pas d'enregistrement.

On peut ici attirer l'attention du lecteur sur un point qui concerne ces regravures. Augustin Dupré a toujours anticipé les demandes qui lui étaient faites et gardait toujours en réserve à l'atelier de gravure, des coins qui n'étaient pas forcément terminés. Certains de ces outils pouvaient déjà présenter tout ou partie de leurs caractéristiques définitives. Il n'est donc pas impossible, sans qu'il soit possible d'en donner la moindre comptabilité, que des coins que l'on qualifierait de 'neuf' puisque n'ayant jamais servi à la frappe de la monnaie, puissent être des coins modifiés par Dupré et pourtant de première livraison.

Les coins de CINQ CENTIMES

Millésime	Coins avers	Coins revers	Paires de coussinets
An 5	112	115	30
An 8	900 ± 2	958 ± 2	305
Total	1012 ± 2	1073 ± 2	335

Figure 2 – Coins de CINQ CENTIMES.

En l'An 5 les fournitures de coins se sont étalées entre le 6 ventôse et le 15 thermidor ; en l'An 8 entre le 5e jour complémentaire An 7 et le 22 prairial An 8.

Sur le total des coins fournis à ces deux millésimes, un certain nombre sont explicitement indiqués comme étant destinés à la frappe au balancier ou au mouton. L'équivalence relative en coins destinés à ces deux types de moyens (48 % de coins d'avers pour balancier contre 52 % pour mouton ; 46 % de coins de revers pour balancier contre 54 % pour mouton) laisse à penser que ces deux moyens de frappe existaient en quantité équivalente au sein de l'atelier.

Coins de UN DÉCIME

En l'An 8 la livraison pour balancier est très légèrement supérieure à celle pour mouton. Si la frappe pouvait être réalisée sur l'un comme sur l'autre, du fait du module de la UN DECIME (par rapport à la CINQ CENTIMES) le balancier devait être privilégié, en témoigne la chronologie de livraison, qui fait apparaitre des livraisons pour balancier au début des productions et ce n'est qu'avec le temps que celles pour mouton prennent de l'importance.

Millésime	Coins avers	Coins revers	Paires de coussinets
An 5	28	18	12
An 8	636 ± 1	650 ± 1	330
Total	649 ± 1	668 ± 1	342

Figure 3 – Coins de UN DÉCIME.

Les productions de petite monnaie

Les délivrances

Les productions à l'atelier de Metz s'inscrivent en deux périodes séparées[18] : une période de quelques mois dans la seconde moitié de l'An 5 et une activité très soutenue tout au long de l'An 8. Entre ces deux phases, l'atelier est resté en sommeil.

La production de pièces de CINQ CENTIMES est répartie sur 67 délivrances pour un total de 22 232 113 pièces frappées.

En l'An 5, 2 229 855 pièces ont été jugées en 20 délivrances (dont 3 refrappages) entre le 11 floréal et le 2e jour complémentaire.

En l'An 8, 20 002 258 pièces ont été jugées en 47 délivrances entre le 9 brumaire et le 11 thermidor.

La production de pièces de UN DÉCIME est répartie sur 57 délivrances pour un total de 10 220 239 pièces frappées.

En l'An 5, 220 520 pièces ont été jugées en 7 délivrances (dont 6 refrappages) entre le 22 germinal et le 2e jour complémentaire.

En l'An 6, 3 887 pièces ont été jugées en une délivrance (refrappage au millésime An 5) en vendémiaire.

En l'An 8, 9 995 832 pièces ont été jugées en 49 délivrances entre le 16 vendémiaire et le 28 messidor.

Millésime	**An 5**		**An 8**
	Frappe	Refrappage	Frappe
Dates de jugement	17 délivrances	3 délivrances	47 délivrances
An 5	2 188 169	41 686	
An 8			20 002 258
Total	2 229 855		20 002 258

Figure 4 – Délivrances de CINQ DÉCIMES.

Millésime	**An 5**		**An 8**
	Frappe	Refrappage	Frappe
Dates de jugement	1 délivrance	6 + 1 délivrances	49 délivrances
An 5	5 944	214 576	
An 6		3 887	
An 8			9 995 832
Total	224 407		9 995 832

Figure 5 – Délivrances de UN DÉCIME.

18. MEF-MACP, SAEF/X.Ms80 ; MEF-MACP, SAEF/X.Ms86.

Les variantes produites en cuivre

CINQ CENTIMES

Le refrappage de DÉCIME en CINQ CENTIMES n'est connu à Metz que pour l'An 5 : An 5 AA.

La frappe de CINQ CENTIMES est connue sous 17 variantes différentes :

An 5 AA	An 5 AA petits "A"
An 5 AA UN D	

An 8 AA	An 8 AA MES×
An 8 AA	An 8 AA MES×
An 8/5 AA	An 8/5 AA MES×
*An 8/5 AA UN D UN D	An 8/5 AA/A
An 8/5 AA /A /	An 8/5 AA/A / CNIQ
An 8/5 AA/A / CNIQ RÉP	An 8/5 AA/D /
An 8/5 AA/T /	An 8/5 AA/T / MES×

** La frappe de cette variante a été réalisée sur un flan destiné à la pièce de UN DÉCIME. Elle est donc du poids et du module d'une Un Décime et la tranche est maclée, malgré la faciale inscrite de CINQ CENTIMES. Cette pièce a donc pu circuler avec une valeur supérieure à sa faciale. La difficulté de classement réside dans son identification exacte. Sur photo ce n'est généralement pas faisable et des non spécialistes la classent « naturellement » par rapport à la faciale inscrite et non sa valeur réelle, il nous a donc paru plus simple de la classer ici, même si du point de vue du flan, il s'agit bien d'une pièce de UN DÉCIME.*

UN D — la pièce est un hybride frappé avec un avers de la pièce de UN DECIME
MES× — le point après CENTIMES est manquant
— l'Artémis est significativement inclinée
CNIQ — inversion du I et du N de CINQ
RÉP — il y a un accent au premier E de REPUBLIQUE

UN DÉCIME

Jusqu'à très récemment, le refrappage de 2 DÉCIMES en UN DÉCIME n'était connu à Metz qu'en l'An 5 : An 5 AA.

Toutefois, sans qu'il soit fait mention du moindre refrappage de 2 DÉCIMES dans les registres de fabrication, il existe un exemplaire, unique à ce jour, de ce qui serait un refrappage au millésime An 8 AA.

La frappe de UN DÉCIME est connu sous 9 variantes différentes :

An 5 AA	An 8 AA	An 8 AA ME×
An 8 AA UN D	An 8/5 AA	An 8/5 AA UN D
An 8/5 AA/A /	An 8/5 AA/A / UN D	An 8/5 AA/A / ● Dupré

ME× le point après DÉCIME est manquant
CINQ C la pièce est un hybride frappé avec un coin d'avers de CINQ CENTIMES
● Dupré sans qu'il s'agisse d'un hybride, un point figure à la gauche de la signature de Dupré à l'avers

Synthèse

Bilan des productions

La production de la petite monnaie aura été simultanée, au cours des deux périodes de frappes, An 5 et An 8. Toutefois, en regardant attentivement les frappes et les dates de délivrances, on note une alternance pratiquement systématique entre les CINQ CENTIMES et les UN DÉCIME : l'atelier ne frappait jamais qu'une seule espèce à la fois. Tous les outils pour la frappe étaient alors dédiés à une seule et unique faciale, permettant la sortie et le jugement de délivrances qui pour les Un Décime avoisine les 204 000 pièces et pour les CINQ CENTIMES 425 000 pièces. Si pour l'An 5 cela représente des capacités de frappe de 15 à 18 000 frappes par jour, ce qui reste « modeste », en l'An 8 les 9 mois de travail auront vu la production de 110 000 à 120 000 pièces par jour.

Une telle production laisse à penser que l'atelier était largement pourvu en outils pour la frappe. Ce sont au minimum 12 balanciers et moutons, très certainement en quantités équivalentes, qui devaient fonctionner entre 12 et 15 h par jour. On notera le respect d'équivalence des productions entre CINQ CENTIMES et UN DÉCIME en respect de la loi. Au total sur les deux périodes de production, ce sont un tout petit peu plus d'un million de franc frappé pour chacune des deux espèces.

Bilan massique

Pour se représenter ce qu'une telle production a impliqué, il faut revenir aux masses de métaux manipulées.

- En l'An 5, la masse de cuivre monnayée est de : 27 051 kg
  CINQ CENTIMES : 22 580 kg
  UN DÉCIME : 4 471 kg

- En l'An 8, la masse de cuivre monnayée est de : 403 812 kg
  CINQ CENTIMES : 202 868 kg
  UN DÉCIME : 200 944 kg

Au total ce sont près de 431 tonnes de cuivre qui ont été monnayées à Metz au cours de cette période. On note tout au long des productions, le respect des tolérances et des masses pour chacune des deux faciales frappées. Sur les 67 délivrances de

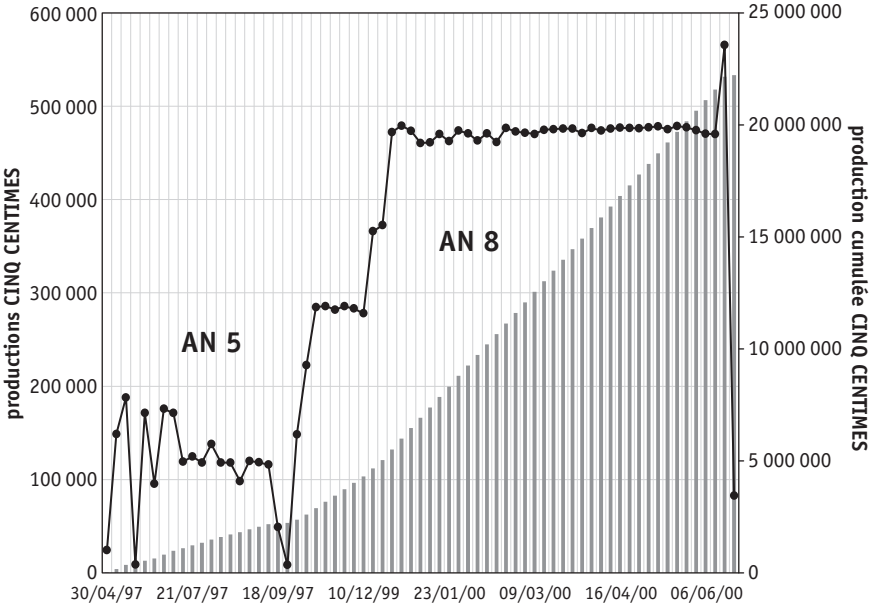

Figure 6 – Productions nettes et cumulées en CINQ CENTIMES.

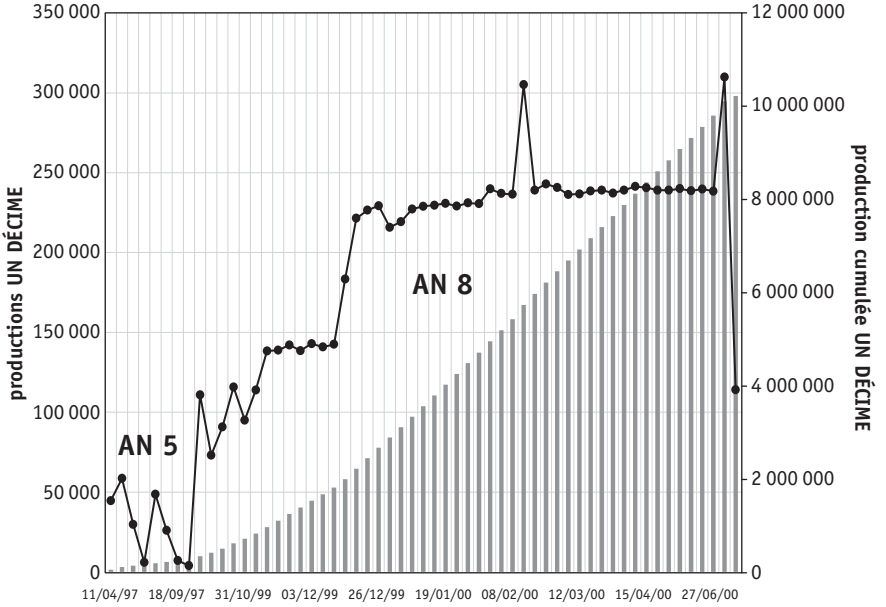

Figure 7 – Productions nettes et cumulée en UN DÉCIME.

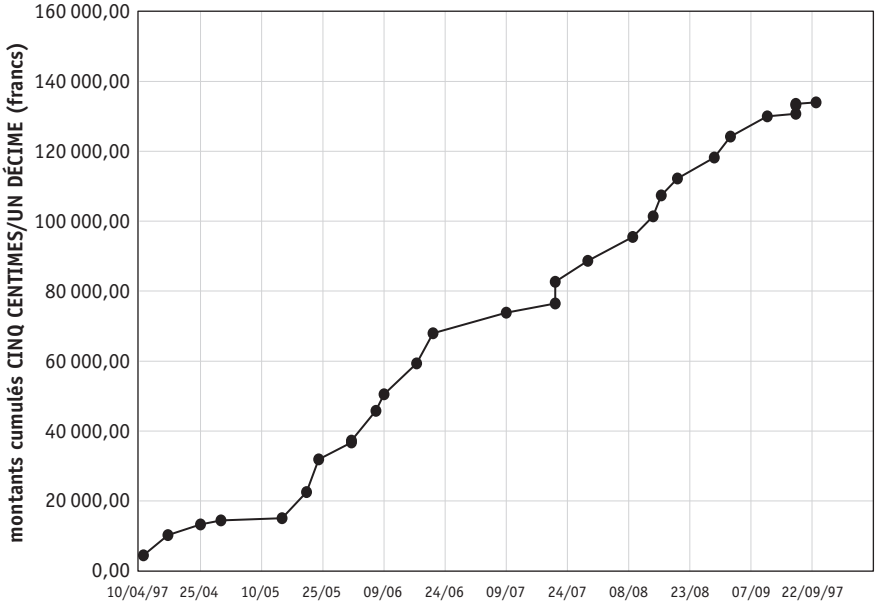

Figure 8 – Montants de productions à Metz en l'An 5 (1797).

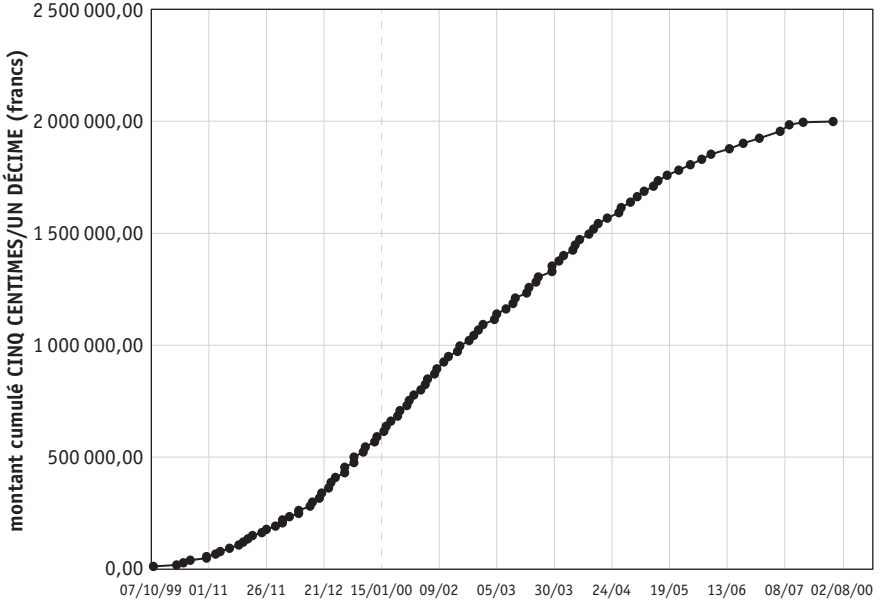

Figure 9 – Montants des productions à Metz de l'An 8 (1799-1800).

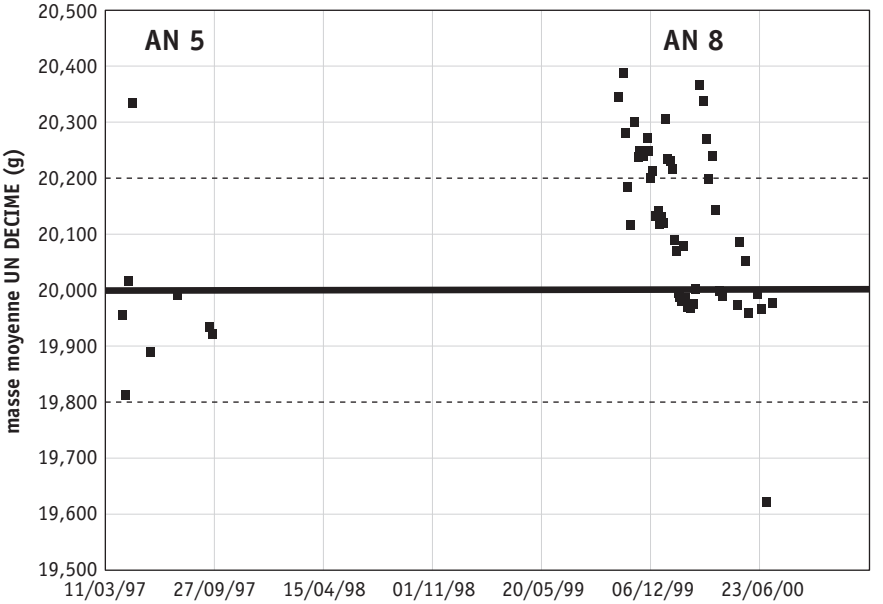

Figure 10 – Masses moyennes des pièces de UN DÉCIME monnayées.

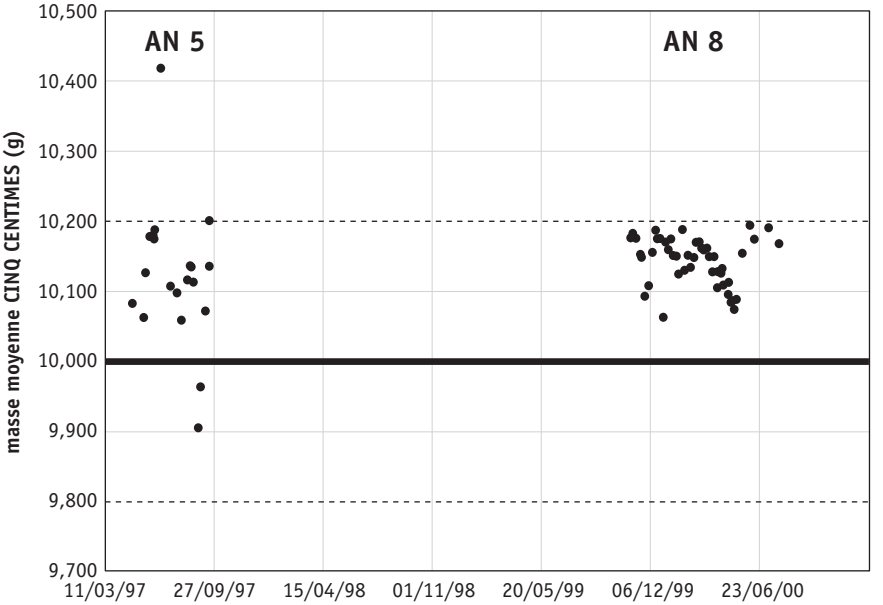

Figure 11 – Masses moyennes des pièces de CINQ CENTIMES monnayées.

CINQ CENTIMES et les 57 délivrances de UN DÉCIME seule une s'écarte des tolérances légales, l'avant dernière délivrance de UN DÉCIME jugée le 18 messidor An 8. À l'exception des refrappages en l'An 5 pour lesquels l'atelier ne peut être tenu pour responsable puisque n'ayant pas frappé d'espèces entre le 28 thermidor An 3 et le 3 brumaire An 5, toutes les autres délivrances se seront trouvées dans les tolérances hautes prévues par la loi, que ce soit pour la pièce de CINQ CENTIMES ou celle de UN DÉCIME (par rapport à la masse légale, plus de 3 100 kg excédentaires pour la frappe de CINQ CENTIMES et plus de 1 000 kg excédentaires pour la frappe de UN DÉCIME). Tout au long de cette production, l'atelier de Metz aura été exemplaire de ce point de vue.

Bibliographie

BnF/Res.Ms10030 PAR FON F°(5) : Enregistrement des divers récépissés des fournitures faites pour le service des monnaies, 1791-1803, Bibliothèque nationale de France.

MEF-MACP, SAEF/X.Ms115 : Correspondances de l'Administration des Monnaies du 28 frimaire au 16 ventôse An 4, Archives de la Monnaie de Paris, Centre des Archives Économiques et Financières, Savigny le Temple.

MEF-MACP, SAEF/X.Ms116 : Correspondances de l'Administration des Monnaies du 16 Ventôse An 4 au 15 prairial An 4, Archives de la Monnaie de Paris, Centre des Archives Économiques et Financières, Savigny le Temple.

MEF-MACP, SAEF/X.Ms117 : Correspondances de l'Administration des Monnaies du 15 prairial An 4 au 8 fructidor An 4, Archives de la Monnaie de Paris, Centre des Archives Économiques et Financières, Savigny le Temple.

MEF-MACP, SAEF/X.Ms118 : Correspondances de l'Administration des Monnaies du 8 fructidor An 4 au 29 frimaire An 5, Archives de la Monnaie de Paris, Centre des Archives Économiques et Financières, Savigny le Temple.

MEF-MACP, SAEF/X.Ms119 : Correspondances de l'Administration des Monnaies du 29 frimaire An 5 au 11 germinal An 5, Archives de la Monnaie de Paris, Centre des Archives Économiques et Financières, Savigny le Temple.

MEF-MACP, SAEF/X.Ms121 : Correspondances du ministre des finances du 6 prairial An 5 au 8 messidor An 6, Archives de la Monnaie de Paris, Centre des Archives Économiques et Financières, Savigny le Temple.

MEF-MACP, SAEF/X.Ms122 : Correspondances du ministre des finances du 8 messidor An 6 au 23 nivôse An 8, Archives de la Monnaie de Paris, Centre des Archives Économiques et Financières, Savigny le Temple.

MEF-MACP, SAEF/X.Ms80 : Émission cuivre An 4 – An 8, Archives de la Monnaie de Paris, Centre des Archives Économiques et Financières, Savigny le Temple.

MEF-MACP, SAEF/X.Ms86 : Émissions de monnaies de cuivre France, colonies, An 7 – 1844, Archives de la Monnaie de Paris, Centre des Archives Économiques et Financières, Savigny le Temple.

Théret, Bourbon 2021 : Ph. Théret, X. Bourbon, *Le FRANC d'Augustin Dupré*, Éd. Chevau-légers, Paris, 2021.

(© Laurianne Kieffer ; Musée de La Cour d'Or – Eurométropole de Metz).

(© Laurianne Kieffer ; Musée de La Cour d'Or – Eurométropole de Metz).

COMPTE RENDU

64es JOURNÉES NUMISMATIQUES
Metz (1er-3 octobre 2021)

Les 64es Journées numismatiques (JN) de la Société française de Numismatique (SFN) se sont déroulées à Metz les 1er, 2 et 3 octobre 2021. Comme l'an dernier, pour les JN de Monaco, cette date tardive s'explique par les conditions sanitaires du printemps 2021 liées à l'épidémie de la COVID-19 et à la décision de reporter ces JN à l'automne. Ces dernières ont été organisées en partenariat avec le musée de la Cour d'Or-Eurométropole de Metz et avec le concours actif de Mme Anne Adrian, conservatrice du patrimoine au musée de la Cour d'Or-Eurométropole de Metz, et de M. Bruno Jané, consultant en numismatique.

Ont participé à ces Journées : Mmes et MM. Anne Adrian, Cécile Arnould, Michel Amandry, Patrice Baubeau, François Beau, Christine Beau, Muriel Beuve, Bluenn Boulangé, Xavier Bourbon, Philippe Brunella, Christian Charlet, Olivier Charlet, Arnaud Clairand, Harry Dewit, Vincent Drost, Jean-Marie Diaz, Philippe Dubourg, Georges Gautier, Catherine Grandjean, Pierre-Olivier Hochard, Antony Hostein, Bruno Jané, Jean-Denis Laffite, Michèle Mathieu, Philippe Mathieu, Jacques Meissonnier, Anne-Marie Michaux, Jean-Claude Michaux, Sylvia Nieto-Pelletier, Richard Prot, François Reinert, Marie-Dominique Requier, Pierre Requier, Simone Scheers, Philippe Schiesser, Valérie Schiesser, Marion Stef, Huguette Taymans, Philippe Théret, Ludovic Trommenschlager, Patrick Villemur, René Wack, René Waerzeggers, Michel Wauthier, Franck Wojan.

Vendredi 1er octobre

Les participants sont accueillis à partir de 13h30 dans la grande salle du grenier de Chèvremont, au cœur du musée de la Cour d'Or-Eurométropole de Metz. Cette magnifique salle médiévale, réservée et préparée pour les JN de la SFN, a permis de respecter sans difficulté les gestes barrière encore en vigueur dans un cadre chaleureux et accueillant.

Les 64es Journées numismatiques sont ouvertes à 14h00 par trois discours de bienvenue. Les participants ont pu entendre successivement M. Philippe Brunella, directeur du musée de la Cour d'Or-Eurométropole de Metz, M. Patrick Thil, conseiller délégué de l'Eurométropole de Metz en charge des établissements culturels et adjoint au maire de Metz en charge de la politique en matière de culture, de rayonnement culturel et de culte, et enfin Mme Sylvia Nieto-Pelletier, présidente de la Société française de Numismatique.

La première séance de communications a débuté à 14h30. Elle est présidée par M. Philippe Brunella, directeur du musée de la Cour d'Or-Eurométropole de Metz. M. Ludovic Trommenschlager a présenté le projet MONELOR sur les monnaies et monnayages dans l'espace lorrain, puis M. François Reinert, avec Mme Cécile Arnould, nous ont fait découvrir quelques œuvres messines issues du Cabinet des Médailles de Luxembourg.

Après une courte pause commence la deuxième séance, présidée par M. Bruno Jané, consultant en numismatique. Mme Simone Scheers a résolu une énigme médiomatrique vieille d'un demi-siècle, MM. Vincent Drost et Georges Gautier se sont intéressés au trésor monétaire romain d'Emmersweiler, et M. Philippe Schiesser a repris le dossier des deniers mérovingiens au monogramme.

À l'issue de cette séance, les participants ont été invités à partager au musée de la Cour d'Or un cocktail dinatoire de bienvenue offert par le musée.

Samedi 2 octobre

La matinée commence par une visite guidée des collections permanentes du musée de la Cour d'Or-Eurométropole de Metz, ainsi que par une présentation d'une sélection d'ouvrages anciens de la bibliothèque (du XVIIe au XIXe siècle) en lien avec la numismatique et l'histoire du pays messin.

Après la pause déjeuner, les membres de la SFN ont pu assister à la séance ordinaire de la Société.

Présidence : Mme Sylvia Nieto-Pelletier, présidente de la SFN.

Membres présents : cf. la liste des participants.

Excusé(e)s : Mme et MM. M. Bompaire, Th. Cardon, J.-P. Garnier, A. Hostein, P.-Fr. Jacquier, J. Jambu, L. Schmitt, L. Stéfanini, S. de Turckheim.

BSFN

Aucun procès-verbal n'est à adopter ce mois-ci.

Élections

Les cinq candidatures présentées lors de la séance de septembre sont soumises à l'assemblée : MM. Georges Cabaret, Maxime Cambreling, Cyril Carnevilliers et Thomas Pinauteau sont élus à l'unanimité membre correspondant ; M. Jacques Hymans est élu à l'unanimité membre correspondant étranger.

Candidatures

La candidature de M. Laurent Bernard, de Paris (75), parrainée par M. Franck Wojan et le Bureau, est présentée à l'assemblée.

Annonces

La présidente annonce que la remise du jeton de vermeil 2020 à M. Michele Asolati, prévue initialement cet automne, a été reportée à la séance du 5 février 2022.

Elle lance ensuite un appel à communications, d'une part pour la séance du 4 décembre consacrée au musée Carnavalet et à ses collections, et d'autre part pour la séance du 2 avril 2022 qui sera réservée aux doctorants en numismatique.

(© Laurianne Kieffer ; Musée de La Cour d'Or – Eurométropole de Metz).

(© Laurianne Kieffer ; Musée de La Cour d'Or – Eurométropole de Metz).

(© Laurianne Kieffer ; Musée de La Cour d'Or – Eurométropole de Metz).

M. Pierre-Olivier Hochard prend la parole pour annoncer la tenue d'un colloque international intitulé « Des Diadoques aux Antigonides. Monnaies et pouvoir dans le royaume de Macédoine et en Grèce balkanique (315-168 avant J.-C.) », qui se tiendra à l'université de Tours les 26 et 27 octobre prochains. Parmi les membres de la SFN qui communiqueront à l'occasion de cette rencontre, nous trouvons Mmes et MM. Maryse Blet-Lemarquand, Pierre Bourrieau, Caroline Carrier, Catherine Grandjean, Pierre-Olivier Hochard, Julien Olivier et Clément Pinault. Le programme complet est disponible sur le site Internet du CeTHiS.

M. Philippe Brunella, directeur du musée de la Cour d'Or-Eurométropole de Metz, présente l'ouvrage dirigé par B. Bergbauer, *Fleurs et figures de bronze. Mortiers français du XVe au XVIIIe s.*, Metz, 2021. Il remet un exemplaire à la présidente de la SFN.

Enfin, M. Philippe Schiesser annonce que le prochain colloque de la SÉNA se déroulera à Troyes du 11 au 14 novembre prochain.

Suite des 64es Journées numismatiques de Metz

La troisième séance de communications débute aussitôt achevée la séance ordinaire de la Société. Elle est présidée par Mme Catherine Grandjean, professeure d'Histoire grecque à l'université de Tours et ancienne présidente de la SFN. La période médiévale est de retour avec MM. Bruno Jané et Philippe Schiesser qui évoquent les dernières carolingiennes et les premières féodales en Lotharingie. Ensuite, M. Christian Charlet, avec M. François Renard, parlent de la proche abbaye de Gorze, avant que M. Bruno Jané nous entretienne des monnaies royales et constitutionnelles de l'atelier monétaire de Metz.

La quatrième et dernière séance de communications commence après une courte pause. Elle est présidée par Mme Sylvia Nieto-Pelletier, directrice de recherche au CNRS, directrice de l'IRAMAT-CEB et présidente de la SFN. Nous entendons à deux reprises M. Arnaud Clairand : une première fois pour sa communication sur les monnaies de l'atelier de Besançon des années 1792-1793, puis une seconde fois pour lire, en l'absence des communicants, un texte sur les premières frappes en franc à Metz entre l'an 5 et l'an 8 de la Première République.

Au terme de cette après-midi, Mme Sylvia Nieto-Pelletier remercie chaleureusement les communicants et le personnel du musée de la Cour d'Or-Eurométropole de Metz pour la qualité de l'accueil, de l'organisation et la réussite de ces Journées numismatiques de la SFN, et ce en dépit d'un contexte sanitaire encore un peu compliqué.

Les participants se retrouvent à partir de 19h30 à la brasserie des Arts et Métiers pour le traditionnel et convivial dîner de clôture.

Dimanche 3 octobre

Les participants qui le souhaitent se retrouvent à 10 h devant l'office de tourisme pour une visite guidée du centre historique de Metz.

Ces 64es Journées numismatiques de la SFN s'achèvent après cette déambulation dans les rues et ruelles de la préfecture de la Moselle.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

TARIFS POUR 2021

Cotisation annuelle seule (sans le service du *Bulletin*)

Membres correspondants (France et étranger)	28 €
Membres titulaires	37 €
Institutionnels et membres assimilés	37 €
Étudiant (moins de 28 ans et avec justicatif)	2 €
Droit de première inscription	8 €
Abonnement au *BSFN*	
Membres de la SFN	
France	28 €
Étranger	37 €
Non membres de la SFN	
France	40 €
Étranger	45 €
Vente au numéro	5 €
Changement d'adresse	1,50 €

Compte bancaire	BRED Paris Bourse
Code BIC	BRED FRPPXXX
N° IBAN	FR76 1010 7001 0300 8100 3376 788

Chèques ou mandats à libeller en Euros. Les chèques bancaires en provenance de l'étranger doivent être libellés en euros, et impérativement payables sur une banque installée en France.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

Publication de la Société Française de Numismatique
10 numéros par an — ISSN 0037-9344
N° de Commission paritaire de Presse : 0525 G 84906

Société Française de Numismatique
Reconnue d'utilité publique
Bibliothèque nationale de France, 58 rue de Richelieu, 75002 Paris
http://www.sfnumismatique.org | sfnum@hotmail.fr

Un comité de lecture constitué par les membres du Conseil d'administration assure l'examen des correspondances des membres par deux rapporteurs avant publication.

Directeur de la publication : Sylvia NIETO-PELLETIER
Secrétaire de rédaction : Pierre-Olivier HOCHARD
(pierre-olivier.hochard@univ-tours.fr)

Prépresse : Fabien TESSIER
Imprimerie Corlet

9 770037 934005